

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES 2022-2023 DE L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2022-2023 en annexe des formations suivantes portées par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales :

- Document complémentaire au règlement des études
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)
- 3^{ème} cycle Médecine générale
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)
- Diplôme d'État de sage-femme
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Diplôme d'État d'ergothérapeute
- Certificat de capacité d'orthophoniste
- Diplôme d'État d'Infirmier en pratique Avancée - mention Psychiatrie et santé mentale
- Master Santé publique
- Master Ingénierie de la santé

Membres en exercice : 43

Votes : 29

Pour : 26

Contre : 3

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-09-13-27

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Année universitaire 2022-2023

UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

**DOCUMENT ANNEXE AUX REGLES
RELATIVES AUX ETUDES ET
A L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 05 septembre 2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 13 septembre 2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>Master Ingénierie de la Santé :</p> <p>Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master DiaMed pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.</p> <p>En cas d'absence, les étudiants ont l'obligation d'informer par mail, le jour même ou au plus tard le lendemain de leur absence les enseignants concernés et la responsable de la formation, sur la cause de leur absence. Dans le cadre d'une absence à un cours, TD et/ou d'un TP noté, la présentation d'un justificatif d'absence (notamment les certificats médicaux), dont la responsable de formation jugera de la recevabilité, est obligatoire pour le rattrapage.</p> <p>Dans le cadre de trois absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par la responsable de formation.</p> <p>Master Santé Publique :</p> <p>L'assiduité est contrôlée par l'émergence de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.</p> <p>La présence est obligatoire aux sessions de formation (au moins 60% de présence pour chaque session) pour pouvoir passer l'épreuve de validation</p>	<p>Etudes Médicales :</p> <p>La présence aux Travaux Dirigés (TD) est OBLIGATOIRE. Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émergence : l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera cette liste. Une copie de ce document devra être adressée dans les 72 heures suivant chaque TD au bureau du service de scolarité par les enseignants.</p> <p>En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable du TD ou auprès du bureau de la scolarité. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera noté « défaillant ». Les résultats de l'UE et du semestre ne seront pas calculés.</p> <p>La présence aux enseignements donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité.</p> <p>Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant</p>

<p>En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant et bénéficiera d'une seconde chance.</p> <p>En cas de non rendu d'un travail demandé, l'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une seconde chance.</p>	<p>n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session</p> <p>Etudes de Maïeutique :</p> <p>L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire</p> <p>Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'Ecole (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).</p> <p>Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence.</p> <p>Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique.</p> <p>A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'école qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Après une nouvelle absence non justifiée au cours du même semestre, l'étudiant reçoit un avertissement par écrit. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par tout moyen (lettre recommandée avec avis de réception, mail, convocation, etc.) qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra pas valider le semestre.</p> <p>L'étudiant se présentera en deuxième session pour passer les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.</p>
--	---

Nombre d'absences tolérées pour l'évaluation continue :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées : oui

Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>Master Ingénierie de la Santé parcours Diagnostic Biomédical (DiaMed) Nombre d'absence toléré : 3</p> <p>Au-delà trois absences non justifiées, l'étudiant(e) peut être déclaré(e) défaillant par le responsable du Master.</p> <p>Master Santé Publique Pas d'évaluation continue</p>	

Modalités de compensation

Indiquer pour chaque type de formation les modalités de compensation appliquées.

Etudes de Médecine	Etudes de Maïeutique
<p>CYCLE 1 Les Unités d'Enseignement (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire. Hormis pour les UE librement choisies de l'enseignement complémentaire, toute note strictement inférieure à 10/20 à une UE ou un EC est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.</p> <p>CYCLE 2 Les deux semestres sont compensables entre eux. Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire. Toute note inférieure à 10/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.</p>	<p>Toute note strictement inférieure à 10/20 à une UE ou un EC est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.</p> <p>Un Élément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement hormis pour les UE mutualisées avec les études de médecine, ou il est accepté qu'un EC soit inférieur à 10 mais supérieur ou égal à 8 lorsque la moyenne de l'UE est égale au moins à 10.</p>

Notes éliminatoires retenues :

Filière Médecine :

cycle 1 : 10/20

cycle 2 : 10/20 (strictement inférieure)

Filière Maïeutique : 10/20, 8/20 pour UE mutualisées avec Médecine

Ergothérapie : 9/20 à l'UE et 8/20 à l'EC hors Portail Réadaptation

Orthoptie : 8/20 hors Portail Réadaptation

Orthophonie :

cycle 1 : 8/20

cycle 2 : 10/20

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2022-2023

1^{er} Cycle des Etudes Médicales
DFGSM2, DFGSM3

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 05/09/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation de la 1^{ère} partie des Etudes Médicales.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens. Il confère de plein droit le grade de licence (article D612-32-2 du code de l'éducation).

Les deux premiers semestres de la formation correspondent soit au Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), soit à une première année de Licence Accès Santé (LAS1), soit à une deuxième année de Licence Accès Santé (LAS2) ; ces derniers étant régis par le décret et l'arrêté du 4 novembre 2019.

La réforme de l'accès aux études de santé (décret et arrêté 4 novembre 2019) mise en œuvre au cours de l'année universitaire 2020-2021, conduit à une diversification du niveau de connaissances des étudiants de DFGSM 2 selon la formation dans laquelle ils ont effectué leur première année (PASS, LAS 1 ou LAS 2). Cela nécessite l'instauration d'un régime adapté à chacun de ces parcours permettant une mise à niveau identique pour tous au cours du 1^{er} cycle des études médicales (DFGSM).

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en fin de 2^{ème} année et en 3^{ème} année de la première partie des études médicales).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et les unités d'enseignement du parcours personnalisé réparties entre des unités d'enseignement optionnelles obligatoires et des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ou par l'Université.

Les UE optionnelles obligatoires sont déterminées pour chaque étudiant en fonction de son parcours antérieur : soit PASS, soit LAS 1, soit LAS 2. Les étudiants issus d'une passerelle bénéficieront d'un parcours personnalisé, déterminé par leur cursus antérieur et dans la limite de 6 ECTS.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

2^{ème} ANNEE DE LA 1^{ère} PARTIE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM2)

I - Organisation des enseignements

- a. **Les enseignements du tronc commun** représentant 21 ECTS sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et I bis (Semestre 3 et Semestre 4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales.

b. **Stages fin de Semestre 4**

- Stages hospitaliers
L'objectif est d'appréhender de façon pratique les notions de sémiologie clinique acquises en DFGSM2. Le format correspond à un travail en petits groupes dans 6 terrains de stages différents à raison de 6h / terrain de stage / étudiant (par session de 2h encadrée par des médecins hospitaliers).
- Stage d'histologie
Le format sera de 6h de TP d'histologie / étudiant

La validation de cette UE est assujettie à la présence de l'étudiant à toutes les séances. **Toute absence non justifiée entrainera un rattrapage obligatoire dans le service où l'étudiant a été défaillant entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

c. **Stage d'initiation aux soins**

Il s'agit d'un **stage d'initiation aux soins** effectué sous la conduite de cadres infirmiers d'une durée de trois semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier, durant l'été entre DFGSM2 et DFGSM3. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière.

Le choix des stages s'effectue selon le classement des étudiants au semestre 3.

Avant le stage, une formation théorique est organisée (fin Mai, après la 1^{ère} session d'examens) comprenant 3h30 de CM et 3h30 de TD par étudiant.

Le contrôle des connaissances est basé sur 2 éléments : 1) la présence aux TD et 2) la validation de l'épreuve écrite terminale de l'EC Hygiène de l'UE Agents Infectieux et Hygiène en DFGSM3. En cas d'absence au TD, l'étudiant devra se représenter aux TD l'année d'après (fin de DFGSM3). En cas d'échec à la première session de l'épreuve écrite dispensée en DFGSM3, une 2^{ème} session est organisée. Dans tous les cas, les MCCC de l'année s'appliquent.

d. Les enseignements du parcours personnalisé sont organisés conformément aux tableaux suivants (Annexes A et B)

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 18 crédits répartis ainsi : 9 crédits au semestre 3 et 9 crédits au semestre 4.

e. Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le Parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM2.

f. Ecole de l'INSERM

En DFGSM2, les étudiants en médecine qui le souhaitent peuvent postuler au cursus proposé par l'Ecole de l'INSERM.

S'il est admis à l'Ecole de l'INSERM suite au concours, un étudiant doit faire valoir à la fin de son 1^{er} cycle des études médicales 18 ECTS acquis par le biais de la validation d'UE de Master (réparties sur DFGSM2 et DFGSM3).

Aussi, les étudiants qui font la démarche de déposer un dossier de candidature à l'Ecole de l'INSERM en début DFGSM2 doivent suivre durant DFGSM2 au moins 1UE Master1 / semestre (S3 et S4), voire 2. Ils compléteront leurs parcours en DFGSM3 s'ils sont reçus au concours en fin de DFGSM2.

Ces UE de M1 seront prises au titre des UE optionnelles librement choisies ou libres.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ 2^{èmes} sessions (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies au sein des « UE librement choisies ».

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

III - Validation de l'année

Pour le tronc commun :

- **toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire.**

Pour le parcours personnalisé :

- **toute note strictement inférieure à 8/20 pour les UE optionnelle(s) obligatoire(s) est éliminatoire. L'étudiant devra alors se présenter également à la 2^{ème} session des UE défailtantes <8/20 et ce, quelle que soit la moyenne obtenue au parcours personnalisé ;**
- **les UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre) n'ont pas de note éliminatoire. En revanche, si la moyenne de l'ensemble du parcours personnalisé est < 10/20, toutes les UE <10/20 doivent être repassées.**

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un élément constitutif (EC) ou d'une UE (si pas d'EC), d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements théoriques, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année de DFGSM pourra être autorisé pour tout étudiant ayant au maximum 3 dettes sur l'ensemble de son année (Tronc commun et Parcours Personnalisé) Une dette correspond à un EC d'une UE ou une UE (si pas d'EC).

Ces dettes devront obligatoirement être validées à la fin du DFGSM3 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFGSM2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSM3 par semestre au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I
SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE		
						Enseignement théorique					Enseignement pratique				
		Écrit					QR	QROC	QCM	Durée		Coef		Période examens	CC Coef
		Total	CM	TD	TP										
REIN et VOIES URINAIRES	3	16 h													
EC Histologie	1			3h	1h										
EC Sémiologie néphrologique	2			4h											
Sémiologie urologique				6h											
Sémiologie Radiologique				2h											
APPAREIL LOCOMOTEUR	3	16h													
EC Physiologie	1		4h												
EC Sémiologie médicale	2			4h											
Sémiologie chirurgicale			2h	4h											
Sémiologie Radiologique				2h											
SEMILOGIE GENERALE***	2	10h	8h	2h											Pr. M. ANDRE
SYSTEME NEUROSENSORIEL et PSYCHIATRIE	7	50h30													
EC Morphologie (anatomie)	2,5		17h												
EC Morphologie (histologie)	0,5		4h		1h										
EC Sémiologie psychiatrique	2			15h30											
EC Sémiologie neurologique	2			11h											
Sémiologie radiologique				2h											
TISSU SANGUIN et SYSTEME IMMUNITAIRE***	4	23h30 ou 24h30¹													
EC hématologie	2		2h30	7h											
EC Immunologie + Histologie	2		7h ou 8h ¹	6h	1h										
ANGLAIS	2	16h			16h										Mme L.L. RIBAUD
						EVC :									
						- une expression orale									
						- un test écrit									
						- et EVT : une compréhension orale finale									
I / Total tronc commun	21	132h ou 131h¹	44h30 ou 45h30 ¹	84h30	3h										
II / Parcours personnalisé (annexe A)	9														
TOTAL semestre 3	30														

***UE communes avec études de maïeutique EVT : Evaluation terminale ; EVC : Evaluation continue

¹ 1h supplémentaire dédiée seulement aux étudiants de Maïeutique (DFGSMa2)

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

ANNEXE A

Parcours Personnalisé S3 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique						Enseignement pratique	
		Écrit						CC Coef					
		Total	CM	TD	TP	QR	QROC		QCM	Durée	Coef	Période examens	
a/ UE optionnelles obligatoires déclinées de a1 à a9 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1													
<u>UE La Cellule - bases</u>	3	20 h	5h	15h									Pascale GUEIRARD Damien BALESTRINO
<u>UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	20 h	19h	1h									Laurent SAKKA Marc FILAIRE
<u>UE Biologie de la reproduction – Embryologie et Histologie Générales.(UE 4 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	35h	30h	5h									Lauren VERONESE / Florence BRUGNON / Carole GOUMY
a2/ Parcours PASS													
<u>UE La Cellule - bases</u>	3	20 h	5h	15h									Pascale GUEIRARD Damien BALESTRINO
a3/ Parcours LAS2 parcours nutrition/pharmaco (LAS1)													
<u>UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	20 h	19h	1h									Laurent SAKKA Marc FILAIRE
<u>UE Biologie de la reproduction – Embryologie et Histologie Générales.(UE 4 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	35h	30h	5h									Lauren VERONESE / Florence BRUGNON / Carole GOUMY
a4/ Parcours LAS2 (LAS1) autres que nutrition/pharmaco													
<u>UE La Cellule - bases</u>	3	20 h	5h	15h									Pascale GUEIRARD Damien BALESTRINO
<u>UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	20 h	19h	1h									Laurent SAKKA Marc FILAIRE
<u>UE Biologie de la reproduction – Embryologie et Histologie Générales.(UE 4 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	35h	30h	5h									Lauren VERONESE / Florence BRUGNON / Carole GOUMY
a5/ Parcours LAS2(PASS Med / O ou P ou Ma)													

<u>UE La Cellule - bases</u>	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM	1h	1	Janvier		Pascale GUEIRARD Damien BALESTRINO
a6/ Parcours LAS2 (PASS O/P)											
<u>UE La Cellule - bases</u>	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM	1h	1	Janvier		Pascale GUEIRARD Damien BALESTRINO
<u>UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM	1h	1	Janvier		Laurent SAKKA Marc FILAIRE
<u>UE Biologie de la reproduction – Embryologie et Histologie Générales (UE 4 Bloc spé Médecine PASS) : uniquement Biologie de la Reproduction</u>	3	13h	11h	2h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.	1h30	1	Janvier		Lauren VERONESE / Florence BRUGNON / Carole GOUJY
a7/ Parcours LAS2 (PASS Ma / O ou P)											
<u>UE La Cellule - bases</u>	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM	1h	1	Janvier		Pascale GUEIRARD Damien BALESTRINO
<u>UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM	1h	1	Janvier		Laurent SAKKA Marc FILAIRE
a8/ Parcours LAS2 parcours Nutrition Pharmaco (PASS Med / O ou P ou Ma)	Non concernés										
a9/ Parcours PACES	Non concernés										
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 1, 2 et 3) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 9 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 0 à 6 ECTS)											
Total Parcours Personnalisé (a+b)	9										

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

Med : Médecine, Ma : Maïeutique, O : Odontologie, P : Pharmacie

TABLEAU I bis
SEMESTRE 4

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonneurs des UE	
						Enseignement théorique						Enseignem ^t pratique		
		Total	CM	TD	TP	Écrit			Durée	Coef	Période examens	CC Coef		
						QR	QROC	QCM						
SYSTEME CARDIOVASCULAIRE	4	18h												
EC Morphologie (histologie)	1			3h	1h									Dr G. SOUTEYRAND Pr. F. COSTES
EC Sémiologie clinique	3			12h										
Sémiologie radiologique				2h										
APPAREIL RESPIRATOIRE	4	21h												
EC Morphologie (anatomie)	0,5		4h		1h30									Dr. V.JULIAN Pr. F. COSTES
EC Morphologie (histologie)	0,5		1h30											
EC Physiologie	0,5		4h											
EC Sémiologie clinique	2,5		8h											
Sémiologie radiologique			2h											
APPAREIL DIGESTIF	3	10h												
EC Morphologie (histologie-embryologie)	0,5			1h30										Dr. C. BOUTELOUP
EC Sémiologie clinique	2,5		8h30											
TISSU SANGUIN – SEMEIOLOGIE CLINIQUE	4	21h	15h	6h										Pr. O. TOURNILHAC Pr. M. BERGER
ANGLAIS	2	16h			16h									Mme L.L. RIBAUD
UE STAGE														
Sémiologie en service clinique (6 terrains + TP Histo) x 6H / terrain clinique	4	42h												Pr G. SOUTEYRAND
I / Total tronc commun	21	128h	43h	82h30	2h30									
II / Parcours personnalisé (annexe B)	9													
TOTAL semestre 4	30													

*UE commune avec études de maïeutiques

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

ANNEXE B

Parcours Personnalisé S4 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique					Enseignement pratique		
			Écrit			QR	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examens	CC Coef	
			Total	CM	TD								
a/ UE optionnelles obligatoires déclinées de a1 à a9 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3		15 h	13h	2h	EVT : QROC et QCM			45 mn	1	Mai	V SAPIN / D BOUVIER	
UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)	3		29h30	22h	7h30	EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR				1	Mai	MA CIVIALE C BOUTELOUP	
a2 / Parcours PASS													
UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)	3		29h30	22h	7h30	EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR				1	Mai	MA CIVIALE C BOUTELOUP	
a3/ Parcours LAS2 parcours Nutrition Pharmaco (LAS1)													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3		15 h	13h	2h	EVT : QROC et QCM			45 mn	1	Mai	V SAPIN / D BOUVIER	
a4/ Parcours LAS2 (LAS1) autres que nutrition/pharmaco													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3		15 h	13h	2h	EVT : QROC et QCM			45 mn	1	Mai	V SAPIN / D BOUVIER	
a5 / Parcours LAS2 (PASS Med / O ou P ou Ma)													
Non concernés													
a6/ Parcours LAS2 (PASS O/P)													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3		15 h	13h	2h	EVT : QROC et QCM			45 mn	1	Mai	V SAPIN / D BOUVIER	
a7/ Parcours LAS2 (PASS Ma / O ou P)													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3		15 h	13h	2h	EVT : QROC et QCM			45 mn	1	Mai	V SAPIN / D BOUVIER	
a8/ Parcours LAS2 parcours Nutrition Pharmaco (PASS Med / O ou P ou Ma)													
Non concernés													
a9/ Parcours PACES													
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3		15 h	13h	2h	EVT : QROC et QCM			45 mn	1	Mai	V SAPIN / D BOUVIER	
UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)	3		29h30	22h	7h30	EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR				1	Mai	MA CIVIALE C BOUTELOUP	

b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 1, 2 et 3) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 9 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 3 à 9 ECTS)																				
Total Parcours Personnalisé (a+b)	9																			

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

Med : Médecine, Ma : Maïeutique, O : Odontologie, P : Pharmacie

ANNEXE 1

Unités librement choisies ou libres de DFGSM2

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Crédits	Validation	Période d'exams	Durée de l'épreuve	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 3	Imagerie de la biophysique à la clinique	20h	3	Questions rédactionnelles	Janvier	1/2h	Dr D. MORVAN
Semestre 3	ToeFl (48 étudiants max S3+S5)	20h	3	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	Janvier	3h45	LL RIBAUD
Semestre 3	Médecine Langage et Surdit� (50 inscrits max)	20h	3	QCM et oral	Janvier	1/2h	Dr M PUECHMAILLE
Semestre 3	Sant� reproductive, causes et pr�vention de l'infertilit� (uniquement ex-PASS & ex-LAS2(PASS M�decine))	20h	3	QROC	Janvier	1/2h	Dr H PONS
Semestre 4	Anatomie radiologique cervico-cranio-faciale	20h	3	QROC	Mai	1/2h	Pr. J.M. GARCIER
Semestre 4	Dissection Anatomique (100 inscrits max)	20h	3	Sch�mas � compl�ter	Mai	1/2h	Pr M. FILAIRE
Semestre 4	G�n�tique �pid�miologique des maladies communes	20h	3	Questions r�dactionnelles	Mai	1/2h	Pr F. CORNELIS
Semestre 4	Dysfonctionnements cellulaires, signalisation et maladies	20h	3	QROC + QCM	Mai	45 mn	Dr P. GUEIRARD Dr D. BALESTRINO
Semestre 3	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat PASS (places limit�es) *	20h	3	M�moire de 2 � 4 pages	Janvier		Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 3	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat LAS (places limit�es) *	20h	3	M�moire de 2 � 4 pages	Janvier		Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 4	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat PASS (places limit�es) *	20h	3	M�moire de 2 � 4 pages	Mai		Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 4	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat LAS (places limit�es) *	20h	3	M�moire de 2 � 4 pages	Mai		Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 3 ou 4	UE libre * (voir annexe 3)		3				
Semestre 3 ou 4	UE MASTER (voir annexe 2)	Voir annexe 2	3 ou 6	Se reporter aux MCC de la mention du master choisi			Dr C. BARRIERE Pr P. POIRIER

* 1 seule UE autoris e par semestre

ANNEXE 2
Unités d'enseignement de Master 1 DFGSM2

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (étud. science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> [§]	Anne Fogli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> [§]	Ayhan KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> [§]	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> [§]	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> [§]	V Livrelli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> [§]	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> [§]	J. Delmas/G. Dalmasso	3	S2, 30h	25 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> [§]	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> [§]	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr

	<i>Epigenetic regulations</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> [§]	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> [§]	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology</i> [§]	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> [§]	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain</i> [§]	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> [§]	C Guillet / S Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr

(UFR Médecine)	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	Non	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	Lemlih OUCHCHANE	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr

UE S1

UE S2

§ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

*** Inscription 1ere semaine de Septembre**

ANNEXE 3
UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES *
DFGSM2

INTITULES		NOMBRE d'ECTS	MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
			DFGSM	UNIVERSITE	
HOP'ART		3	XX		
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	3	XX		
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	3	XX		
Participation active (<u>membres du bureau</u>) ***	Association humanitaire	3		XX	
	Association à but pédagogique ATOUC CONF ACTES	3			
MEMBRES ELUS***	Associations étudiantes, Conseil de Gestion, ...	3			
FORMATEURS	ACTES	3		XX	3 ECTS/semestre – 6 si annuel
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	3	XX		

* Une seule UE Libre autorisée par semestre

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par semestre.**

** Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4).

*** Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Événement), à raison **d'une personne par poste**. Inscription possible pour les 2 semestres dès le S3 sur **Lettre de motivation et description poste/activité**. Soutenance individuelle (15 minutes à chaque semestre).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne, et complétée par le remplissage d'une fiche de choix décrivant en quelques lignes la motivation de l'étudiant. Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix. Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

I - Organisation des Enseignements :

a- **Les enseignements théoriques** sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), un enseignement obligatoire (12 heures) sera dispensé en fin de DFGSM3. L'AFGSU sera délivrée après validation de l'ensemble de l'enseignement à la fin du DFGSM3.

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

b- **Unités d'Enseignement librement choisies ou Unités d'enseignement libres**

La formation comprend, en plus du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 12 crédits répartis ainsi : 6 crédits au semestre 5 et 6 crédits au semestre 6.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 4, 5, et 6.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule par semestre (voir annexe 6).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master par semestre (voir annexe 5) au cours de l'année. Seul un étudiant qui est admis en 2^{ème} année de l'école de l'INSERM suite au concours, est autorisé à suivre plus d'1 UE de Master / semestre en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

c- **Parcours Recherche délivrant une équivalence de Master 1** (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM3.

d- Stages hospitaliers

- Périodes

Les stages se déroulent sur 2,5 jours : le lundi après-midi, mardi toute la journée et mercredi toute la journée, de 8 h 00 à 12 h 00 (ou 9 h 00 à 13 h) et 13 h – 17 h (ou 14 h – 18 h) sur une période de 3 semaines.

- Organisation des stages

Les 4 périodes ont une durée de 3 semaines chacune. Deux périodes seront programmées au S5 et deux périodes au S6.

Les étudiants sont répartis dans des groupes, chaque groupe disposant d'un terrain de stage. Les groupes sont constitués par ordre alphabétique. Le numéro de groupe est attribué par tirage au sort.

e- Validation des stages

Des fiches de validation seront envoyées aux chefs de service pour note et appréciations. Les étudiants devront obligatoirement faire une évaluation (par système informatique anonyme) de leur stage pour en obtenir la validation définitive.

Pour accéder en DFASM1, l'étudiant devra avoir **validé 105h de stage infirmier, 20h de stage en service sanitaire et 282h de stage clinique (42h en DFGSM2 et 240h en DFGSM3). Toute absence non justifiée à un stage entraînera la réalisation d'un stage de rattrapage effectué entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages hospitaliers y afférant.

f- Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Cette action de prévention et de promotion de la santé dans le cadre du service sanitaire a pour but de permettre à l'étudiant de valider l'Unité d'Enseignement « Service Sanitaire ».

Elle comporte 2 parties. La première partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 5 du DFGSM3. La deuxième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 6 du DFGSM3.

Le Service sanitaire se valide comme un stage avec une note /20 décomposée en 1) validation par le lieu de stage sur 10 points et 2) évaluation par les enseignants du rapport de stage fait par l'étudiant sur 10 points.

II – Organisation des épreuves

- **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ **2^{èmes} sessions** (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies en enseignement complémentaire.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

III – Validation de l'année

Pour le tronc commun :

- **toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE (si pas d'EC) est éliminatoire.**

Pour le parcours personnalisé :

- **les UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre) n'ont pas de note éliminatoire. En revanche, si la moyenne de l'ensemble du parcours personnalisé est < 10/20, toutes les UE <10/20 doivent être repassées.**

La validation d'un élément constitutif ou d'une UE (si pas d'EC), d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

- Si un EC (ou une UE si pas d'EC) comprend un Enseignement Pratique : Les notes de travaux pratiques ou de contrôle continu sont reportées en seconde session, si elles sont supérieures ou égales à 10 sur 20, à l'intérieur de/des EC / UE non validées. L'étudiant n'ayant pas obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves pratiques (TP) à l'intérieur de/des EC / UE non validées, doit repasser les épreuves de TP, lors de la 2^{ème} session.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note égale à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement si pas d'EC) composant le semestre.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

Pour valider l'année de DFGSM3, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique
- Avoir validé les stages (appréciation du chef de service **et** évaluation de l'étudiant).
- Avoir obligatoirement évalué les enseignements et les stages

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements théoriques, et avoir validé les stages pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM1.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II
Semestre 5

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Coefficient	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements							Coordonnateurs des U.E.	
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				Écrit					Question réduct.	QROC	QCM	Durée		Coef		Période examen
				CM	TD	TP	e-learning									
SANTE –SOCIETE – HUMANITE								EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR			1h30	1	Janvier		Pr. I. JALENQUES	
Psychologie médicale	5		29 h	25h	2h		2h									
BON USAGE DU MEDICAMENT 2	2	1	18h	4h	8h		6h	EVT : QCM			30 mn	1	Janvier		Dr C CHENAF	
HORMONOLOGIE – REPRODUCTION***	3	1	29h					EVT : QROC et/ou QCM			2h	1	Janvier		Pr. I. TAUVERON Pr. V. SAPIN Pr F. BRUGNON Pr M. DUCLOS Dr C. GOUMY	
EC Hormonologie Physiologie - Morphologie	1			9h	5h											
EC Hormonologie Sémiologie	1			5h												
EC Reproduction	1			10h												
AGENTS INFECTIEUX – HYGIENE***	5	1	61h					EVT : QCM et QROC Epreuve travaux pratiques			2h30	0,80	Janvier	0,20	Pr. C. HENQUELL Pr. R. BONNET Pr. O. TRAORE Pr P. POIRIER	
EC Virologie	1,5				14h	2h										
EC Bactériologie	1,5				18h	6h										
EC Hygiène	1			1h	6h											
EC Parasitologie	1				12h	2h										
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	3	1	17h	17h				EVT : QCM			30 mn	1	Janvier		Pr. I. CREVEAUX	
ANGLAIS	2	1	16h		16h			EVC EVT (Epreuve de compréhension orale)			15 mn 45 mn	0,40 0,60	Novembre		Mme Bana SAKR	
STAGES 1	4		120h				105h								Pr G SOUTEYRAND	
I/ TOTAL TRONC COMMUN	24		290h	71h	81h		115h									
II/ PARCOURS PERSONNALISE UE librement choisie (ANNEXE 4) UE MASTER 1 (ANNEXE 5) UE libres (ANNEXE 6)	6											0,2 0,5 ou 1	Janvier			
TOTAL	30															

***UE communes avec études de maïeutique

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont données à titre indicatif.

TABLEAU II bis
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements								Coordonneurs des U.E.		
							Enseignement théorique						Enseignement pratique				
				Écrit						Question rédact.	QROC	QCM	Durée	Coef		Période examen	CC
				CM	TD	TP	e-learning										
IMMUNO-PATHOLOGIE et IMMUNO-INTERVENTION	2	1	25h													Pr. J.O. BAY Pr. B. EVRARD	
Allergie				3h	1h												
Auto-immunité				4h	1h												
Inflammation, maladies infectieuses et déficits immunitaires				4h	2h												
Transplantation				3h	1h												
Immunité et grossesse				3h													
Immunité et cancer				3h													
GENETIQUE MEDICALE***	3	1	35h	22h	13h*											Pr. F. CORNELIS Pr. Y.J. BIGNON Pr. P. VAGO Pr. I. CREVEAUX	
SANTE PUBLIQUE et MEDECINE LEGALE	2	1	28h													Pr. L. GERBAUD Dr. B. BOYER	
EC Santé Publique				22h						1h	1		Mai				
EC Médecine Légale				6h													
BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE	4	1	50h													Pr. F. PENAULT-LLORCA Pr F. CACHIN	
EC Anatomie pathologique	2,5			26h													
EC Biophysique	2,5			22h													
BIOMEDECINE QUANTITATIVE	2		19h	19h												Dr. L. OUCHCHANE	
SANTE ENVIRONEMENTALE	1		7h		3h		4h									Pr P CLAVELOU	
ANGLAIS	2	1	16h													Mme Bana SAKR	
STAGES 2	4		120h				105h									Pr G SOUTEYRAND	
SERVICE SANITAIRE	3		50h				50h									Pr L. GERBAUD	
AFGSU	1		12h				12h									Pr A. LAUTRETTE	
I/ TOTAL TRONC COMMUN	24		360h	137h	37h	167h	4h										
II/ PARCOURS PERSONNALISE UE Librement choisie (ANNEXE 4)	6															0,2 0,5 Mai	

UE MASTER 1 (ANNEXE 5)											ou 1			
UE libres (ANNEXE 6)														
TOTAL	30													

***UE commune avec études de maïeutique

* **La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est OBLIGATOIRE.** En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session

Annexe 4

Unités librement choisies ou libres DFGSM3

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Période d'examen	Validation	Durée de l'épreuve	Crédits	Coeff	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 5	Intégration des grandes fonctions physiologiques	20h	Janvier	QCM	1/2h	3	1	Pr R RICHARD
Semestre 5	Imagerie sémiologique	20h	Janvier	QCM	1/2h	3	1	Dr D. MORVAN
Semestre 5	Sémiologie biochimique hormonale	20h	Janvier	QCM	1/2h	3	1	Pr I. CREVEAUX
Semestre 5	Prévention génétiquement personnalisée	20h	Janvier	QR/QROC	1/2h	3	1	Pr F. CORNELIS
Semestre 5	Toefl (48 étudiants max S3+S5)	20h	Janvier	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	3h45	3	1	LL RIBAUD
Semestre 5	Santé reproductive, causes et prévention de l'infertilité	20h	Janvier	QROC	1/2h	3	1	Dr H. PONS
Semestre 6	Anatomie radiologique du tronc et des membres	20h	Mai	QROC	1/2h	3	1	Pr J.M. GARCIER
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	20h	Mai	QROC	1/2h	3	1	Pr P. VAGO
Semestre 6	Microbiologie Approfondie (50 étudiants max)	20h	Mai	QROC/QCM	1/2h	3	1	Pr C. HENQUELL
Semestre 5	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS (places limitées) *	20h	Janvier	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 5	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat LAS (places limitées) *	20h	Janvier	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 6	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS (places limitées) *	20h	Mai	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 6	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat LAS (places limitées) *	20h	Mai	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 5 et/ou 6	UE de Master (voir UE proposées en annexe 5)	Voir annexe 5			Se reporter aux MCCC de la mention de master	5	1	Dr C. BARRIERE Pr P. POIRIER
Semestre 5 ou 6	UE Libre (annexe 6) *						3	

* Une seule UE autorisée par semestre

ANNEXE 5
Unités d'enseignement de Master 1 DFGSM3

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (étud. science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> [§]	Anne Fogli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> [§]	Ayhan KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> [§]	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> [§]	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> [§]	V Livrelli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> [§]	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> [§]	J. Delmas/G. Dalmaso	3	S2, 30h	25 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> [§]	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

<i>Cell biology & oncogenesis</i> [§]	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
<i>Epigenetic regulations</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOOUT@uca.fr
<i>Genome stability & instability</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOOUT@uca.fr
<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> [§]	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> [§]	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
<i>Neurophysiology</i> [§]	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> [§]	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
<i>Physiopharmacology of pain</i> [§]	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> [§]	C Guillet / S Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	Non	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéactions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	Lemlih OUCHCHANE	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr

UE S1

UE S2

*\$ UE enseignées en
anglais / copie examen à
rédiger en français*

*** Inscription 1ere
semaine de Septembre**

ANNEXE 6
UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES *
DFGSM3

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement libres suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS	MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
			DFGSM	UNIVERSITE	
HOP'ART		3	XX		
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	3	XX		
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	3	XX		
Participation active (membres du bureau) ***	Association humanitaire	3		XX	
	Association à but pédagogique ATOUC CONF ACTES	3			
MEMBRES ELUS***	Associations étudiantes, Conseil de Gestion, ...	3			
FORMATEURS	ACTES	3		XX	3/semestre –6 si annuel
	SERVICE SANITAIRE	3		XX	
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	3	XX		

* Une seule UE Libre autorisée par semestre

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par semestre.**

**** Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4).**

******* Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Evénement), à raison **d'une personne par poste**. Inscription possible pour les 2 semestres dès le S3 sur **Lettre de motivation et description poste/activité**. Soutenance individuelle (15 minutes à chaque semestre).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne, et complétée par le remplissage d'une fiche de choix décrivant en quelques lignes la motivation de l'étudiant. Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix. Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2022/2023

2^{ème} Cycle des Etudes Médicales DFASM1, DFASM2, DFASM3

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 20/06/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 2ème CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Références réglementaires :

- Arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,
- Décret no 2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 modifié, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation du second cycle des études médicales.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Ne peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales que les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine responsable (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013).

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre l'objectif défini précédemment ;
- un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
 - d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié**.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

Des dispositifs d'évaluation obligatoires par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Les lieux de stages font également l'objet d'une évaluation par les étudiants.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique, organisé au cours des deux derniers semestres de formation.

**** Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)**

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le Parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$)_acquis dans le premier ou deuxième cycle, du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.*
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) réalisé pendant le premier ou deuxième cycle dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.*
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).*

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, l'organisation des enseignements est définie par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, puis approuvée par le Président de l'Université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

En cas de crise sanitaire, l'enseignement sera adapté aux exigences universitaires. Si besoin, l'enseignement pourra être assuré en distanciel. Pour les évaluations, le présentiel sera privilégié avec des mesures de protection adaptées sinon des évaluations en distanciel seront utilisées.

II – STAGES ET GARDES :

Les étudiants accomplissent dix-huit mois de stages temps plein incluant les congés annuels.

Les stages se déroulent dans différents services hospitaliers de deux façons :

- Pour les étudiants inscrits en DFASM1 et DFASM2 : stages à temps plein, du lundi au vendredi (la durée quotidienne du stage est alors de 8 heures par jour) et le samedi matin. La période de stage est de 6 à 9 semaines, à raison de 10 demi-journées par semaine.

- Pour les étudiants inscrits en DFASM3 : les stages s'étalent sur 4 périodes au cours de l'année

Les stages de DFASM3 se déroulent dans les différents services hospitaliers sur une période de 6 à 9 semaines à temps plein divisée en 2 périodes. Chaque groupe de stage est divisé également en 2. Chaque sous-groupe effectue donc une moitié ou l'autre de la période en stage.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les étudiants accomplissent des stages dans des unités de soins où ils participent à l'activité hospitalière dans les conditions prévues à l'article R. 6153-51 du code de la santé publique, en vue de l'acquisition des compétences prévues dans le carnet de stage.

Ils effectuent en particulier :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs.
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités.

Ce dernier stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison, d'un centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Sur chaque lieu de stage, le responsable pédagogique coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des médecins référents de stage. Le référent accueille et encadre l'étudiant sur le lieu de stage. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soins.

Un contrat pédagogique, signé entre le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et chaque responsable d'entité agréée comme terrain de stage, rappelle les objectifs pédagogiques des stages et des gardes, le cas échéant, en définit les modalités pratiques, désigne les référents de stages et précise les modalités d'évaluation des étudiants.

L'identification des objectifs pédagogiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans un carnet de stage dans lequel sont répertoriées les situations que l'étudiant peut rencontrer. Ces situations lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la validation du deuxième cycle et notamment de poursuivre l'apprentissage de la réflexion éthique.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage.

Une seule absence non justifiée sera tolérée sans sanction (dont problème de réveil ou de transport). Il n'existe pas de limite au nombre d'absence justifiée pour raisons de santé. Les autres raisons d'absence seront évaluées au cas par cas et pourront donner lieu à une sanction.

L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. Elle comprend obligatoirement une évaluation des compétences au lit du malade pour les services cliniques ou de manière adaptée dans les services sans contact direct avec les patients.

Le Directeur de chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine désigne un Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH) ou un Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier, **responsable pédagogique**, chargé de coordonner les stages et les activités des étudiants durant le stage, sur la base du projet pédagogique élaboré pour leur réalisation.

Dans chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine, il est créé au sein de la commission pédagogique **une instance chargée des stages et des gardes** qui s'adjoint des personnalités extérieures, désignées en raison de leur participation à l'organisation des stages. Cette instance se réunit au moins une fois par an.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

Les étudiants participeront également, au cours du second cycle, à 25 gardes au moins, de façon progressive. Les modalités de gardes sont présentées en annexe 2 du document pour les 3 années du 2^{ème} cycle des études médicales : elles suivent l'arrêté du 17 juin 2013 modifié, « relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine ». Les gardes font partie intégrante de la formation.

III - REDOUBLEMENT :

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle, les étudiants accomplissent à nouveau **six mois de stage** temps plein incluant les congés annuels et les stages dont la validation n'a pas été obtenue (Article R6153-47 du code de la santé publique).

Les étudiants redoublants ou triplants perçoivent la rémunération prévue par l'Article R6153-58 du code de la santé publique pour toute période de stage accomplie.

PREMIERE ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES - DFASM1

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 8 semaines.

▪ **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

UE 1 Cardiologie, Maladies Vasculaires et Pneumologie

UE 2 Urologie, Néphrologie et Ophtalmologie

UE 4 Gastroentérologie et Hépatologie, Chirurgie digestive, Imagerie digestive et Nutrition-Endocrinologie

UE5 Maladies infectieuses et Dermatologie

UE7 Neurologie, Neurochirurgie et Neuro-imagerie

UE 8 Rhumatologie, Orthopédie, Imagerie ostéo-articulaire et Médecine Physique et de Réadaptation

UE 9 ORL et Chirurgie maxillo-faciale

UE 10 - 1 Examen Clinique par Objectifs Structurés

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU I* (S1 et S2).

▪ **Parcours personnalisé** ou recherche

UE 3.1 Lecture critique d'article et anglais

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constituant). En cas de note < 8 ou < 10 avec une moyenne du semestre < 10, une seule épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU II*

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 crédits** au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note ≥ 10 permettant la validation des 2 UE. Une note < 8 est éliminatoire.

Il sera laissé la possibilité aux étudiants ayant choisi une autre UE que l'UE LCA de composer au titre d'auditeur sur les épreuves de LCA, la note obtenue n'entrant en rien en compte dans les processus de validation de semestre pour ces auditeurs.

II – ORGANISATION DES STAGES

1) Préambule

Le choix des stages se fait selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté, et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM1

Liste des stages hospitaliers (Annexe 3) :

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre la l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 à 9 semaines.

Tableau I

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM1

2022/2023

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
1	Simulation sur mannequins	T1	3	18	2	16	QCM – évaluation pratique	1	Septembre		Pr X. Moisset Dr T. Godet
UE 1 Cardiologie, maladies vasculaires et Pneumologie											
1	EC Cardiologie et vasculaire	T1	4	18		18	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Octobre	3h (1h30 par EC)	Pr P. Motreff
1	EC Pneumologie	T1	3	12		12		1	Octobre		Pr F. Costes
1	Imagerie Thoracique	T1		2							Pr L. Boyer
UE 2 Urologie, Néphrologie et ophtalmologie											
1							Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Octobre	2h (1h pour nephro 30 min pour uro et 30 min pour ophtalmo)	
1	EC Néphrologie	T1	3	12		12		1	Octobre		Pr A.E. Heng
1	EC Urologie	T1	2	7		7		1	Octobre		Pr L. Guy
1	EC Ophtalmologie	T1	1	4		4	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1			Pr F. Chiambaretta
UE 4 Gastroentérologie, hépatologie et Nutrition-Endocrinologie											
1	EC Gastroentérologie et hépatologie	T2	4	14		14	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Janvier	3h (1h30 pour gastro, 1h pour endocrino et 30 min pour nutrition)	Pr A. Buisson
1	EC Nutrition	T2	2	4		4		1	Janvier		Pr Y. Boirie
1	EC Endocrinologie	T2	3	10		10	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC		Janvier		Pr I. Tauveron

1	Imagerie digestive	T2		2		2					Pr L. Boyer
UE 5 Maladies infectieuses et Dermatologie											
1	EC Maladies infectieuses	T2	4	16		16	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Janvier	2h (1h30 pour infectio et 30 min pour dermato)	Pr O. Lesens
1	EC Dermatologie	T2	1	10		10		1	Janvier		Pr M. D'Incan
Total Semestre 1			30	111		111	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau II

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM1

2022/2023

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 7 Neurologie et neurochirurgie											
2	Neurologie, neurochirurgie et	T3	4	12		12	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Mai	1h30	Pr M.L. Fantini
	Neuro-imagerie			2		2					
UE 8 Rhumatologie, Orthopédie, Imagerie ostéo-articulaire et Médecine physique et de réadaptation											
2	EC Rhumatologie	T3	3	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Mai	3h (1h par EC)	Pr A. Tournadre
2	EC Orthopédie	T3	1	6		6		1	Mai		Pr S. Boisgard
2	EC MPR	T3	1	5		5		1	Mai		Pr E. Coudeyre
	Imagerie ostéoarticulaire	T3		2		2					Pr L. Boyer
UE 9 Tête et cou											
							Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC			1h30 (1h pour ORL et 30 min pour Chir Maxillo)	
2	EC ORL	T3	1	8		8		1	Mai		Pr T. Mom
2	EC Chirurgie maxillo-faciale	T3	1	6		6		1	Mai		Pr I. Barthélémy
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	6	Voir tableau III							
UE 10 – 1 Examen Clinique par Objectifs Structurés											
2	ECOS première partie	T3	1				Validation par présentiel		Juin		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset

Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	12				Evaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr I. Barthélémy
Total Semestre 2			30	51		52	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

** Voir tableau III

Tableau III

**PARCOURS PERSONNALISE – DFASM1
2022/2023**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 3.1 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T1	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRMs (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Janvier	3h	Pr M. Jabaudon Mme M. Barroso Fontanel
UE 3.2 Lecture critique d'article											
2	LCA /Anglais	T3	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRMs (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Mai	3h	Pr M. Jabaudon Mme Barroso Fontanel
UE libres transversales											
2	Voie annexe 1V	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UEs libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X Moisset Pr JM. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
2	Voir annexe V	T2	3/6	40	40		Selon contrôle de connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours- Barriere Pr P. POIRIER

*** UE 3.1 LCA : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1^{er} semestre, mais la validation se fera au 2^{ème} semestre

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Epreuve Dématérialisée nationale.

Ainsi, à l'issu des résultats de la 1^{ère} et éventuellement de la 2^{ème} session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. En revanche l'UE3 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 8/20. Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque EC de l'UE.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre,
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Le tronc commun :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales ou de l'examen dématérialisé national. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier.

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale prévue en 2024 (plusieurs stations – plusieurs circuits parallèles – scénarii identiques entre les circuits).

La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du CCC. Si l'étudiant a une note < 10/20, un rattrapage sera organisé : il s'agira d'une épreuve clinique (examen de patient – présentation du dossier et de l'examen – démarche diagnostique et thérapeutique) effectuée dans deux services différents (deux cas patients).

Le Parcours personnalisé ou recherche :

Les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée début juillet sur tablettes. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est obligatoire pour obtenir la validation définitive. (annexe 4)

Le séminaire :

Un séminaire est organisé au cours de l'année de DFASM1

- Séminaire ECG par la cardiologie (durée 4h décomptée dans le volume horaire de l'EC cardiologie)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation des stages
- Validation des UE du tronc commun dispensées au cours de l'année, avec une **dette autorisée d'une seule UE appartenant au tronc commun**
- Validation des UE du parcours personnalisé
- **Evaluation** obligatoire des enseignements et des stages.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage du DFASM1 en DFASM2 est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFASM2 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFASM1 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFASM2 par semestre au cours de leur année**.

DEUXIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES

MEDICALES

DFASM2

I – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : (voir tableau III)

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 8 semaines.

▪ Unités d'enseignement (UE)

UE 6 Hématologie, Oncohématologie, Oncologie et Soins palliatifs

UE 11 Médecine interne et Gériatrie

UE 12 Psychiatrie

UE13 Santé publique et Médecine légale

UE 3.3 Lecture critique d'article et anglais

UE 14 Pédiatrie, Gynécologie et Obstétrique

UE 15 Anesthésie/douleur/pharmacologie-Urgences – Réanimation-Médecine du Travail

UE 3.4 Lecture critique d'article

UE 16 – 1 Examen Clinique par Objectifs Structurés

Parcours personnalisé ou recherche

UE 3.2 Lecture critique d'article et anglais

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constituant. En cas de note < 8 ou < 10 avec une moyenne du semestre < 10, une seule épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au TABLEAU II

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 6 crédits au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note ≥ 10 permettant la validation des 2 UE. Une note < 8 est éliminatoire.

Tableau IV

**ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM2
2022/2023**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 6 Hématologie, Oncohématologie, Oncologie et Soins palliatifs											
1	EC Hématologie	T1	2	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Décembre	3h (1h30 pour l'hémato, 1h pour l'oncologie et 30 min pour les soins palliatifs)	Pr O. Tournilhac
1	EC Oncologie	T1	2	10		10		1	Décembre		Pr J.O. Bay
1	EC et Soins palliatifs	T1	1	4		4		1	Décembre	Pr V. Guastella	
	Imagerie oncologique	T1		2		2				Pr L. Boyer	
UE 11 Médecine interne et gériatrie											
1	EC Médecine interne	T1	3	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Décembre	2h (1h par EC)	Pr M. André Pr M. Ruivard
1	EC Gériatrie	T1	2	8		8		1	Décembre		Dr C. Lahaye
UE 16 – 1 Examen Clinique par Objectifs Structurés											
1	ECOS DFASM2 première partie	T2	1				Validation par présentiel		Janvier		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
UE 12 Psychiatrie											
1	Psychiatrie	T2	3	17		17	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Mars	1h	Pr P.M. Llorca Pr I. Jalenques
UE 15 Anesthésie, douleur, pharmacologie réanimation, médecine intensive médecine d'urgences- médecine du travail											
1	EC Anesthésie douleurs et pharmacologie	T2	1	8		8		1	Mars		Pr E. Futier Pr N. Authier

1	EC Réanimation et MIR	T2	1	8		8	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Mars	2h (30 min par EC)	Pr M. Jabaudon Pr B. Souweine
1	EC Médecine d'urgence	T2	1	6		6		1	Mars		Pr J. Schmidt
1	EC Médecine du travail	T2	1	4		4	Examen final*: Cas cliniques en QRM-Questions isolées-QROC	1	Mars		Pr F. Dutheil
	Imagerie réanimation/urgences			2		2					Pr L. Boyer
Total Semestre 1			18	89		89	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau V

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM2

2022/2023

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M	E.D			Période	Durée	
UE 14 Pédiatrie, Gynécologie et obstétrique											
2	EC Pédiatrie	T3	6	16		16	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Juin	2h (1h par EC)	Pr E. Merlin
2	EC Gynécologie et obstétrique	T3	6	17		17		1	Juin		Pr D. Gallot
	Imagerie pédiatrique	T3		2		2					Pr L. Boyer
UE 13 Santé publique, médecine Légale											
2	EC Médecine légale	T3	2	4		4	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Juin	1h (30 mn par EC)	Dr B. Boyer
2	EC Santé Publique	T3	2	7		7		1	Juin		Pr L. Gerbaud
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	6	Voir tableau VI							
Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	8				Evaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr I. Barthélémy
Total Semestre 2			30	46		46	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

** Voir tableau VI

Tableau VI

**PARCOURS PERSONNALISE – DFASM2
2022/2023**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 3.3 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T2	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRMs (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Mars	3h	Pr M. Jabaudon M. G. Abshilava
UE 3.4 Lecture critique d'article											
2	LCA / Anglais	T3	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRMs (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Juin	3h	Pr M. Jabaudon M. G. Abshilava
UE libres transversales											
2	Voie annexe 1V	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UEs libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr J.M. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
2	Voir annexe V	T2	3/6	40	40		Selon contrôle connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours-Barriere Pr P. POIRIER

*** UE 3.1 LCA : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1er semestre, mais la validation se fera au 2ème semestre

II – ORGANISATION DES STAGES :

1) Préambule

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre de place maximale a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM2

Liste des stages hospitaliers (Annexe 2) :

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre la l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines à 9 semaines.

III - VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Épreuve Dématérialisée Nationale

Ainsi, à l'issu des résultats de la 1ère et éventuellement de la 2ème session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. En revanche l'UE3 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 8/20.
- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque EC de l'UE.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre,
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Validation enseignements théoriques:

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales ou de l'examen dématérialisé national, à savoir une épreuve de cas cliniques avec réponses en QCM et/ou de QROC. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale prévue en 2024 (plusieurs stations - plusieurs circuits parallèles - scénarii identiques entre les circuits).

La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du CCC. Si l'étudiant a une note < 10/20, un rattrapage sera organisé : il s'agira d'une épreuve clinique (examen de patient - présentation du dossier et de l'examen - démarche diagnostique et thérapeutique) effectuée dans deux services différents (deux cas patients).

Le Parcours personnalisé ou recherche:

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constituant). En cas de note < 8 ou < 10 avec une moyenne du semestre < 10, une seule épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au TABLEAU II

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 4 crédits au 2^{ème} semestre.

Les UE librement choisies composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée fin août /début septembre. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)

- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE :

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation obligatoire des stages
- Validation obligatoire de l'ensemble des Unités d'Enseignement dispensées au cours des années DFASM1 et DFASM2
- Validation obligatoire des UE librement choisies du parcours personnalisé.
- Evaluation obligatoire des enseignements et des stages.

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM 3.

Les redoublants conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement (UE) validées.

V Préparation à l'Examen dématérialisé national

Les étudiants en DFASM2 pourront assister aux conférences, bi-hebdomadaires proposées aux étudiants de DFASM3 pour la préparation de l'ECN en juin 2023. Ces conférences seront susceptibles d'être enregistrées et seront accessibles jusqu'en novembre 2023. Des conférences spécifiques pour préparer l'EDN d'octobre 2023 seront organisés en juin, juillet, septembre et octobre 2023. Ces conférences seront composées d'entraînement par des dossiers progressifs et des QCM au format de l'EDN ou bien de synthèses des connaissances essentielles des items de l'EDN.

TROISIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM3

Article R6153-46 du code de la santé publique modifié par le décret du 24 juin 2014 :

A partir de la deuxième année du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants en médecine, qui portent le titre d'étudiant hospitalier, participent à l'activité hospitalière et perçoivent, dans les conditions prévues à l'article R. 6153-58, une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 6153-47 du code de la santé publique, les étudiants hospitaliers accomplissent un stage **obligatoire** entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements seront organisés en deux parties : d'abord, des conférences de chaque spécialité mises en ligne en début d'année universitaire, puis sous forme de conférences bihebdomadaires, ayant pour support des dossiers progressifs et des QCM au format de l'ECNI.

- **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

UE 18 Stages et gardes

- **Certificat de compétence clinique**

Le certificat de compétence clinique est organisé sous la forme d'une épreuve de mise en situation clinique auprès d'un patient ou d'une épreuve de simulation.

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU V*

Tableau VII ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM3

2022/2023

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens	Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	
Synthèse clinique et thérapeutique										
1	UE 17 Certificat de compétence clinique		16				notes des 3 épreuves ECOS	1	Novembre	Pr X. Moisset Pr A Lautrette
Conférences de révision										
1 & 2	Révision : Conférences	T1-T2		204		204				Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
Stages et Gardes										
Annuel	UE 18 Stages et gardes	Annuel	14				Evaluation des compétences	R	Septembre 2	Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr I. Barthélémy
	Total ANNUEL		30	204		204	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)			

II – Organisation des stages :

1) Préambule

Les stages de DFASM3 se déroulent dans les différents services hospitaliers sur une période de 6 à 9 semaines à temps plein divisée en 2 périodes. Chaque groupe de stage est divisé également en 2. Chaque sous-groupe effectue donc une moitié ou l'autre de la période en stage.

2) Modalités

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre de place maximale a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 0 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants est la plus élevée. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 5 à 8 semaines.

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Les étudiants ont la possibilité d'accomplir, entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne, parmi les stages obligatoires, un stage choisi à leur initiative, après accord conjoint du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et du directeur de leur établissement d'affectation (Article R6153-47 du code de la santé publique modifié).

3) Validation des stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

Les stages proposés en DFASM3 sont les mêmes que ceux proposés en DFASM1 et 2 hormis la médecine générale (voir Annexe 3).

III – VALIDATION :

Pour valider l'année de DFASM3, l'étudiant doit avoir obtenu :

- Validation **obligatoire** des stages hospitaliers
- Validation du certificat de compétence clinique
- Validation des unités d'enseignements

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale prévue en 2024 (plusieurs stations - plusieurs circuits parallèles - scénarii identiques entre les circuits).

La note finale sera la somme des 2 notes pondérées d'un facteur 40% en DFASM2, 60 % en DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du CCC. Si l'étudiant a une note < 10/20, un rattrapage sera organisé : il s'agira d'une épreuve clinique (examen de patient - présentation du dossier et de l'examen - démarche diagnostique et thérapeutique) effectuée dans deux services différents (deux cas patients).

REDOUBLEMENT du DFASM3

Sont admis à redoubler la DFASM3, les étudiants n'ayant pas validé cette année d'études et donc le deuxième cycle des études médicales.

Les redoublants conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement validées.

Tout stage invalidé devra être refait dans le service où il a été invalidé ou dans un autre service sur décision de l'équipe pédagogique après avis du chef de service concerné. En aucun cas ce stage ne pourra être inférieur à 2 mois.

IV – EPREUVES CLASSANTES NATIONALES (ECN) :

Seuls les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études médicales peuvent participer aux ECN.

Article R. 632-11 du Code de l'Éducation :

Le droit du candidat à effectuer deux fois le choix prévu à l'article R. 632-9 est maintenu en cas d'empêchement à participer aux épreuves classantes nationales résultant d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un cas de force majeure ou pour raison médicale dûment justifiée.

AUDITEURS, étudiants en médecine

Article R632-10 du code de l'éducation : Le candidat qui s'est présenté aux épreuves classantes nationales (ECN) peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale de choix et à se présenter une deuxième fois à ces épreuves l'année universitaire suivante.

Une commission, réunie par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, statue sur cette demande. Elle se prononce également sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités

de fonctionnement de la commission ainsi que le nombre maximum d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation sont fixés par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé. Dans tous les cas, les résultats obtenus au cours de la seconde tentative se substituent à ceux obtenus au cours de la première.

Les auditeurs ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils suivent les enseignements en application du code de la santé publique, et accomplissent, douze mois de stage rémunérés et au moins 8 gardes.

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sanctionnant le second cycle des études médicales, est délivré aux étudiants qui ont validé :

- L'ensemble de toutes les unités d'enseignement théorique (120 crédits)
- Le certificat de compétence clinique
- Les stages hospitaliers
- Au moins 25 gardes

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales confère le grade de master.

RAPPEL :

Article 1 de l'arrêté du 17 juin 2013

Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R. 6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.

Le service de garde normal comprend **au moins** vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leur trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

ANNEXE 1 : PARCOURS RECHERCHE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> ^s	A. Fogli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Anne.fogli@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> ^s	A. Kocer	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ^s	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> ^s	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ^s	V Livrelli	3	S1, 30h	65 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M- Chantal.FARGES@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> ^s	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> ^s	J. Delmas/G. Dalmaso	3	S2, 30h	25 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> ^s	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> ^s	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
<i>Epigenetic regulations</i> ^s	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr	

	<i>Genome stability & instability^s</i>	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies^s</i>	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems^s</i>	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology^s</i>	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration^s</i>	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain^s</i>	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases^s</i>	C Guillet / S Walrand	6	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr	
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvart-rochat@uca.fr

	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S1, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	fbrugnon@chu- clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu- clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	<u>J-Luc.BAILLY@uca.fr</u>
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca .fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	<u>Christian.DUALE@uca.fr</u>
	Intéactions médicaments- cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

UE S1

UE S2

*\$ UE enseignées en
anglais / copie examen à
rédiger en français*

*** Inscription 1ere semaine de Septembre**

ANNEXE 2 UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

* Une seule UE autorisée par semestre

INTITULES		MODALITES DE VALIDATION		
		DFASM	UNIVERSITE	UFR
PARTICIPATION ACTIVE (membres du bureau)	Association humanitaire	4		Lettre explicative et/ou soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ACTES*	4		
	Associations étudiantes, Conseil de Gestion...	4		
MEMBRES ELUS				Eval S5 : Motivation / Objectifs de l'expérience
				Eval S6 : Retours d'expérience / Bilan
FORMATEURS	SIMULATION	4		
	ACTES*	4		
	SERVICE SANITAIRE	4		
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (Ref. catalogue des UE transversales UCA)	4		

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S3 et le S4).

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

ANNEXE 2 : TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2 DFASM3 2022/2023

Stage	Site	Responsable
Stages validants le stage obligatoire de chirurgie		
Chirurgie cancérologique	CJP	Pr C. POMEL
Chirurgie Cardio-vasculaire	GM	Pr L. CAMILLERI
Chirurgie Infantile	HE	Pr E. MERLIN
Chirurgie maxillo-faciale	HE	Pr I. BARTHELEMY
Chirurgie thoracique	CJP	Pr M. FILAIRE
Chirurgie vasculaire	GM	Pr L. CAMILLERI
Chirurgie viscérale	HE	Pr D. PEZET
Chirurgie viscérale et orthopédique	Riom	Prs D. PEZET et S. BOISGARD
Ophtalmologie	GM	Pr F. CHIAMBARETTA
ORL	GM	Pr T. MOM
Orthopédie, Chirurgie reconstructive	GM	Pr S. BOISGARD
Urologie	GM	Pr L. GUY
Stages validants le stage d'Urgences/Réanimation/soins intensifs		
Accueil des Urgences	GM	Pr J. SCHMIDT
Anesthésie/Neuro réanimation	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation (RMC)	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation NHE	HE	Pr E. FUTIER
Médecine intensive et réanimatoire	GM	Pr B. SOUWEINE
Réanimation CJP	CJP	Pr A. LAUTRETTE
Réanimation néonatale	HE	Dr B. BŒUF
Réanimation pédiatrique	HE	Dr B. BŒUF
Soins intensifs cardio	GM	Pr P. MOTREFF
Urgences Pédiatriques	HE	Pr E. MERLIN
Urgences Riom	Riom	Pr J. SCHMIDT
Autres terrains de stage		
Anatomie pathologique	HE	Dr C. DARCHA
Cancérologie	CJP	Pr X. DURANDO
Cardiologie	GM	Pr P. MOTREFF
Dermatologie	HE	Pr M. D'INCAN
Endocrinologie	GM	Pr I. TAUVERON
Génétique médicale	HE	Dr C. FRANCCANNET
Gériatrie	Cébazat	Dr J. BOHATIER
Gériatrie	Riom	Dr J. BOHATIER
Gériatrie	SSR L Michel	Dr J. BOHATIER
Gynécologie-Obstétrique	HE	Pr D. GALLOT
HDJ Pédiatrie	HE	Pr E. MERLIN
Hématologie	HE	Pr JO. BAY
Hépatogastro-Entérologie	HE	Pr A. ABERGEL
Maladies Infectieuses	GM	Pr H. LAURICHESSE
Maternité	HE	Pr E. MERLIN
Médecine du travail	UFR	Pr F. DUTHEIL
Médecine Interne	GM	Pr M. ANDRE
Médecine Interne	HE	Pr M. RUIVARD
Médecine légale	GM	Dr B. BOYER
Médecine nucléaire	CJP	Pr F. CACHIN
Médecine Physique et Réadaptation	Cébazat	Pr E. COUDEYRE
Médecine du sport	GM	Pr M. DUCLOS
Néonatalogie	HE	Pr E. MERLIN
Néphrologie	GM	Pr AE. HENG
Neurochirurgie	GM	Pr JJ LEMAIRE
Biologie Médicale	GM	Pr V SAPIN
Neurologie	GM	Pr M.L. Fantini
Nutrition	GM	Pr Y. BOIRIE
Oncologie médicale	GM	Pr J.O. BAY
Onco-pédiatrie (SHOP)	HE	Pr J. KANOLD
Pédiatrie générale	HE	Pr E. MERLIN
Pédopsychiatrie	GM	Dr D. FENEON
Pneumologie	GM	Pr F. COSTES
Psychiatrie	GM	Pr I. JALENQUES
Psychiatrie	GM	Pr P.M. LLORCA
Radiologie	GM	Prs L. BOYER/L. CASSAGNES
Radiologie	HE	Pr J.M. GARCIER
Radiothérapie	CJP	Pr J. BIAU
Rhumatologie	GM	Pr A. TOURNADRE
Service de médecine et de chirurgie d'aval des urgences (SMC)	GM	Dr T. MATHEVON
Soins palliatifs	Cébazat	Dr V. GUASTELLA
Unité de médecine générale post-urgence	GM	Pr J. SCHMIDT

ANNEXE 3 : MODALITÉS DE GARDE DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

En application de l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, **les étudiants hospitaliers participent**, durant le second cycle des études médicales, à « **au moins 25 gardes**. « *Les gardes font partie intégrante de la formation* ».

L'arrêté du 17 juin 2013 précise par ailleurs les modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

La Commission des stages et des gardes, dont l'une des missions est l'organisation des stages et des gardes est mise en place selon l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2013.

Pour l'année universitaire 2021/2022 :

- **Les DFASM1, DFASM2 et DFASM3** doivent participer, de manière équilibrée sur l'ensemble du 2^{ème} cycle, à 25 gardes au moins.
- **Les auditeurs** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, à **8 gardes au moins.**

Ces gardes doivent être prises dans les « services validants » suivants :

Services	Gardes des jours de semaine (Lundi au Samedi)		Gardes des dimanches et jours fériés		Rémunération
	Quota	Horaires	Quota	Horaires	
Accueil des urgences (4 lignes de jour) Site Montpied			1	8h30-18h30	Rémunérée
Accueil des urgences (4 lignes de nuit) Site Montpied	1,5	13h30-8h30	1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (2 lignes) site Estaing	1	L-V : 16h30 – 00h S : 13h30-00h	1	13h-00h	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (ligne dimanche matin) site Estaing			0,5	8h-13h 30	Rémunérée
Gynécologie Obstétrique (2 lignes)	1,5	8h-8h tous les jours	2	8h-8h	Rémunérée
Réanimation Médico-Chirurgicale ⁽¹⁾	1,5	12h30-8h30	2	8h30-8h30	Rémunérée
Unité Soins Intensifs Cardiologiques	0,5	18h30-00h	1	13h00-00h	Rémunérée

(1) : lorsque le nombre d'étudiants hospitaliers affecté en RMC sera suffisant pour assurer une présence H24 en opérant à une répartition homogène les étudiants au cours de la journée, la suppression de la garde de RMC pourra être envisagée.

ANNEXE : FICHE EVALUATION STAGES



DFASM1/2

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022 2023

VALIDATION STAGE HOSPITALIER

Nom de l'étudiant :

Responsable du stage :

Nom Service :

Hôpital :

Période de stage : du au

1. **Savoir être** (assiduité, ponctualité, relationnel) :/5
2. **Compétences au cours du stage** (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, acquisitions, qualité des services rendus...) : .../5
3. **Evaluation des compétences**:/10
 - Date de l'évaluation :
 - Nom du ou des évaluateurs(s) :
 - Commentaires :

Note :/20

Stage : validé non validé

Toute note inférieure à 10/20 entraîne la non-validation du stage.

En cas de non-validation :

MOTIF :

.....

.....

- Durée du stage complémentaire à effectuer :
- Dans mon service
- Dans un autre service

A.....,le.....

Signature de l'enseignant

PROCEDURE

Stages cliniques à l'étranger ou dans les DOM Etudiant.es du second cycle des études médicales

Contacts :

Enseignant en charge des Relations Internationales :

M. le Pr Vincent Sapin

vincent.sapin@uca.fr

Bureau des Relations Internationales

Mme Agnès DANIEL

ri.medpha@uca.fr

28 place Henri Dunant TSA 50400 63001 Clermont-Ferrand CEDEX 1.

Tél : 04 73 17 80 28

Les principes et les conditions

L'Université Clermont Auvergne - UCA et l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand encourage la réalisation de stages cliniques à l'étranger ou hors métropole, dans le but d'observer une pratique médicale différente de celle de la France métropolitaine.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales valide ces stages aux conditions suivantes :

~ Le projet doit être validé par la commission « Relations internationales » de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand

~ Le stage doit se dérouler dans un centre dont les capacités de formation sont reconnues : locaux, encadrement médical, équipement.

~ Le stage doit être suivi avec assiduité par l'étudiant.e qui, à son retour, doit le valider.

~ Le stage hors métropole ne doit pas interférer négativement avec le bon déroulement des études et celui des examens qui doivent être passés à Clermont-Ferrand.

Attention un stage se déroulant dans une zone géographique définie orange ou rouge par le Ministère des Affaires Etrangères ne sera pas autorisé.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales (ni le CHU de Clermont-Ferrand) ne peut pas apporter d'aide financière ni pour le voyage, ni pour la vie sur le lieu de stage.

Toutefois, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes peut accorder une aide financière dès 4 semaines de stage (sur présentation de la convention signée lors du dépôt de dossier) – voir le site internet de l'UCA – Relations Internationales – partir à l'étranger – bénéficiaire d'aides financières.

Les stages peuvent avoir lieu tout au long du second cycle. Leur durée optimale est entre 1 et 3 mois. L'accord du chef de service dans lequel le stage sera commencé ou poursuivi à Clermont-Ferrand doit être obtenu.

Comment préparer votre stage ?

Etape 1 :

Le projet de stage

Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux/celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. Bâtir son projet

Le projet doit faire apparaître :

- 1) L'année d'étude pendant laquelle l'étudiant.e veut réaliser son stage.
- 2) S'il s'agit d'un projet personnel ou par le biais d'une organisation étudiante (IFMSA).
- 3) Le lieu (pays, ville), la spécialité médicale, la période. Une rapide présentation du pays, de la ville et de l'hôpital est souhaitée.
- 4) L'accord écrit du chef de service d'accueil indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant.e.
- 5) **Une lettre de motivation en français et en anglais** (ou dans la langue du pays) expliquant le choix du lieu, de la spécialité, et ce que l'étudiant.e attend de cette expérience.
- 6) L'étudiant.e doit déterminer les objectifs médicaux de son stage.
- 7) La position de l'étudiant.e, pour la période du stage, par rapport aux stages obligatoires et à ses dates de vacances et l'accord du(des) chef(s) de service de s'absenter du stage d'affectation pendant la période souhaitée.

Nous vous remercions de ne pas partir sur les mois d'Avril et Mai en raison des périodes de révision des DFASM3.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre absence ne doit pas perturber le fonctionnement du service dans lequel vous devriez être en stage.

- 8) Un curriculum vitae détaillé avec adresse mail.
- 9) La souscription d'une assurance en responsabilité civile, d'une assurance individuelle accidents et d'une assurance rapatriement.
- 10) La prise en compte des risques généraux (sécurité au sein du pays), sanitaires inhérents au stage : vaccinations, précautions contre le paludisme, précautions contre les accidents d'exposition au sang.
- 11) la fiche de renseignements complétée (**en ligne sur l'ENT, dans la rubrique stages à l'étranger**) avec les pièces demandées doit être adressée au bureau de la scolarité médecine ou par mail à ri.medpha@uca.fr **2 mois avant votre départ**, afin que le service des Relations Internationales puisse établir votre convention de stage, après passage en Commission.

Le dossier doit être complet

Merci d'apporter votre projet en version papier au bureau des Relations Internationales en 2 exemplaires, au minimum 1 mois avant la date de la commission (communiquée via l'ENT)

2. Présentation du projet

Les projets seront transmis à la Commission des Echanges qui étudiera et validera votre projet.

Comment préparer votre stage ?

Etape 2 :

Vous avez reçu un avis favorable de la Commission

Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. La convention de stage

La convention de stage est un document obligatoire. Elle fixe les responsabilités de chacun.e, afin que le stage remplisse bien sa fonction. L'étudiant.e s'engage à réaliser sa mission dans les règles, l'établissement d'accueil, à proposer un stage pédagogique, l'établissement d'origine, à cadrer le tout. Son rôle est également primordial en termes d'assurances : **la convention de stage garantit la couverture sociale et le risque accidents du travail**. En cas de litige, ce sera le seul document de référence.

Après réception de l'avis favorable de la Commission, le bureau des relations internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales établira votre convention.

En conséquence, en apposant leur signature sur la convention de stage, chaque partie s'engage à en respecter les obligations, les devoirs et les droits clairement mentionnés dans les articles. Tout manquement au respect des articles de la convention peut faire l'objet d'un recours juridique.

Vous devrez signer et faire signer la convention par votre établissement d'accueil puis remettre le document au bureau des relations internationales afin qu'il soit signé par Monsieur le Doyen et la Direction des Affaires Médicales du CHU.

Il faut les signatures originales (les signatures scannées sont acceptées en attente des signatures originales).

Il est essentiel et obligatoire que la convention soit signée avant le début du stage.

Si votre convention n'est pas signée avant votre départ vous ne pourrez pas partir en stage.

2. Les démarches administratives (avant de partir)

Vous devez être obligatoirement munis des pièces suivantes :

- 1 passeport en cours de validité.
- Eventuellement 1 visa (se renseigner auprès de l'Ambassade ou du Consulat du pays).
- Pour ceux qui partent à l'étranger, **déclaration auprès du ministère des affaires étrangères : inscrivez-vous sur le site ARIANE** avant votre départ.
- Vaccinations spécifiques (prendre contact avec le service des maladies infectieuses du CHU-Conseils aux voyageurs- Dr DYDYMSKI-tél : 04 73 75 00 70).
- Attestation d'assurance individuelle accident et rapatriement (attestations à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).
- Attestation responsabilité civile portant la mention « stages à l'étranger » (attestation à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).

Comment valider votre stage ?

Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. Attestation d'assiduité et de validation du stage par le chef de service d'accueil

A son retour, l'étudiant.e doit présenter une attestation du chef de service d'accueil confirmant l'assiduité de l'étudiant.e, la validation du stage et donnant tous renseignements sur son comportement pendant le stage.

L'attestation doit être rédigée sur un papier officiel du service d'accueil, signé du chef de service et munie des tampons réglementaires. Un exemplaire doit être remis au service des Relations Internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales. (Mme DANIEL) et une photocopie au Bureau des Affaires médicales du CHU.

2. Les modalités

Ce stage n'étant pas sous la responsabilité d'un enseignant de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, une validation du stage devra avoir lieu au retour.

Cette validation se basera :

~ sur l'avis d'assiduité et de validation du stage par le chef du service d'accueil (cf. ci-dessus)
~ une présentation orale (environ 10 mn) de type diaporama et des réponses aux questions (5 mn) devant un jury dont la composition s'appuiera sur des enseignants, enseignants-chercheurs et des personnels de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales et du CHU. Les dates de présentation seront précisées et communiquées annuellement via l'ENT.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2022 2023

3^{ème} Cycle des Etudes Médicales
Spécialité Médecine Générale

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 20/06/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

I - Organisation générale

Le DES de Médecine Générale (MG) est une formation à la spécialité d'une durée actuelle de 3 ans qui se décompose en une phase socle (un an) et une phase d'approfondissement (2 ans).

Ce troisième cycle, ou internat, est organisé selon les modalités fixées par :

- ✓ Les articles R632-1 à 79 du Code de l'Éducation, le décret N°2016 15 97 du 25 novembre 2016, modifié, fixant la liste et la réglementation des Diplômes d'Études Spécialisées (DES) de Médecine
- ✓ L'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3ème cycle des études médicales
- ✓ Arrêt du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des D.E.S et fixant la liste de ces diplômes, des options et des formations spécialisées transversales du 3ème cycle des études de médecine.

Le DES vise à certifier l'ensemble des six compétences pour l'exercice de la médecine générale :

- ✓ **Premier recours, urgence**
- ✓ **Relation, communication, approche centrée patient**
- ✓ **Approche globale, prise en compte de la complexité**
- ✓ **Éducation, prévention, santé individuelle et communautaire**
- ✓ **Continuité, suivi et coordination des soins autour du patient**
- ✓ **Professionalisme**

La formation s'articule autour d'enseignements dits « en stage » et « hors stage », lors des 2 phases précitées.

I.1 – ENSEIGNEMENTS « EN STAGE » :

I.1.1 PHASE SOCLE (2 SEMESTRES)

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs maîtres de stages des universités (MSU) agréés à titre principal en MG.

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG.

- ⇒ En cas de capacité de formation insuffisante, l'un des 2 stages peut être remplacé par un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé.
- ⇒ Le stage non effectué en phase socle sera réalisé au cours de la première année de la phase d'approfondissement

I.1.2 PHASE D'APPROFONDISSEMENT (4 SEMESTRES)

1° Un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale ; ce stage sera accompli au cours de l'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement (sauf s'il a été validé en phase socle)

2° Un stage en santé de l'enfant dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers

3° Un stage en santé de la femme dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers

4° Un stage en soins premiers en autonomie supervisée (SASPAS) accompli auprès de MSU agréés au cours de l'un des 2 derniers semestres de la phase d'approfondissement.

⇒ En cas de capacité de formation insuffisante :

- Un stage couplé santé de la femme et santé de l'enfant.
- Un stage libre, « *professionnalisant* », *accompli* de préférence auprès de MSU ou dans un lieu agréé à titre principal en MG

LES VALIDATIONS DES STAGES

La validation des stages à la fin de chaque semestre est prononcée par le directeur de l'UFR après avis :

- Du chef de service (hospitalier ou ambulatoire)
- Et du coordonnateur de la spécialité.
- Pour les stages ambulatoires des phases d'approfondissement, la participation obligatoire d'au minimum 5 gardes sur le semestre (Urgences pédiatriques, gynéco, adultes dans les hôpitaux de proximité ou PDSA avec les MSU).

L'évaluation de l'interne doit être progressive, lors d'entretiens avec le responsable du stage, en début, milieu et fin de formation. La grille d'évaluation des compétences en stage (ambulatoires et hospitaliers) sera celle recommandée par la commission régionale de coordination.

L'interne remplit à la fin de son stage une fiche d'évaluation sur la qualité pédagogique du stage qui est ultérieurement utilisée dans la révision des agréments. Cette fiche sera à renseigner en ligne sur l'ENT pour les stages ambulatoires (et dès que possible pour les stages hospitaliers).

I.2 - ENSEIGNEMENT HORS STAGE :

Le développement d'une pédagogie centrée sur l'apprenant repose sur le **tutorat** individuel et de groupe.

[Les thèmes de l'enseignement hors stage du DES de MG sont définis par l'arrêté du 22/09/2004 modifié).

L'enseignement est dispensé sous forme :

I.2.1 D'enseignements « hors stages » obligatoires :

- Les G.E.P. (Groupes d'Echanges de Pratiques)
- Les séances de tutorat individuel,
- Les ateliers d'enseignement dirigé

I.2.2_De formations facultatives :

- La Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)
- Le Forum de l'installation
- Initiation à la recherche qualitative et quantitative
- Conception des travaux de recherche et de thèse et formation à la rédaction médicale

I.2.1.a_Les GEP :

Les Groupes d'Echange de Pratiques regroupent 8 à 12 internes et un médecin généraliste enseignant. Les séances de travail portent sur l'entraînement à l'analyse de situations professionnelles vécues en contexte authentique. L'interne effectue 7 GEP de 3 h par année d'étude (Soit **63 h**). Les séances sont suivies de la rédaction d'un compte-rendu interne au groupe. Les travaux de recherche que l'interne produit alimentent son portfolio et la réflexion du groupe. Le GEP est sous la responsabilité de ce généraliste enseignant dit moniteur/tuteur. Ce moniteur est le tuteur de chaque membre de son groupe pendant les 3 ans de la formation.

La présence aux GEP est obligatoire.

I.2.1.b Les séances de tutorat individuel :

Elles sont assurées par le moniteur du GEP auprès de chaque interne du groupe. Ces entretiens d'évaluation formative et d'aide à la progression au long du cursus, représentent environ 6 h chaque année par interne (deux entretiens de tutorat 2H , lecture et corrections des travaux 4H), soit **18 h** sur la durée du DES. Elles font l'objet de la rédaction par l'interne d'un compte-rendu reprenant les conclusions de l'entretien et les prescriptions pédagogiques du tuteur qui valide la fiche ainsi rédigée sur l'ENT.

Elles sont obligatoires.

Le tuteur a la charge :

- ✓ de superviser les traces écrites produites par l'interne
- ✓ de les « finaliser » lorsque il estime que les échanges ont permis d'atteindre un niveau satisfaisant de réflexion sur les thèmes abordés.
- ✓ d'évaluer la qualité du travail fourni en GEP.

Son appréciation est primordiale lors des commissions d'évaluation de phase.

I.2.1.c Les ateliers d'enseignement hors stage :

Les ateliers d'enseignement ont pour objectif, l'acquisition d'habiletés et de connaissances spécifiques en matière de :

- ✓ Recherche documentaire, lecture critique de l'information, organisation et participation à des travaux de recherche en médecine générale ;
- ✓ Communication avec le patient et son entourage ;
- ✓ Gestion, en cabinet de médecine générale :
 - De problèmes de santé de la femme,
 - De problèmes de santé de l'enfant et de l'adolescent
 - Des pathologies ostéoarticulaires
 - Des personnes dépendantes, handicapées, fragiles ou en situation de précarité,
 - D'actions de prévention individuelles et collectives en santé des populations,
 - De patients souffrants d'addictions et/ou de troubles de santé mentale,
 - De patients atteints de maladies chroniques.
- ✓ Diagnostic éducatif et d'éducation thérapeutique du patient ;

- ✓ Coordination des soins autour du patient, gestion des ressources du système de santé, et travail dans le cadre de l'inter professionnalité ;
- ✓ Gestion de l'outil de travail, évaluation des pratiques et Développement Professionnel Continu.
- ✓ Des notions d'inter professionnalité et de travail avec les autres professions médicales ou paramédicales
- ✓ L'expérimentation initiée en 2021-22 est prolongée pour 2022-23 : sont proposés au choix de participer à l'un des deux « parcours » suivants : un parcours interprofessionnel Médecin / Pharmacien et un parcours Pédiatrie complémentaire. Les étudiants devront suivre l'un ou l'autre de ces modules.

La présence aux ateliers est obligatoire, elle est validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

I.2.2.a La Journée Universitaire de la Médecine Générale en Auvergne (JUMGA) :

Organisée par le Département de Médecine Générale, au format d'un congrès, cette journée donne lieu à la présentation par les internes de travaux de recherche, effectués au cours de leur formation. Le public réunit les internes, les MSU, les médecins généralistes d'Auvergne. Le programme est arrêté par les organisateurs et validé par le comité scientifique en toute indépendance.

La participation à cette journée (8 h) est recommandée chaque année

I.2.2.b Le Forum de l'installation :

Cette journée de formation est organisée, au moins tous les deux ans, par les internes. Elle permet d'aborder en ateliers interactifs encadrés par deux séances plénières, les problématiques spécifiques au remplacement et à l'installation en cabinet libéral (Ordre, URPS, CPAM, Urssaf, CARMF, Assurances, comptabilité et AGA...).

La présence à au moins un Forum (8 h) dans le cursus est recommandée.

Une attestation de participation à une formation équivalente sera acceptée.

NB : La présence aux enseignements « hors stages » du DES, y compris les GEP, est obligatoire. Les enseignements non validés pour absences légales (congés annuels, repos après les gardes, arrêts maladie ou congés maternité...) ainsi que pour disponibilité ou stages hors région, seront gérés au cas par cas par le coordonnateur de la discipline et la Commission pédagogique du DMG.

Les enseignements de DU, DIU, ne constituent pas un motif d'absence valable des cours du DES. Il est rappelé que les absences pour formation doivent s'inscrire dans le cadre des demi-journées consacrées à la formation universitaire autonome de l'interne. L'autorisation d'absence du chef de service reste nécessaire pour les formations non obligatoires.

La validation des enseignements « hors stage » par le coordonnateur (C.L.C.) est obligatoire pour se présenter à la soutenance du DES.

II - Modalités de validation des différentes phases

(Chapitre VI : articles 57, 58, 59 et 62 de l'arrêté du 12 avril 2017)

II.1 LA VALIDATION DE LA PHASE SOCLE

Elle est obligatoire, elle conditionne l'accès à la phase d'approfondissement. Elle doit permettre d'évaluer la progression de l'interne dans l'acquisition de ses compétences. Avec au minimum un niveau attendu dit « novice » dans les 6 compétences pour l'exercice de la Médecine générale (cf. 1-1 maquette du DES de MG)

Elle a pour objectifs :

- de préparer le contrat de formation de la phase d'approfondissement,
- de repérer les étudiants en difficulté,
- de leur proposer (dans le cadre d'un semestre supplémentaire de phase socle), un plan de formation adapté.

Elle intervient après 10 mois de formation, soit durant la première quinzaine de septembre afin de respecter l'organisation du choix des stages.

Chaque interne se présente devant une commission d'évaluation réunissant des enseignants de la discipline, les tuteurs concernés, le coordonnateur local (ou son adjoint). La commission locale de coordination propose par la voix de son président, au directeur de l'UFR, la validation de la phase socle.

Elle s'appuie sur le dépôt dans le **portfolio numérique** de l'étudiant ouvert dans l'ENT de :

- o La fiche de validation des stages par les MSU et MSH (cf grille commune en annexe)
- o La production de 2 RSCA, récit de situation complexe authentique (un par semestre), supervisée par le tuteur
- o La rédaction d'un compte rendu de stage (cf outil aide rédactionnelle)
- o La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- o La mise à jour régulière du dossier « travaux personnels et formations »
- o Les avis du tuteur sous forme de compte-rendu d'entretien de tutorat
- o Un CV de présentation

Elle se traduit par la signature d'un CONTRAT de FORMATION entre l'interne et le coordonnateur local et qui le transmet au directeur de l'UFR.

Ce contrat porte sur :

- Le projet professionnel
- Les objectifs pédagogiques : dans quels domaines de compétences l'interne doit progresser, quelles orientations sur le choix de ses stages ?
- La ou les F.S.T. par ordre de préférence,
- L'intérêt pour un parcours recherche,
- Dans la mesure du possible (même durant cette période transitoire du DES sans phase de consolidation) le projet de thèse.

En cas de non-validation de la phase socle (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase socle d'un semestre dans un lieu de stage agréé, désigné par elle-même pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase socle, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

II.2 LA VALIDATION DE LA PHASE D'APPROFONDISSEMENT

La validation intervient au cours du 4^{ème} semestre de la phase conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Les modalités sont identiques à celles de la phase socle et les critères d'évaluation sont décrits cf. supra au paragraphe décrivant le portfolio.

La commission locale de coordination propose, par la voix de son président, au directeur de l'UFR, la validation de la phase d'approfondissement.

Le contrat de formation de l'interne est suivi par le coordonnateur local qui en assure la mise à jour.

En cas de non-validation de la phase d'approfondissement (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase d'approfondissement d'un semestre dans un lieu de stage agréé, désigné par elle-même pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase d'approfondissement, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

L'étudiant qui ne valide pas sa phase d'approfondissement par manque de trace(s) devra refaire un semestre supplémentaire fléché (selon les possibilités d'offre de stage, majoritairement en médecine polyvalente).

La commission d'évaluation de la phase d'approfondissement composée des enseignants de la discipline, des tuteurs concernés, du coordonnateur local (ou son adjoint) se réunit dans des délais permettant le fléchage de postes supplémentaires pour les non validés. Sont convoqués les étudiants dont la validation n'est pas acquise.

II.3 LA VALIDATION DU DES DE MEDECINE GENERALE

Ne se fait qu'après la validation de la phase d'approfondissement (Chapitre VI : article 64 de l'arrêté du 12 avril 2017).

La commission d'évaluation du DES est réunie à la fin du dernier semestre de la formation (actuellement fin de phase d'approfondissement).

Les étudiants font une présentation qui leur permet de :

- ✓ Se présenter,
- ✓ Mettre en évidence leur niveau de compétences du MG, par un RSCA commenté,
- ✓ Résumer leur projet, ou leur travail de thèse et ses résultats,
- ✓ De faire un bilan personnel de leur formation (*mes points forts / mes points faibles*),
- ✓ De décrire quelle médecine générale ils entendent exercer : leur projet professionnel.

Puis d'échanger avec les membres de la commission sur le contenu du portfolio.

La commission régionale de coordination de la spécialité propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées, à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle.

Pour proposer la validation des candidats, la commission locale de coordination s'appuie sur :

a) Le Portfolio :

Il est obligatoire. Il est la pièce maitresse du suivi et de l'évaluation.

Il est tenu sous forme électronique sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'université, afin de faciliter les échanges avec le tuteur et les enseignants MSU et MSH.

Il contient les « traces d'apprentissage » que l'interne aura accumulées tout au long de son cursus.

Lors de la journée d'accueil il sera précisé à chaque promotion le contenu « minimal » du portfolio qui a pour base commune :

- Les **Récits de situation complexe authentique (RSCA)** (au minimum 6 validés) : Ce sont des travaux écrits de réflexion, à partir de situations de soins dites complexes, rédigés dans un format d'une dizaine de page.
- Le **contrat de formation** de fin de phase socle signé entre l'interne et le coordonnateur local du DES.
- Les **comptes rendus de tutorat** rédigés par l'interne et signés du tuteur.
- Les **comptes rendus de stage** abordant les 5 points suivants :
1° Quelles étaient mes attentes avant le début du stage 2° Dans quel état d'esprit j'étais en début de stage
3° Mes acquisitions (familles de situations, compétences, habiletés) 4° Ce que je dois améliorer 5° Synthèse Dans quelles compétences j'ai progressé
- La **validation des présences** aux enseignements « hors stage ».
- **Tous les travaux effectués** durant sa formation, à l'initiative de l'interne ou à la demande des MSU ou MSH au cours des supervisions, déposés dans un espace dédié appelé « **Travaux personnels et formations** » dans le portfolio numérique.
- Les **évaluations des stages** rédigées par les maîtres de stage universitaire (MSU) et maîtres de stages hospitaliers (MSH). La grille d'évaluation des compétences en stage ambulatoire sera généralisée aux stages hospitaliers (décision de la commission régionale de coordination du 07/06/2018).
- **La fiche de thèse validée par la commission recherche.**
- Un **document final réflexif de synthèse** sur leur cursus et le futur engagement professionnel.

Le portfolio fait l'objet d'une évaluation régulière par le tuteur moniteur de GEP. Ce dernier renseigne une évaluation finale sur l'ENT au plus tard un mois avant la date de soutenance.

En conséquence, la date « butoir » de validation des traces écrites qui imposent une relecture attentive et argumentée, de la part du tuteur, est laissée à l'appréciation de ce dernier.

Il a pour obligation de communiquer via le forum de son espace de cours, cette date le plus tôt possible aux internes qu'il encadre.

b) Le mémoire du DES est constitué par l'ensemble du portfolio du DES (évaluation du portfolio).

c) La soutenance du mémoire (argumentation orale des travaux personnels du portfolio)

Elle a lieu **au cours du dernier semestre d'internat.**

Seuls les internes ayant validé la phase d'approfondissement pourront s'y présenter.

Le jour de la soutenance, le mémoire est présenté sous forme d'un diaporama durant 10 minutes suivi d'un entretien pendant 20 minutes avec les membres de la commission d'évaluation du DES. Cette commission qui réunit des enseignants, titulaires, MSU, MSH, associés ou chargés de la spécialité, siège en réunion plénière sous la présidence du coordonnateur local (ou de son adjoint) pour faire la synthèse des auditions et proposer la validation à la commission régionale de coordination (C.R.C.).

La soutenance des internes ne respectant pas les limites de validation du portfolio sera repoussée une seule fois à la session suivante (ils devront prendre une nouvelle inscription).

La commission régionale de coordination se réunit à la fin de chaque semestre et propose la validation du DES de MG.

III - Diplôme de Docteur en médecine

Les modalités de délivrance du diplôme sont décrites au Chapitre VII, article 63 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Conformément à l'article L. 632-4 du code de l'éducation, la soutenance avec succès de la thèse permet la délivrance du diplôme d'Etat de docteur en médecine par les universités accréditées à cet effet.

Elle permet l'inscription conditionnelle annuelle à l'ordre des médecins, sous réserve des dispositions de l'article L. 4112-6 du code de la santé publique, et l'entrée en phase 3 sous réserve de la validation de la phase 2 de la maquette du diplôme d'études spécialisées suivi.

Cette inscription est subordonnée à l'inscription de l'étudiant à l'université. Ce dernier transmet, chaque année universitaire, au conseil départemental auprès duquel il a obtenu sa première inscription conditionnelle la preuve de son inscription à l'université.

NB Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2022 - 2023

1^{er} cycle des études de Maïeutique DFGSMa2 et DFGSMa3

Conseil d'UFR de Médecine: avis favorable le 20 juin 2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13 septembre 2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 19/07/2011- JO du 10/08/2011

BO du MESR du 25 août 2011

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et du Ministre chargé de la Santé ; il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Les étudiants sont appelés à choisir les lieux de stage dans l'ordre de classement. Pour le 2^{ème} et 3^{ème} année des études, un classement est établi d'après les résultats obtenus selon le nombre total de points des UE à la 1^{ère} session, les étudiants admis à la 1^{ère} session étant classés avant ceux admis à la 2^{ème} session. A la fin du 1^{er} cycle, les étudiants choisissent par ordre de classement le parcours des stages du 2^{ème} cycle.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 2^{ème} et 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'Ecole de Sages-femmes, les autres UFR, ou par l'Université.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques (DFGSMa2)

Les étudiants admis en 2^{ème} année des études maïeutiques doivent effectuer au cours de la 2^{ème} année, un stage d'initiation aux soins infirmiers effectué sous la conduite de cadres de service hospitalier d'une durée de trois semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours. Avant le stage, une formation théorique est organisée comprenant 3H30 de CM et 3H30 de TD par étudiant ; Le contrôle des connaissances et des compétences est basé sur 2 éléments : la présence aux TD et la validation de l'épreuve écrite terminale de l'EC Hygiène de l'UE Agent Infectieux Hygiène du DFGSMa2. En cas d'absence aux TD l'étudiant devra se représenter à nouveau. En cas d'échec à l'épreuve écrite, une session de seconde chance est organisée.

Les étudiants admis issus de LAS, devront effectuer obligatoirement une mise à niveau universitaire, leur permettant de suivre les enseignements de l'UE obstétrique. Ces enseignements correspondent aux UE 2 (anatomie et histologie de l'appareil reproducteur) et UE 4 (santé reproductive et échanges fœtaux placentaires) du Bloc spécifique maïeutique de la PASS. Ces connaissances feront l'objet d'ED obligatoires.

I - Organisation des enseignements

a- Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I (S3 et S4) : Validation des connaissances et compétences de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

b- Unités d'Enseignement librement choisies et Unités d'Enseignement libres

Il est proposé aux étudiants des Unités d'Enseignement librement choisies (listées en **annexe 1**) ou d'Unités d'Enseignement libres (listées en **annexe 3**).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** des Unités d'Enseignement librement choisies ou d'Unités d'Enseignement libres au premier semestre (S3).

Les étudiants issus de LAS 1 et ceux issus de LAS 2 n'ayant pas suivi le bloc spécifique maïeutique et/ou médecine en 1^{ère} année, choisissent obligatoirement l'UE complémentaire de mise à niveau.

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'Unités d'Enseignement libres en **annexe 3** (catalogue UCA sur ENT). L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

d- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 280 heures)**. Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés du 1^{er} cycle.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

II - Organisation des épreuves

▪ Sessions initiales :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites, de contrôles continus et réguliers *, d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré) ou par un portfolio électronique.

** est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée d'au moins deux notes*

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

▪ Session de seconde chance :

La session de rattrapage des deux semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du second semestre. Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master choisies en enseignement complémentaire.

L'étudiant passe en deuxième chance toute note inférieure à la moyenne.

La note de deuxième chance est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.
-
- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Élément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement hormis pour les UE mutualisées avec les études de médecine, ou il est accepté qu'un EC soit inférieur à 10 mais supérieur ou égal à 8 lorsque la moyenne de l'UE est égale au moins à 10.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à chacune des unités d'enseignement composant le semestre.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux UE appartenant au tronc commun, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Il est proposé à l'étudiant redoublant (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant l'été avant le début de 3^{ème} année. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de stage un programme auquel il s'engage à participer en respectant les conditions d'assiduité lors de ce stage.

Les redoublants de DFGSMa2 pourront valider, par anticipation, **deux UE de DFGSMa3 au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement *Enseignement mutualisé avec médecine	ECTS	Coef.	Nbre d'heure	REPARTITION			Validation des enseignements					Coordonnateurs des UE		
							Enseignement théorique							
				C.M.	T.D	TP	Écrit / Oral/TD			Durée	TD			
							Q.R	Q.R.O.C	Q.C.M					
UE 1 Sante Publique EC Prévention- Addictions	2	1	21	13	8		X ou X ou X				1h30		Mme TEJEDOR MP.	
UE 2 Hormonologie et reproduction* EC sciences morpho. Et métabolisme EC Sémio glande endocrine Endocrino EC reproduction	1 1 1	1	29	14 5 10			X ou X ou X				2h 1h (20% de la note)		Mme BRUGNON F. / M. SAPIN V. Mme GIOUX D.	
UE 3 Agent infectieux – Hygiène * EC Virologie EC Bactériologie EC Parasitologie EC Hygiène	1 1 1 1	1	61	14 18 12 7		2 6 2	X ou X ou X X ou X ou X X ou X ou X			2h	1h (20% de la note)		Mme HENQUELL C. M. TRAORE O. M. BONNET R. Mme TEJEDOR MP	
UE 4 Tissu sanguin Système immunitaire * EC Immunologie EC Hématologie	1.5 1.5	1	24	16	6	2 2 groupes	X ou X ou X			1h30	1h (20% de la note)		M EVRARD B. M BERGER M. Mme TEJEDOR MP	
UE 5 Sémiologie *	1	1	10	8	2		X ou X ou X			1 h			M. ANDRE M.	
UE 6 Physiologie	2.5	1	24	24			X ou X ou X			1 h			Mme COURTEIX C.	
UE 7 Systèmes EC Digestif EC Locomoteur EC Oculaire EC Dermatologique	0.5 0.5 0.5 0.5	1	6 8 2 2	18			X ou X ou X			2 h			M ABERGEL A. M. MATHIEU S. M. CHIAMBARRETTA F. M D'INCAN M.	
UE 8 Appareils EC Cardiaque EC Respiratoire	1 1	1	12 17	27	2		X ou X ou X			1 h			M. CAMILLIERI L. Mme DUPUIS C.	
UE 9 Appareils EC Reins EC Voies urinaires	1 0.5	1	12 6	18			X ou X ou X			1 h			M. VEDRINE N. Mme HENG A.	
UE 10 Obstétrique	3	3	30	26	4 2 groupes		X ou X ou X			1H			Mme TEJEDOR MP	
Parcours personnalisé	6		Voir Annexes 1 – 2 et 3											
TOTAL	30		264 h	230 h	22 h	12h				14h				

TABLEAU I bis SEMESTRE 4

2^{ème} ANNEE du 1^{er} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement *Enseignement mutualisé avec médecine	ECTS	Coef.	Nbre d'h	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique				Enseignement clinique			
				C.M.	T.D	TP	Écrit / Oral / TD			ECOS	Coef			
			Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	TD							
UE 1 SSH EC Sciences humaines et sociales EC Droit et législation	2 1.5	2 2	30 20	20 20	10		X ou X ou X X ou X ou X	1 h 1 h(80%)					M. JURY M./ Mme TEJEDOR Mme LEYMARIE M.C.	
UE 2 Obstétrique EC Enseignement obstétrique EC ECOS Simulation	5 1	3	52	26	8 2 groupes	18 2 groupes	X ou X ou X	1 h30 (80%)	1TD (20%)	2h par étudiant	4		Mme TEJEDOR MP	
UE 3 Pédiatrie	2	3	28	18	6 2 groupes	4 2 groupes	X ou X ou X et 1 oral	1h	1 (20%)				Mme TEJEDOR MP.	
UE 4 Santé publique Démarche recherche EC Anglais EC Principes de recherche en périnatalité	2 1	1	40 15	10	40 5		X ou X ou X	1h (50%)	2 TD (50%)				Mme TAITHE S. Mme TEJEDOR MP.	
UE 5 Nutrition	3	1	18	18			X ou X ou X	1 h					M BOIRIE Y.	
UE 6 Génétique médicale * EC Génétique EC Cytogénétique et histologie (non mutualisé)	2 2	1	53	17 24	6 6		X ou X ou X	2 h	1h (20%)				M. CORNELIS F./ Mme CREVEAUX I. M. BIGNON Y.J. / M. VAGO P. Mme TEJEDOR MP	
UE 7 Système nerveux	1.5	1	20	18		2	X ou X ou X	1 h					M. CLAVELOU P.	
Total UE théoriques	23		276 h	171h	81h	24 h								
Numérique en santé	2		20		20								Mme BALSAN M.	
UE Stages cliniques EC Stages Maïeutique** Ec Stage soins Hygiène	4 1		280 h				Validation des stages		Portfolio 1h Par étudiant		4		Mme TEJEDOR M. P. Mme MEJEAN-LAIRE A.	
TOTAL	30							10H30						

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

Annexe 1

ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISI PROPOSE EN 2^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMA2)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>CM</i>	<i>TP ED</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coef</i>	<i>Enseignants RESPONSABLES</i>
Semestre 3	UE obligatoire pour étudiant provenant de LAS 1 et LAS 2 et n'ayant pas suivi le bloc spécifique maïeutique et/ou médecine en année1 UE4.du Bloc spécifique ; Santé reproductive et échanges foeto placentaires	6			QR / CROQ / QCM	Mars	1	Médecine
Semestre 3	Tutorat étudiant	3			Mémoire 3 pages : 1/3 note Appréciation bureau ACTES : 2/3	Mars	0,5	Mme TEJEDOR MP
Semestre 3	Sophrologie périnatale (15 à 30 places)	3			Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mars	0,5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 3	Sage-femme et périnatalité (10 à 15 places)	3			Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mars	0,5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 3	Reproduction, environnement et modes de vie : causes et prévention de l'infertilité	3	14h	6h	QR / CROQ / QCM Oral/TD	Mars	0,5	Mme PONS H.
Semestre 3	UE Master 1 Santé	3	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE			Janvier ou Mai	0,5	Voir annexe 2.

3^{ème} année du 1^{er} cycle des études de maïeutique (DFGSMa3)

I - Organisation des Enseignements :

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignant(e) responsable pédagogique de la promotion.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

a) Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

b) Enseignement librement choisi, UE libres et UE Master recherche

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE optionnelles librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres (listées annexe 3).

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'UE libres jointe en **annexe 3**. L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **12 ECTS** d'enseignement complémentaire, répartis ainsi : **6 ECTS** au 1^{er} semestre (S5) et **6 ECTS** au 2nd semestre (S6).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à cinq mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

c) Validation des stages

Les étudiants disposeront d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscriront leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 2ème cycle des études de Maïeutique, l'étudiant devra obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures). Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés annuels.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir à nouveau tous les stages du semestre ou des deux semestres.

d) Service sanitaire

Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Les crédits d'enseignement acquis lors de la réalisation de chacune des phases du service sanitaire sont inclus dans les unités d'enseignements existantes. La formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action de prévention sont intégrées notamment aux items des unités d'enseignement « santé publique », « santé-société-humanité », « tissu sanguin, système immunitaire », « Obstétrique, maïeutique », « agent infectieux-hygiène », « gynécologie ».

La validation du service sanitaire :

Les étudiants de DFGSMa3 valident la formation théorique pluridisciplinaire en présentiel d'une durée de deux semaines au 1^{er} semestre et préparent le projet d'action. Les actions concrètes de prévention sont validées en stage et évaluées au cours du second semestre

II - Organisation des épreuves

- **Sessions initiales :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites, de contrôles continus*, d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré).

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

- **Session seconde chance** (session de rattrapage) :

La session de rattrapage pour les 2 semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du deuxième semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la session de rattrapage tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE non validés et/ou toutes les UE non validées.

La note de deuxième chance est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.
- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale ou supérieure à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement si pas d'EC) composant le semestre.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Il est proposé à l'étudiant redoublant (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant l'été avant le début de 3^{ème} année. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de stage un programme auquel il s'engage à participer en respectant les conditions d'assiduité lors de ce stage.

Les redoublants de DFGSMa2 pourront valider, par anticipation, **deux UE de DFGSMa3 (par semestre) au cours de leur année.**

Redoublement

Il faut avoir obtenu les deux semestres et avoir validé les stages cliniques pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée un programme de stage auquel il s'engage à participer. Si l'étudiant a satisfait aux conditions d'assiduité lors de ce stage, le jury lui accorde une mention de validation du stage de maintien de niveau.

Pour obtenir le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa), l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- avoir validé l'enseignement théorique
- avoir validé les épreuves cliniques
- avoir validé les stages
- avoir évalué les enseignements

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II SEMESTRE 5

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coef	Nbre H	REPARTITION			Validation des enseignements en présentiel ou distanciel						Coordonnateurs UE
				ED et TP 2 groupes			Enseignement théorique			Enseignement clinique	ECOS par étudiant		
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral / TD						
Q.R	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	TD									
UE 1 Obstétrique EC MTO EC RCF EC AM EC ECOS Simulation 1 A EC ECOS Simulation 2 PP	8 2	3	111	65	38	8	X ou X ou X			2 h (80%)	1TD (10%) 1TD (10%)	1.5h 2h	Mme MEJEAN-LAPAIRE A. Mme GIOUX D.
UE 2 Gynécologie	2	3	25	20	5		X ou X ou X			1 h		Mme GIOUX D.	
UE 3 Pédiatrie EC Enseignement Pédiatrie EC ECOS Simulation NN	1,5 0.5	3	22	12	7	3	X ou X ou X			1h	1h	Mme GIOUX D.	
UE 4 Sciences humaines et sociales	1	1	16	16			X ou X ou X			1 h	1 devoir	Mme RAINEAU C.	
UE 5 Démarche recherche EC Epidémiologie EC Anglais	1 1	1	14 20	8 20	6		X ou X ou X X ou X ou X			1h	1 oral	Mme PRANAL M. Mme GATES K.	
Service sanitaire	1		20			20	Présentiel					Mme GIOUX D.	
Total UE théoriques	18		228 h	141 h	56 h	31 h				5 h			
UE Stages cliniques EC stages *	6		420h				Validation des stages					Mme MEJEAN-LAPAIRE A. Mme TEJEDOR MP.	
Parcours personnalisé	6	Voir Annexes 1bis – 2 et 3											
Total général	30												

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre.

TABLEAU II bis
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coef	Nbre d'heures	REPARTITION ED et TP 2 groupes			Validation des enseignements en présentiel ou distanciel					Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique			Enseignement clinique		
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral / TD			Durée	TD	
UE1 Obstétrique EC PN EC RCF	7	3	80	45	33	2	Q.R	Q.R.O.C	Q.C.M			2 h (80%)
UE2 Gynécologie	3	3	34	23	8	3	X ou X ou X			1 h (80%)	1 TD (20%)	Mm Mme GIOUX D.
UE 3 Pédiatrie EC Enseignement Pédiatrie EC ECOS Simulation 1 C EC ECOS Simulation 2 P	2 0.5 0.5	3 1 1	25	15	10		X ou X ou X			2 h (80%)	2TD (20%) 1.5 h 2.5 h	Mme MEJEAN-LAPAIRE.
UE 4 Démarche recherche EC Méthodologie recherche EC Statistiques EC Epidémiologie EC Anglais	0.5 1 0.5 1	1 1 1 1	12 16 12 20	10	2 16 6 20		1 oral 1 devoir X ou X ou X 1 oral		1h		1 écrit	Mme MEJEAN-LAPAIRE M. PEREIRA B. Mme PRANAL M. Mme RIBAUD LL.
Total UE théoriques	16		199 h	99 h	95 h	5h			6 h			
Service Sanitaire (SESA)	2		20				Mode projet					Mme GIOUX D.
UE Stages cliniques EC Stages	6		420h				Validation des stages					Mme MEJEAN-LAPAIRE Mme TEJEDOR MP.
Parcours personnalisé II	6	Voir Annexes 1bis – 2 et 3										
Total général	30											

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

Annexe 1 bis

**ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISI PROPOSE EN
3^{EME} ANNEE DES ETUDES DE MAÏEUTIQUE (DFGSMA3)**

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Nature de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>Coeff</i>	<i>CM</i>	<i>TP ED</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 5	Education à la parentalité – toucher relationnel (25 places)	Janvier	Ecrit + Oral	3	0.5	15 h	15 h	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 5	Prévention en santé génésique – 1 ^{ère} partie (15 places)	Janvier	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 5	Lecture critique d'articles (10 à 15 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	16 h	6 h	Mme PARAYRE I.
Semestre 6	Education à la parentalité –portage (15 à 25 places)	Mai	Ecrit + Oral	3	0.5	10 h	15 h	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 6	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 à 12 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 6	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie (15 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages + oral	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	Mai	Ecrit : 1/2h	3	0.5			M VAGO P.
Semestre 5 ou 6	UE Master 1 STS	Janvier ou Mai	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	3/6	0.5			Voir annexe 2.

Annexe 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> ⁵	A. Fogli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Anne.fogli@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> ⁵	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ⁵	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> ⁵	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ⁵	V Livrelli	3	S1, 30h	65 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> ⁵	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> ⁵	J. Delmas/G. Dalmaso	3	S2, 30h	25 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> ⁵	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> ⁵	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+lettre de motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr

	<i>Epigenetic regulations[§]</i>	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability[§]</i>	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies[§]</i>	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems[§]</i>	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology[§]</i>	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration[§]</i>	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain[§]</i>	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases[§]</i>	C Guillet / S Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.f r
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait- Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.f r
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr

	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Florence.brugnon@uca.fr Hanae.pons@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéactions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Stephane.lolignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales et Machine Learning	Lemlih OUCHCHANE	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+ CV et lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr

UE S1

UE S2

§ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

* Inscription 1ere semaine de Septembre

Annexe 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR LE CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES DISPONIBLE SUR L'ENT 2^{ème} et 3^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances et compétences, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- L'inscription aux UE libres sera disponible via l'ENT et sera effectuée de manière dématérialisée.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2022 - 2023**

**2^{ème} cycle études de maïeutique
4^{ème} et 5^{ème} année**

Conseil d'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 20 juin 2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13 septembre 2022

La Vice-Présidente
en charge de la formation



Françoise PEYRARD

Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 11/03/2013- JO du 28/03/2013

Le deuxième cycle, défini au chapitre II de l'arrêté du 11/03/2013, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens conférant le grade master (Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master).

La 4^{ème} et la 5^{ème} année en sciences maïeutiques sanctionnent la deuxième partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme, délivré par les Universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Les étudiants qui ont commencé les études avant l'année 2010-2011 doivent avoir validé la troisième année d'études de sage-femme pour pouvoir s'inscrire en 2^{ème} cycle des études en sciences maïeutiques. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

ORGANISATION DU 2^{ème} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

La formation a pour objectifs l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

L'enseignement comprend :

- Un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances.
- Un parcours personnalisé comprenant des unités d'enseignement librement choisies et libres par l'étudiant sur des listes proposées par l'école de Sages-femmes, les autres UFR ou par l'Université.
- L'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale ; d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche.

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimums dans une structure de recherche ; permettant d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Les enseignements sont organisés par disciplines sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont propres à chaque UE.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme (article 20 de l'arrêté du 11/03/2013).

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au Diplôme d'Etat de Sage-Femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus un enseignement de langues vivantes étrangères ; un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : le C2i niveau 2 « métiers de la santé » ; des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique ; une formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) ; une formation à la gestion des risques comprenant en particulier la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes de ces événements et leur prévention.

Conseil de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

4^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques

I - Organisation des enseignements

- a- **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et II (S1 et S2) : Validation des connaissances et compétences de la 4^{ème} année des études de maïeutique.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignant responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

L'étudiant valide en parallèle le C2i, niveau 2, métiers de la santé et l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2.

b- Parcours personnalisé (Unités d'Enseignement librement choisies ou libres)

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées en **annexe 1**) ou libres **Annexe 3** (cf catalogue de l'UCA sur l'ENT).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement au moins **6 ECTS** d'enseignement du parcours personnalisé, au premier semestre (S1) et au second semestre (S2).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

II - Organisation des stages et de l'enseignement clinique

a- Préambule

La formation clinique a pour finalité :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont liés à son apprentissage et à son projet professionnel. Ils font l'objet d'une concertation avec l'équipe enseignante et doivent être connus par le référent, maître et/ou tuteur de stage afin de faciliter leur réalisation.

Le référentiel métier et compétences de sage-femme intègre les compétences requises à l'issue de la formation initiale.

b- Modalités des évaluations cliniques

Le contrôle continu de l'unité d'enseignement clinique est constitué d'épreuves réalisées dans des services de gynécologie obstétrique. Des groupes de consultation, d'analyse, de synthèse de dossiers, d'argumentation de cas clinique et de raisonnement clinique sont établis afin de s'entraîner à l'épreuve clinique tout au long de l'année.

Les évaluations se déroulent en secteur d'hospitalisation, en salles de naissance ou en consultations. Elles ont lieu au cours du 1^{er} semestre et du 2^{ème} semestre de l'année.

L'organisation des évaluations est précisée en début d'année universitaire. Un calendrier précisant les dates et heures est affiché en cours d'année.

c- Modalités des stages

Les compétences spécifiques et transversales s'acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier : exercice libéral, centre de protection maternelle et infantile (PMI), ...

Les stages concernent les périodes pré, per natales d'une part, et d'autre part, les périodes postnatales, le suivi gynécologique et la planification familiale.

La répartition peut s'établir selon le tableau ci-dessous : 1 ECTS de stage équivaut à 30 heures.

Liste des terrains de stage du 2^{ème} cycle

	ECTS	Contenu de stage	Terrain de stage
Suivi prénatal	12 à 16	Consultations prénatales ; Surveillance de grossesses à haut risque ; Préparation à la naissance et à la parentalité	Stages hospitaliers et extrahospitaliers : en établissement de santé public ou privé (structures de consultations prénatales (CNP), services de grossesse à haut risque (GHR), centre d'assistance médicale à la procréation, centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDN)...) Cabinets libéraux, maisons de santé, hospitalisation à domicile (HAD), espaces territoriaux.
Suivi périnatal	20 à 24	Pratique d'un accouchement eutocique ; Accueil d'un nouveau-né eutrophique à terme ; Suivi d'un accouchement à risque ou pathologique et ses suites immédiates ; Accueil d'un nouveau-né malade.	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (Salles de naissances, bloc opératoire, salle de soins post-interventionnelle, urgences obstétricales, réanimation, service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)...) .
Suivi postnatal	8 à 14	Suites de couches physiologiques ; Nouveau-nés ; Nourrissons ; Suites de couches pathologiques ; Nouveau-né malade	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (suites de couches mère et enfant, unité mère-enfant, néonatalogie, unité psychiatrique, consultation postnatale et néonatale ...) Cabinet libéral, maison de santé, HAD, espaces territoriaux
Planification, surveillance gynécologique	8 à 14	Consultation de contraception ; Prévention des IST ; IVG ; Suivi gynécologique de prévention.	Centre de planification conjugale et familiale ; Centre d'orthogénie ; Cabinet libéral ; Etablissement public ou privé de santé : consultation, espace territorial.

La part des stages hors établissements de santé doit être conséquente afin de faciliter l'approche centrée sur le parcours de soin des femmes et des couples mères-enfants.

Des stages en espace territorial et en ambulatoire sont obligatoires. Ils préparent les étudiants à un exercice libéral ou en PMI et à la surveillance nécessaire dans le cadre extrahospitalier.

Un stage de longue durée à temps plein (intégré ou pré professionnel) représentant 24 ECTS est organisé au dernier semestre de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle. Le choix du terrain de stage est lié au

projet professionnel et au nombre d'actes réalisés par l'étudiant à la fin de la 1ère année du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

d- Validation des stages

La formation clinique est fondamentale dans le développement des compétences des sages-femmes. Les compétences cliniques sont évaluées par l'équipe pédagogique et/ou les professionnels de terrain. Le raisonnement et la démarche clinique réflexive, les connaissances scientifiques, la prévention et l'éducation pour la santé, la posture éthique sont évaluées dans chaque situation rencontrée par l'étudiant.

La validation des stages tient compte de l'assiduité de l'étudiant et de l'acquisition des compétences spécifiques et transversales du référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et éventuellement proposer des réajustements.

Le carnet de stage permet à l'étudiant d'autoréguler son apprentissage.

L'analyse réflexive mise en œuvre par l'étudiant seul ou accompagné, contribue à l'évaluation de ses acquisitions.

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 5^{ème} année, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures)**. En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

COORDINATION ENTRE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET LES ENCADRANTS SUR LES LIEUX DE STAGES

Le temps de formation clinique doit être utilisé de façon efficiente, impliquant une vigilance particulière à l'égard de la qualité du terrain de stage, de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le terrain de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de chaque étudiant.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage.

Elle favorise la formation des professionnels référents de stage. Elle met en place l'évaluation des lieux de stage par les étudiants.

MOBILITE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

Une période d'études d'un semestre comprenant un ou plusieurs stages peut être réalisée au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat dans le cadre d'un programme d'échange européen ou international. La validation du stage est réservée à l'établissement d'accueil.

III - Organisation des épreuves

Deux sessions d'examen sont organisées pour les épreuves écrites. A l'issue du 1^{er} semestre, l'étudiant a communication des notes obtenues.

▪ **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré).

** est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée d'au moins deux notes.*

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

▪ **2^{èmes} session** (session de rattrapage) :

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session pour toute note inférieure à la moyenne. La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

IV - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et Eléments Constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.
- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à chacune des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients).
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 à chacun des deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 4^{ème} année à la 5^{ème} année des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une seule UE, hormis l'UE d'obstétrique, de gynécologie et pédiatrie et l'enseignement clinique.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir et valider à nouveau tous les stages de l'année. Si toutes les UE théoriques sont validées, l'étudiant peut éventuellement suivre les enseignements théoriques de l'année supérieure et valider des UE par anticipation.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABEAU I
SEMESTRE 1

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coef	Nbre d'heures	REPARTITION ED et TP 2 groupes			Validation des enseignements – présentiel ou distanciel						Coordonnateurs des UE	
				C.M.	E.D	TP	Enseignement théorique Écrit / Oral / TD					Enseignement clinique		
							Q.R.	Q.R.O.C	QCM	Durée	TD	ECOS		Coef.
UE 1 Obstétrique	5	3	89	69	8	12	X ou X ou X		2h(80%)	1 (20%)			Mme TAITHE S. M GALLOT D.	
UE 2 Pédiatrie	2,5	3	22	16	2	4	X ou X ou X		1h				Mme COSTE K.	
UE 3 SHS														
EC Psychologie	2	1	24	22			X ou X ou X		1h				Mme HONCIUC M BALADIER	
EC Droit	0.5		7	7	2				30'					
UE 4 Recherche														
EC Méthodologie recherche	1	1	11	7	4		X ou X ou X		1h				Mme PRANAL M. Mme GATES Kathleen	
EC Anglais	1		20	20			1 oral							
UE 5 Mémoire	3	1	29	10	19					1			Mme TAITHE S.	
TOTAL UE théoriques	15		202h	151 h	35h	16			5h30					
UE Stages cliniques														
EC Stages *	6 3		420h				Validation des stages					4h Par étudiant	4	Mme PRANAL M. Mme TAITHE S.
EC Enseignement clinique in situ														
Parcours personnalisé	6													
TOTAL UE	30										120H			

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

TABLEAU II
SEMESTRE 2

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d'Enseignement	ECT S	Coeff.	Nbre d'h	REPARTITION ED et TP 2 groupes			Validation des enseignements - présentiel ou distanciel					Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique			Enseignement clinique			
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral / TD			ECOS			
UE 1 Obstétrique EC Enseignement obstétrique EC ECOS Simulation	5 1	3	62	38	16	8	X ou X ou X			2h(80%)	1 (20%)	3h par étudiant	Mme TAITHE S.
UE2 Pédiatrie	2.5	3	26	22		4	X ou X ou X			1h			M KAMDEM S.
UE3 Gynécologie EC Enseignement Gynécologie EC ECOS Simulation	2,5 1,5	2	44	34	6	4	X ou X ou X			1h(80%)	1 (20%)	2h par étudiant	Mme PRANAL
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			X ou X ou X			1h			M. CHENNEL P.
UE 5 Santé publique	2	1	15	9	6		X ou X ou X			1H			Mme TAITHE S. Mme PRANAL M.
UE 6 SHS EC Economie EC psycho pédagogie	0.5 0.5	1 1	8 4	8 4			X ou X ou X			30'	1		Mme PRANAL M. Mme TAITHE S.
UE 7 Recherche Bio statistiques	0.5	1	7		7						1		M. PEIRERA B.
UE 8 Mémoire	1	1	13	9	4		Mémoire						Mme TAITHE S.
Total UE théoriques	18		191h	136h	40H	16h				6h			
AFGSU niveau 2			21		21								M. LAUTRETTE A.
C2i niveau 2			20	20									Mme BALSAN M.
UE Stages cliniques EC : stages	6		434h				Validation des stages						Mme PRANAL Mme TAITHE S.
Parcours personnalisé	6												
TOTAL UE	30												

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation

Annexe 1

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 4^{ÈME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 1	Sophrologie périnatale (10 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	janvier	0.5	Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 1	Prévention en santé génésique - 1 ^{ère} partie : contraception (12 places)	3	Support d'information écrit : 70 % Oral : 30%	janvier	0.5	Mme GIOUX D. Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 1	Lecture critique d'articles en anglais : recherche qualitative (10 places)	3	Mémoire 3 pages	janvier	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 1	Tutorat étudiant SESA	3	Mémoire 3 pages	Janvier	0.5	Mme GIOUX D.
Semestre 2	Tutorat étudiant TP Maïeutique	3	Oral	mai	0.5	Mme PRANAL M.
Semestre 2	C2i niveau 2 - Métiers de la santé - Certification	3	Plateforme UNILIM	mai	0.5	Mme BALSAN M.
Semestre 2	La contraception- Simulation de consultations en anglais (12 places)	3	Mémoire 3 pages +oral /supports vidéo	mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Yoga périnatal (10 places)	3	Oral ou écrit	mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement (10 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30	mai	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 2	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 places)	3	Mémoire 5 à 10 pages	mai	0.5	Mme GIOUX D. Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 2	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie : contraception (12 places)	3	Oral	mai	0.5	Mme GIOUX D. Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 1 et/ ou 2	UE Master 1 STS	3/6	Cf. MCC du master concerné	Janvier ou mai	1	
Semestre 3 5 ^{ème} année	Master recherche	6	Stage recherche (période mai à juillet de la 4 ^{ème} année)	Septem bre	0.5	Responsable de stage

V - Le mémoire

Le mémoire est débuté en 4^{ème} année, présenté et soutenu en 5^{ème} année, il requiert une prise de distance critique de la part de l'étudiant et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation.

Le thème est en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé génésique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques. Il s'appuie sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels capables :

- d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
- de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- de fonder leur pratique sur des données probantes.

Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à développer plusieurs capacités :

- identifier une question pertinente à l'exercice professionnel ;
- situer cette question dans son contexte ;
- conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche ;
- analyser les informations recueillies ;
- élaborer des solutions ou des préconisations ;
- formaliser une production écrite et la soutenir oralement.

Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, présentant, par exemple, une recherche fondamentale ou un ou plusieurs cas cliniques ;

- Un mémoire historique consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire d'introspection : réflexion sur un vécu s'appuyant sur une recherche bibliographique pour effectuer une auto-analyse ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire d'apprentissage à la recherche biomédicale ou en santé publique au sens large (éthique, sociologie, psychologie, ...) comprenant la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique. Il entre alors dans le cadre du parcours recherche.

Le dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire comprend :

- La mise en place de groupes d'émergence de thème ;
- La validation du thème et de la méthodologie de l'étude par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction du mémoire.

Pour chaque mémoire est constitué un comité scientifique qui comprend au minimum :

- Le responsable de la structure ou son représentant ;
- Deux sages-femmes de l'équipe pédagogique ;
- Un expert sur la méthodologie envisagée.

Le comité scientifique propose le sujet du mémoire (problématique, méthodologie employée, faisabilité du sujet, calendrier de travail...) qui est approuvé par le responsable de la structure.

La soutenance comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

5^{ème} année des études en Sciences Maïeutique

I - Organisation des Enseignements :

a- Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S3 et S4)**.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de la promotion.

b- Parcours personnalisé (UE librement choisies et UE libres)

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres **Annexe 3** (catalogue UCA sur l'ENT).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** d'enseignement librement choisi, au 1^{er} semestre (S3).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **Annexe 2**.

c- Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

d- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 980 heures)**.

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

e- Validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat peut se présenter sous différentes formes :

- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une et/ou d'un nouveau-né ;
- une épreuve clinique auprès d'une femme lors d'un suivi gynécologique ;
- une épreuve orale associée ou non à l'épreuve clinique ;
- une épreuve écrite associée ou non à l'épreuve clinique ;

La ou les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation et si possible une sage-femme enseignante d'une autre structure de formation.

L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 du présent arrêté.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.

La forme du CSCT est ainsi définie :

- Epreuve écrite :
 - Obstétrique 2h
 - Gynécologie : 1h30
 - Pédiatrie : 1h
- Epreuve clinique associée à une épreuve orale d'une durée de 4 heures auprès d'une femme enceinte en consultation ou en hospitalisation, d'une parturiente, d'un nouveau-né ou d'une femme lors du suivi gynécologique de prévention.

Seule la (ou les) épreuves non validées font l'objet d'une session de rattrapage.

f- Validation du mémoire

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le Président de l'Université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré).

** est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**.*

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

▪ 2^{ème} session (session de rattrapage) :

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et les EC constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

L'obtention du diplôme d'Etat est conditionnée à la validation de l'ensemble des stages.

Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 10 /20 à une UE est éliminatoire.

Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.

- Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20
- Un élément constitutif d'une UE dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à chacun des UE et EC composant le semestre (moyenne des différentes UE et EC affectés de leurs coefficients).
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres et d'avoir validé tous les stages.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

La non validation du mémoire n'entraîne pas le redoublement. L'étudiant qui n'a pas validé le mémoire peut être autorisé à exercer (pour une durée de trois mois renouvelables durant deux années) par le Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes si la totalité des enseignements théoriques et cliniques sont validés ainsi que le CSCT - certificat de synthèse clinique et thérapeutique.

Pour valider la 5^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique et soutenu son travail de recherche (mémoire validé)
- Avoir validé les épreuves cliniques
- Avoir validé les stages
- Avoir évalué les enseignements
- Avoir validé le CSCT, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique qui ne fait pas l'objet d'attribution d'ECTS (conformément à l'annexe de l'arrêté du 11 mars 2013).
- Avoir validé en parallèle le C2i niveau 2 « métiers de la santé », un niveau d'anglais par l'Oxford placement test et obtenu l'AFGSU niveau 2.

Jury

Un jury d'examen est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury d'examen délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Les jurys de mémoire sont désignés par le président d'Université, ces jurys délibèrent et se prononcent sur la validation des mémoires.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II
Semestre 3

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION ED et TP 2 groupes			Validation des enseignements - présentiel ou distanciel						Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique			Enseignement pratique et clinique				
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral			ECOS	Coef.			
							Q.R	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	TD			
UE 1 Obstétrique	5	3	90	54	24	12	X ou X ou X			2h (80%)	1(20%)			Mme PARAYRE I.
UE 2 Pédiatrie	2.5	3	30	14	10	6	X ou X ou X			1h30 (80%)	1(20%)			Mme PARAYRE I.
UE 3 Gynécologie	2	3	24	15	7	2	X ou X ou X			1h(80%)	1(20%)			Mme PRANAL M.
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			X ou X ou X			1h				Mme SAUTOU V.
UE 5 Santé publique	2	1	24	10	14						1			Mme PARAYRE I.
UE 6 SHS EC Droit EC Management EC Anglais	1.5 0.5 1	1	66	36 6 22	2		X ou X ou X 1 oral			1h30	1			Mme LEYMARIE MC. Mme PARAYRE I. Mme RIBAUD LL./ Mme GATES K
UE 7 Recherche Biostatistiques	0.5	1	10		10						1			M. PEIRERA B.
UE 8 Mémoire	1	1	18	10	8		X ou X ou X et 1 devoir			30 min (80%)	1 (20%)			Mme PRANAL M.
Total UE théoriques	17		274 h	179 h	75 h	20 h				7h				
UE Stages cliniques EC : stages* EC : Enseignement clinique ECOS simulation	5 2		280h				Validation des stages					5h Par étudiant	4	Mme PRANAL M. Mme PARAYRE I.
UE librement choisi	6													
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

TABLEAU II bis
Semestre 4

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements- présentiel ou distanciel							Coordonnateurs des UE		
							Enseignement théorique					Enseignement pratique et clinique				
				Écrit / Oral					Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	TP/TD		ECOS	Coeff.
				C.M.	E.D	TP										
CSCT ** Obstétrique Gynécologie Pédiatrie Epreuve clinique ECOS in situ			6 2 2	2	8		Validation de l'écrit et de l'oral			2h 1h30 1h		4h Par étudiant		Mme PARAYRE I. Mme PRANAL M.		
UE Stages cliniques EC : stages * EC : Enseignement clinique ECOS in situ	24 6		700 h				Validation des stages					4h Par étudiant	4			
Total général	30			2h	8 h							240h				

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

* *Le CSCT fait l'objet d'une validation pour l'ensemble des épreuves sans attribution de crédits (conformément à l'annexe de l'arrêté).

Annexe 1 bis

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 5^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUE

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>coef</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 3	Tutorat étudiant SESA (10 à 12 places)	Février	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme GIOUX D.
Semestre 3	Hypnose et communication thérapeutique (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I
Semestre 3	Acupuncture (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme MADRONA E.
Semestre 3	Projet professionnel en maïeutique (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 3	UE Master 1 STS	Janvier	Cf. MCC du Master concerné	3/6	1	
Semestre 3	Stage Master recherche	Septembre	Stage recherche (période mai à juillet de la 4 ^{ème} année ou juillet à septembre de la 5 ^{ème} année, validation du DE en session 2)	6 + 6	0.5	Responsable de stage

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> [§]	A. Fogli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Anne.fogli@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> [§]	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> [§]	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> [§]	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> [§]	V Livrelli	3	S1, 30h	65 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> [§]	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> [§]	J. Delmas/G. Dalmaso	3	S2, 30h	25 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> [§]	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> [§]	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr

	<i>Epigenetic regulations</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> [§]	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> [§]	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology</i> [§]	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> [§]	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain</i> [§]	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> [§]	C Guillet / S Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr

	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Florence.brugnon@uca.fr Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéactions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Stephane.lolignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	Lemlih OUCHCHANE	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+ CV et lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr

UE S1

UE S2

§ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

*** Inscription 1ere semaine de Septembre**

Annexe 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES 4^{ème} et 5^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances et compétences, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- L'inscription aux UE libres sera disponible via l'ENT et sera effectuée de manière dématérialisée.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2022- 2023

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable du 20/06/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

I - ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant

La formation a pour objectif:

1° L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;

2° L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;

3° L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;

4° L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;

5° L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;

6° Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthoptiste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté relatif aux études en vue certificat d'orthoptiste.

Etant donné les aspects à la fois théoriques et pratiques de la formation, il n'est pas possible d'appliquer à cette formation des régimes spéciaux d'enseignement

II ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA PREMIERE ANNEE

La première année fait l'objet d'une expérimentation à partir de l'année scolaire 2021-2022.

Ceci donne lieu à deux parcours différents pour la première année. (La première année quel que soit le parcours comporte 60 crédits ECTS.)

La moitié de l'effectif de la formation intègre la première année de la Licence Sciences pour la Santé Portail Réadaptation (11 étudiants). Les étudiants sélectionnés à l'issue de la L1 intégreront la seconde année de l'école d'orthoptie. Pour ces étudiants du Portail Réadaptation, les modalités de validation et le passage en seconde année est particulier. Il convient donc de se référer aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences de ce Portail.

L'autre moitié de l'effectif intègre directement l'école d'orthoptie en L1 (12 étudiants). Les enseignements seront globalement les mêmes que pour le Portail Réadaptation à l'exception de la mineure disciplinaire qui est remplacée par des modules spécifiques et des stages de découverte en milieu professionnel. Les étudiants de ce parcours « école » sont admis de droit en seconde année s'ils obtiennent la moyenne générale à l'issue de la première année. Le principe de compensation appliqué dans le portail Réadaptation ; à savoir compensation possible de toutes les UE au sein d'un même semestre et compensation entre le semestre 1 et semestre 2 s'applique également aux parcours école. Les étudiants du parcours école qui n'auraient pas validé la première année sont autorisés à redoubler. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

III-- ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION EN DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE

La formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste en deuxième et troisième année comprend un tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies assurant un parcours personnalisé pour chaque étudiant.

Elle consiste en des enseignements théoriques, dirigés, méthodologiques, appliqués et pratiques, l'accomplissement de stages et une soutenance orale basée sur un travail de fin d'études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

1. L'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année ; tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

2. La validation et passage dans l'année supérieure :

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

La note attribuée en 2nde session à une Unité d'Enseignement est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre*, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

Toutes Les unités d'enseignement d'un même semestre donnent droit à compensation entre elles sauf les UE suivantes qui ne peuvent être compensées

-Au semestre 3, les unités d'enseignement :

Pratique orthoptique

Ophtalmo-pédiatrie

Stage

-Au semestre 4, les unités d'enseignement :

Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques
Stage

-Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 29 Vision et troubles d'apprentissages
Stage
UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge
UE 37 Projet de soin

-Au semestre 6, les unités d'enseignement :

UE 38 Mémoire
UE Stage

Le passage en année supérieure peut également être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) unité d'enseignement hors UE non compensables.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 3^{ème} année pour obtenir le Certificat de Capacité en Orthoptie.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

3. Assiduité

Nota bene : Pour la première année, les règles d'assiduité sont celles définie dans le portail Réadaptation pour les étudiants du portail Réadaptation comme pour ceux du parcours école. (Présence obligatoire en TD)

Pour la deuxième et la troisième année d'étude, à l'exception des **périodes de stage extérieur**, la présence aux enseignements Théoriques et Travaux Dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales et au responsable pédagogique.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. Deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues entraînent la non validation semestrielle du stage.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

4. Redoublement

Les étudiants qui ont acquis moins de 60 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste, l'article 8 précise que « les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. **Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au Certificat de**

Capacité d'Orthoptiste s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions ».

IV - STAGES

Les stages en orthoptie permettent à l'étudiant d'aborder les différents champs relatifs à l'exercice du métier d'orthoptiste, auprès des différentes populations. Ils permettent à l'étudiant de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Les terrains de stage sont situés dans toute structure susceptible de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ils peuvent notamment être situés dans des structures publiques ou privées hospitalières, médico-sociales, en cabinets libéraux, dans des structures éducatives.

La durée et la périodicité des stages sont définies dans le cadre du projet pédagogique de la composante assurant la formation en orthoptie. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition et d'intégration de connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux activités orthoptiques, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les savoirs, les savoir-faire techniques, organisationnels et relationnels mobilisés lors de ces stages sont mis en évidence dans le carnet de stages ou sur une fiche ad-hoc par le maître de stage ou par le formateur chargé du suivi de l'étudiant.

Les objectifs de stage :

Les objectifs de chaque stage sont définis par le coordinateur pédagogique, en lien avec le maître de stage, à partir des ressources de la structure d'accueil.

Ils sont inscrits dans le carnet de stage de l'étudiant.

Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l'environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
- de développer sa capacité à s'autoévaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l'utilisation du matériel ;
- d'appréhender la relation orthoptiste ;
- de contribuer à l'élaboration de projets de soins ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants.

Les principaux intervenants en stage :

- L'UFR assurant la formation :

L'UFR assurant la formation en orthoptie met à disposition de l'étudiant stagiaire, tout au long de la formation, un carnet de stage contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués

durant le cursus, les annotations des différents maîtres de stages ainsi que les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences validées et celles qui restent à acquérir par l'étudiant.

- Le maître de stage orthoptiste :

Le maître de stage orthoptiste forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation.

Il évalue la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences lors des entretiens avec l'étudiant. Il formalise cette évaluation sur le carnet de stage en cours de stage et à la fin du stage.

- L'étudiant stagiaire :

A l'issue de chaque stage, l'étudiant rend un rapport de stage dont la forme est déterminée en début ou en cours de stage par le responsable pédagogique de la composante assurant la formation.

Évaluation du stage effectuée par le maître de stage :

L'évaluation du stage tient compte :

- du contenu du stage et de sa spécificité ;
- des objectifs fixés en début ou en cours de stage ;
- du projet de l'étudiant ;
- de l'acquisition progressive des compétences.

La validation des stages est prononcée par le Doyen-Directeur de la composante ou son représentant assurant la formation qui tient compte de l'avis du maître de stage consigné dans le carnet de stage. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant s'il ne peut les rattraper.

V- ATTRIBUTION DU CERTIFICAT - JURY

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation ;
- validé le certificat de compétences cliniques, et ;
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

Le « certificat de capacité d'orthoptiste » est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, obtiennent le Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

VI – AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthoptie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

Cours et Examens à distance (Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19)

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Les modalités d'évaluations seront similaires à celles initialement prévues à l'exception des pratiques qui seront remplacées par un examen oral d'étude de cas.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE- parcours école- SEMESTRE 1

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements								Seconde chance	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS		
				Enseignement théorique										Enseignement pratique	
				Écrit											
				C.M.	T.D.*	Q.R	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens			CC Coef	
Bloc Mutualisé Réadaptation *	10	10	100 h	98h	2h (prévention des risques infectieux)	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou) QCM			Cf Portail Réadaptation	10	Idem Portail Réadaptation		Emanuel COUDEYRE		
Bloc Spécifique Orthoptie *	4	4	50 h	40h	10 h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou) QCM			Cf Portail Réadaptation	4	Idem Portail Réadaptation		Florie MONIER		
Anglais	2	2	20 h		20 h	Examen terminal			Cf Portail Réadaptation	2	Cf Portail Réadaptation		Laure Line RIBAUD		
Stage découverte	4	4	100 h			Validation par la présence				4			Manon THEODORE		
BLOC 5															
U.E 5.1 METHODE ***	2	2	28	10	18h	CC				2		Epreuve terminale 30 min	DAVID CIA		
UE 5.2 Mutualisée Sciences de l'éducation ****	4	4	32	20	12h	CC				4	Idem Portail Réadaptation	Epreuve terminale 30 min	M. CLAVEL		
UE 5.3 Mutualisée Psychologie ***	4	4	36	33	3h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou) QCM			30 mn	4			Florie MONIER		
TOTAL SEMESTRE 1	30	30	366												

* cf. programme détaillé du portail réadaptation

*** Evaluation session 2 = Examen terminal (QCM et/ou QR et/ou CROQ) d'une durée de 30 min

**** Evaluation session 2 = Examen terminal (QCM et/ou QR et/ou CROQ) d'une durée de 45 min

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 2

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements									Seconde chance	Responsable D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique								Enseignement pratique		
				Écrit					Durée	Coeff.	Période examens			
C.M.	T.D.*	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.										
Bloc Spécifique Orthoptie *	20	20	200 h	130h	70h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM			Cf Portail Réadap-tion	20	Idem portail Réadap-tion		Florie MONIER	
UE IMAGERIE	1	1	5 h	5 h		Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM			Cf Portail Réadap-tion	1	Idem portail Réadap-tion		Isabelle RANCHON COLE	
Stage découverte	6	6	140 h			Carnet de stage				6			Manon THEODORE	
Pratique orthoptique approfondie	3	3	30 h		30 h	CC					Idem portail Réadap-tion	3	Seconde chance : examen terminal 30 min	Florie MONIER
TOTAL SEMESTRE 1	30	30	375 h											

* cf. programme détaillé du portail réadaptation

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 3

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements **										RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	Seconde chance		
				Écrit										
C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coef.	Période examens	CC Coef						
UE 1 Psychologie et dysfonctionnement cognitif et psychique	3	3	29	29		Examen terminal QR et (ou) QROC ou QCM		45 min	3	Janvier	1		(ALAUZE Etienne) Florie MONIER 45 min	
UE 2 Pratique Orthoptique	6	6	65h	25h	40h	CC (20 %) + Examen final (80 %) QR et (ou) QROC et (ou) QCM		45 Min	4	Janvier	2		Florie MONIER	
UE 3.1 Réfraction	1	1	18	8h	10h	Contrôle continu					1	Epreuve terminale 30 min	Lisa LEBLOND	
UE 4 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	4	4	55h	30h	25h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45min	4	Janvier			David CIA Valentin NAVEL	
UE 5 Ophtalmopédiatrie	4	4	40h	30h	10h	Examen Final QR et (ou) QROC et (ou) QCM		45 min	4	Janvier			Aurélie BON	
UE 6 Basse vision	3	3	40h	30h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM		45 min	5	Janvier			Béatrice MESSY	
UE 7.1 Méthodologie Scientifique	2	2	20h	10	10h	Contrôle continu					3	Epreuve terminale 30 min	Aurélie BON	
UE 8.1 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle Continu					1	Epreuve terminale 30 min	Laure-Line RIBAUD	
Stage	6	6	280h			Carnet de stage Note de stage		6			6		Manon THEODORE	
TOTAL SEMESTRE 3	30	30	277h	162h	115h									

Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU) exceptée UE 6

UE 1 et 7.1 : Cours en partie mutualisés avec Licence SPLS ERGO

Les enseignements sont susceptibles d'être sous forme hybride

** Evaluation session 2 = Examen terminal (QR et ou QCM et ou QROC) d'une durée de 30 min

TABEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 4

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements										RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
				Enseignement théorique									Enseignement pratique		Seconde chance
				Écrit					Durée	Coeff.	Période examens	CC Coef			
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.							
UE 9 Méthodologie de projet **	1	1	18h	8h	10h	Session 1 : Contrôle Continu						1	Dossier à rendre	Camille CHEZE	
UE 10 Pharmacologie spécialisée	1	1	10h	10 h		Examen terminal			30 min					Valentin NAVEL	
UE 11 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques	7	7	65h	25h	40h*	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	6	Juin			Florie MONIER	
UE 12 Bilan et prise en charge de la basse vision	5	5	40h	30h	10h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45min	5	Juin			Isabelle CARRÉ	
UE 13 Contactologie**	2	2	26h	6h	20h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	2	Juin			Géraldine JOLY	
UE 3.2 réfraction	2	2	10H		10h	Contrôle continu						2	épreuve pratique et orale de substitution	Lisa LEBLOND	
UE 7.2 Méthodologie**	3	3	30h	10h	20h*	Contrôle continu						3	Examen terminal 30 min	Christina ALBA DELGADO et Agnès CARSENAC	
UE 8.2 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle Continu					Juin	2	Examen terminal 15 min	Laure-Line RIBAUD	
Stage	8	8	280h			Carnet de stage Note de stage				8	Juin			Manon THEODORE	
TOTAL SEMESTRE 4	30	30	209h	81h	144h										

*Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU)

Dont travail perso biblio mémoires 20h

*une partie des TD sont réalisés sous forme d'exposés en partie réalisés en autonomie par les étudiants

** Cours en partie mutualisés avec Licence SPLS ERGO

** Evaluation Session 2 : Dossier à rendre

Les cours sont susceptibles d'être sous forme hybride

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 5

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements								Enseignement pratique	Seconde chance	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique										
				Écrit										
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens			
UE 29 Vision et troubles d'apprentissages	5	5	40h	30h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	5	JANVIER			Florie MONIER	
UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	6	6	40h	30h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 min	6	JANVIER			Florie MONIER	
UE 37 Projet de soins	3	3	28h	8h	20h	Contrôle Continu				JANVIER	3	Examen terminal QR 30 min	Aurélie BON	
UE 33 Imagerie et technologies de la communication	1	1	30h	15h	15h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM		1h	1	JANVIER			Pierre CHAUSSE	
UE 41 Gestes et soins d'urgence AFGSU	1	1	21h		21h	Validation présence							Alexandre LAUTRETTE	
UE 38 Mémoire	3		50h		50h	Travail perso Validation							Florie MONIER	
UE 3 Réfraction	1		7h	4h	3hh	CC					1		Lisa LEBLOND	
Unité d'enseignement librement choisie	1	1	ANNEXE 1 10H						1	ANNEXE 1				
UE 6 Anglais	2	2	10h		10h	Contrôle Continu : présentation orale		10 min		JANVIER	2	Presentation orale 10 min	Laure-Line RIBAUD	
Stage	8	8	340h			Carnet de stage Note de pratique			9				Florie MONIER	
TOTAL SEMESTRE 5	30	30	226h	87h	139h									

Une partie des TD peuvent être réalisés sur les lieux de stage

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 6

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
				Enseignement théorique							Enseignement pratique		Seconde chance
				Écrit					Durée	Coeff.			
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.			CC Coef		
UE 34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	1	1	15h	10h	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 min	1	JUIN		Lisa LEBLOND	
UE 32 Communication et santé publique : Education thérapeutique du patient	1	1	20	10h	10h	Contrôle continu				JUIN	1	Epreuve terminale 30 min QR	Frank PIZON
UE 35/42 : Prise en charge des pathologies sensorimotrices complexes /Dépistage et télémedecine	2	2	20h	10h	10h	Examen terminal (QR)		30 min	2	JUIN			Adrien COUTU Florie MONIER
UE 36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	4	4	30h	20h	10h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 min	4	JUIN			Valentin NAVEL
UE 38 Travail de fin d'études Méthodologie scientifique	8	8	50h		50 h Travail perso	Ecrit et Oral (mémoire)		15 min	8	Mai-Juin			Florie MONIER
UE 39 Coopération bilans pluridisciplinaires	3	3	25h	15h	10h	Contrôle continu			3		3	Epreuve terminale 30 min QR	Florie MONIER Lisa LEBLOND
UE 6 Anglais	2	2	10h		10h	Contrôle Continu				JUIN	2	Epreuve terminale 15 min QR	Laure-Line RIBAUD
Unité d'enseignement librement choisie	1	1	10H TD ANNEXE 1						1	ANNEXE 1			
Stage	8	8	400			Note de pratique 20% Épreuve orale 80%		15 min	8			Oral de seconde chance Et /ou pratique de seconde chance 15 min	Florie MONIER
TOTAL SEMESTRE 6	30	30	170h	65h	105h								

Une partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage

En raison de l'épidémie de co-vid, tous les enseignements pourront être fait à distance si les mesures sanitaires l'imposent

ANNEXE 1

PARCOURS PERSONNALISÉS **UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISIES** **Semestre 5 et Semestre 6**

**A valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie
au semestre 5**

Sont proposées les Unités d'Enseignement suivantes :

- **UE « tutorat » : TD**
Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année et/ou de 2^{ème} année par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études avec préparation de TP à destination des étudiants de première année
Responsable : Florie Monier
- **UE Parcours clinique : psychologie du bien-être et gestion des émotions ; Florie Monier 10H TD**
Cette UE permet de mieux comprendre les émotions et de faire l'expérience des méthodes de contrôle des émotions de façon à aborder plus sereinement les situations cliniques à lourde charge émotionnelle.
- **UE Stage recherche en laboratoire : 140 H réparties sur le semestre 1 UE OPTIONNELLE**

A valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie au semestre 6
Sont proposées les Unités d'Enseignement suivantes :

- **UE Parcours recherche : Méthodologies de la recherche et traitement des données 20H Christina Alba Delgado**
 Cette UE s'inscrit dans une volonté d'améliorer la maîtrise des outils scientifiques du chercheur à travers des enseignements magistraux et travaux personnels tels que la lecture critique d'articles scientifiques.
- **UE « tutorat »**
 Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année et/ou de 2^{ème} année par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études avec préparation de TP à destination des étudiants de première année.
 Responsable : Florie Monier
- **UE Stage recherche en laboratoire : 140 H réparties sur le semestre 1 (validation de présence). (resp : Florie Monier /Isabelle Ranchon-Colle)**

Pour valider une UE d'Enseignement librement choisie l'étudiant doit être présents aux cours et rendre les travaux demandés

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022/2023

Formation et année de formation	Rentrée universitaire 1 ^{er} semestre	Rentrée universitaire 2 ^{ème} semestre	Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	Mercredi 31 août 2022 stage 5 Septembre	23/01/2023	1 ^{ère} année idem portail réadaptation	1 ^{ère} année idem portail réadaptation	1 ^{ère} année idem portail Semaine--27 Du 3 au 5 juillet	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie			Semaine 17-18-19 janvier	Semaine 22 5 au 7 juin		
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie						

DATES DE STAGE 2022/2023

Formation et année de formation	Période de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	CHU Du 12 septembre au 2 décembre 2022 (Parcours école temps partiel)
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	CHU Du 5 septembre 2022 au 20 Janvier 2023	CHU Du 21 janvier au 21 Juillet 2023 Stage extérieur libéral 4 semaines du 27 février au 24 mars 2023
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	Du 5 septembre 2022 au 20 Janvier 2023 Stages CHU, et CHU (Pont du Château) et CH Aurillac et stages extérieurs (1 à 2) dont CRDV*	Du 21 janvier au 16 juin 2023 Stages CHU, et CHU (Pont du Château) et CH Aurillac et stages extérieurs dont CRDV*

Réunion de rentrée le 31 août pour 2A et 3A

CRDV : Centre de Rééducation pour Déficients Visuels (dates à déterminer)



**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPÉTENCES**
Année universitaire 2022 - 2023

Diplôme d'État d'Ergothérapeute
1^{ère} année - 2^{ème} année - 3^{ème} année

Conseil de l'UFR de Médecine des Professions Paramédicales : avis favorable le 20/06/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

1^{ère} partie
1^{ère} année du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme d'étude pour les E1 rentre dans le cadre de l'Expérimentation des professions paramédicales prévu par l'arrêté du 26 avril 2022 qui donne lieu à 2 parcours de formation : Parcours Portail Réadaptation et parcours Ecole.

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

- Les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes I et II de l'arrêté du 5 juillet 2010
- L'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel définies à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Scolarité Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation.

II- PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

La présence des étudiants à tous les enseignements en Travaux Dirigés (TD) est obligatoire.

Le contrôle de la présence en TD sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement en présentiel, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même à la scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

Absences justifiées :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.

Maladie ou événement grave

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la directrice de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Absences injustifiées :

A la suite de deux absences non justifiées aux TD du semestre, l'étudiant est convoqué par la direction de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondants aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements obligatoires : TD en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées aux enseignements obligatoires sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Validation des stages

Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages.

Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, est décomptée.

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de treize à vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 1800 à 2 000 heures, sous la forme de cours magistraux et/ou enseignements à distance et de travaux dirigés

2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble constitue la charge de travail de l'étudiant.

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel et/ou en distanciel (hybride).

Des enseignements en e-learning sont proposés tout au long du cursus, ils font partie intégrante de la formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1ère année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examens, la deuxième session concerne les rattrapages des 2 semestres précédents.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la meilleure note est retenue.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés au bureau de scolarité entraîne une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

Les dossiers d'épreuves terminales sont remis en main propre contre signature au Bureau de scolarité ou en dépôt sur l'ENT.

Les dossiers dans le cadre du contrôle continu sont à remettre en main propre à l'enseignant coordinateur de l'UE, contre signature, ou en dépôt sur l'ENT.

En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage peut entraîner une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles.

La compensation est possible entre les UE dans un bloc et entre les blocs. Les deux semestres sont donc compensables entre eux.

En cas d'absence de l'étudiant à un contrôle continu, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note du contrôle continu.

IV - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.

Les formateurs ont la responsabilité du suivi personnalisé des 3 promotions d'étudiants.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),

- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
 - Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.
- Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Le suivi pédagogique est privilégié en groupes TD

Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et les expériences de chacun, groupes d'analyse de pratique animés par un psychologue.

Le suivi pédagogique individuel

- Des entretiens individuels avec les formateurs référents sont proposés à l'étudiant tout au long des 3 années de formation. Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé par le formateur référent.

- En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Différents indicateurs pouvant perturber le suivi des études sont analysés à partir des éléments relevés dans le dossier : dossiers sociaux, signalements spécifiques concernant le comportement, l'assiduité, l'organisation du travail personnel...

V - PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage de première année en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

VI - REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu moins de 60 ECTS au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

1^{ère} année : 4 semaines

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

VII – INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018

Une interruption de formation pour les parcours école, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux

années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La direction de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VIII – CÉSURE

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

IX - STAGES

Le portfolio relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute s'appuie sur le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014. Il comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la Commission d'Attribution des Crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;
- 2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- 3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 ;
- 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;

3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;

4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la Commission d'Attribution des Crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par la Commission d'Attribution des Crédits ou à défaut par l'équipe pédagogique.

Pour un stage de rattrapage, il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même les démarches pour se trouver un terrain de stage selon les modalités demandées par le responsable de stage concerné.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation.

X- COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

Les crédits de formation sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Elle est mise en place sous la responsabilité de la Direction de l'Institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants en ergothérapie, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la Commission d'Attribution des Crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

En cas de stage de rattrapage effectué sur la période juillet-août, une CAC de validation aura lieu avant la rentrée universitaire de l'année concernée afin que l'étudiant puisse se réinscrire le cas échéant.

XIV – FORMATION PIX

La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C2I qui était obligatoire et prévue dans notre décret de formation.

Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.

2ème partie
2^{ème} année du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme d'étude pour les E2 rentre dans le cadre de l'Expérimentation des professions paramédicales prévu par l'arrêté du 26 avril 2022.

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

- les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes I et II de l'arrêté du 5 juillet 2010
- l'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel définies à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation.

II- PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

La présence des étudiants à tous les enseignements en Cours Magistraux (CM) et en Travaux Dirigés (TD) est obligatoire.

Le contrôle de la présence en CM et TD sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement en présentiel, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même à la scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par chaque enseignant.

Absences justifiées :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.

Maladie ou événement grave

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la directrice de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Absences injustifiées :

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la directrice de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Validation des stages

Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages.

Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, est décomptée.

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 1800 à 2 000 heures, sous la forme de cours magistraux et/ou enseignements à distance et de travaux dirigés

2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble constitue la charge de travail de l'étudiant.

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel et/ou en distanciel (hybride).

Des enseignements en e-learning seront proposés tout au long du cursus, ils font partie intégrante de la formation.

La répartition des semaines d'enseignement et de stage est fixée par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examens, la deuxième session concerne les rattrapages des 2 semestres précédents.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la meilleure note est retenue.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés au bureau de scolarité entrainera une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

Les dossiers d'épreuves terminales sont remis en main propre contre signature au Bureau de scolarité, ou en dépôt sur l'ENT dans le délai imparti.

Les dossiers dans le cadre du contrôle continu sont à remettre en main propre à l'enseignant coordinateur de l'UE, contre signature, ou en dépôt sur l'ENT.

En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage pourra entrainer une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. En cas de non-validation à la 1^{ère} session d'unités d'enseignements pouvant se compenser, la note attribuée en 2^{ème} session à l'unité d'enseignement concernée est la meilleure des deux notes de cette unité d'enseignement entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session.

A l'intérieure d'une UE, dont la validation des connaissances est composée de deux épreuves, toute note inférieure ou égale à 8/20 ne permet pas de valider l'UE concernée par compensation.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE « Techniques de positionnement » et UE « Traitement orthétique » ;

En cas d'absence de l'étudiant à un contrôle continu, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note du contrôle continu.

IV - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.

Les formateurs ont la responsabilité du suivi personnalisé des 3 promotions d'étudiants.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Le suivi pédagogique est privilégié en groupes TD

Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et les expériences de chacun, groupes d'analyse de pratique animés par un psychologue.

Le suivi pédagogique individuel

- Des entretiens individuels avec les formateurs référents sont proposés à l'étudiant tout au long des 3 années de formation. Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé par le formateur référent.

- En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Différents indicateurs pouvant perturber le suivi des études sont analysés à partir des éléments relevés dans le dossier : dossiers sociaux, signalements spécifiques concernant le comportement, l'assiduité, l'organisation du travail personnel...

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les 2 dernières années de la formation avec une combinaison de

cours théoriques, de séances d'accompagnement (TD) et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinateurs des mémoires. Deux formatrices de l'IUFE se partagent la promotion afin d'assurer la coordination méthodologique de ce travail. Une étape d'évaluation intermédiaire du travail sera mise en place en fin de semestre 4 afin de valider l'avancée du travail individuel. D'autres étapes de validation des travaux seront mises en place lors de la 3^{ème} année.

L'étudiant a la charge de se trouver un professionnel qui assurera la fonction de directeur de mémoire durant toute la fin du parcours. Le sujet du mémoire est choisi en concertation avec l'équipe pédagogique et l'étudiant. Les directeurs de mémoires participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

Les étudiants peuvent prendre des rendez-vous individuels à leur demande auprès de leur coordonnatrice référente des mémoires à l'IUFE.

V - PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

VI - REDOUBLEMENT

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

2^{ème} année : 8 semaines

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

II – INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018

Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La directrice de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VIII – CÉSURE

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

IX - STAGES

Le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;
- 2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- 3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 ;
- 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;
- 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;
- 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la commission d'attribution des crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits ou à défaut par l'équipe pédagogique.

Pour un stage de rattrapage, il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même les démarches pour se trouver un terrain de stage selon les modalités demandées par le responsable de stage concerné.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation.

X- COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

Les crédits de formation sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits. Elle est mise en place sous la responsabilité du Directeur de l'Institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants en ergothérapie, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage. Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la Commission d'Attribution des Crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

En cas de stage de rattrapage effectué sur la période juillet-août, une CAC de validation aura lieu avant la rentrée universitaire de l'année concernée afin que l'étudiant puisse se réinscrire le cas échéant.

3ème partie
3ème année du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme des études pour les E3 est fixé par l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'Etat, d'Ergothérapeute modifié par l'arrêté du 17 avril 2018.

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

- les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté du 5 juillet 2010
- l'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel défini à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010 :

- 1°) 144 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 2°) 36 crédits européens pour l'enseignement en stage.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- 2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation.

ARCHITECTURE DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT AU COURS DE LA FORMATION
(valide pour les étudiants E2 et E3)
(synthèse de l'arrêté du 5 juillet 2010)

acquérir les bases de l'ergothérapie					apprendre et analyser la démarche ergothérapique					devenir ergothérapeute							
S1 (12 UE)			S2 (9 UE)		S3 (8 UE)			S4 (7 UE)		S5 (9 UE)			S6 (5 UE)				
UE			UE	compétences C1 / C2	UE	compétences C6 / C9		UE	compétences C3 / C4	UE	compétences C5 / C10	UE	compétences C7 / C8				
1.3	psychologie, psychologie de la santé	C6			1.2	environnement institutionnel et partenarial	C9			1.1	législation, déontologie, éthique	C7					
1.5	sociologie anthropologie	C2	1.7	ergonomie	C2					1.4	santé publique	C5					
2.1	struct anat et fct organiques	C1	2.1	struct anat et fct organiques	C1					1.6	pédagogie	C10					
2.2	introduction démarche clinique hygiène	C1															
2.3	dysf musculo squelettique tégumentaire	C3	2.4	dysf nerveux et sensoriel	C3	2.5	dysf cognitif et psychique	C3	2.6	dysf cardio respi et métabolique	C3						
3.1	ergothérapie et science de l'activité humaine	C2															
3.2	initiation aux fondements de la pratique ergo	C1	3.3	modèles conceptuels	C2	3.4	modèles d'analyse de l'activité	C3									
3.5	diagnostic et processus d'intervention	C1				3.6	médiation, relation et cadre thérapeutique	C3									
4.1	méthodes et techniques d'évaluation	C1	4.1	méthodes et techniques d'évaluation	C1												
4.6	aides humaines, techniques, animalières et mobilité	C4	4.4	techniques de rééducation et réadaptation	C3	4.2	tech et outils de relation et communication	C6	4.4	techniques de rééducation et réadaptation	C3						
									4.5	traitement orthétique	C4						
			4.7	techniques et outils d'aménagement de l'environnement	C2	5.5	méthodologie de projet	C9	4.3	techniques de positionnement	C3	4.8	techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	C5			
												4.10	organisation, gestion du travail et interprofessionnalité	C7	5.1	méthodes et outils d'analyse de la qualité et traçabilité	C7
5.2	méthodes de travail et TIC	C8				5.3	méthodes de recherche	C8	5.4	initiation à la démarche de recherche	C8	5.4	initiation à la démarche de recherche	C8			
5.6	anglais professionnel	C8	5.6	anglais professionnel	C8	5.6	anglais professionnel	C8	5.6	anglais professionnel	C8	5.6	anglais professionnel	C8			
			6.1	évaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention	C1 + C2	6.2	conduite de relation, coordination, coopération	C6+9	6.3	conduite d'une intervention en ergothérapie	C3 + C4	6.4	démarche d'éval, de conseil, formation en information	C5 + C10	6.5	évaluation de la pratique professionnelle et recherche	C7 + C8
												4.9	F.G.S.U.	C5			
												6.6	unité optionnelle				C8

II- PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Article 28 :

« La présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. »

La présence aux enseignements en cours magistral (CM) est également obligatoire, y compris lorsque ceux-ci sont organisés en distanciel (classe virtuelle par ex). Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par chaque enseignant.

Le contrôle de la présence en CM et TD sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement en présentiel, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même à la scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

Absences justifiées :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.

Maladie ou événement grave

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la directrice de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Absences injustifiées :

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la directrice de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre. L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Validation des stages

Article 30 :

« Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages.

Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, à l'exception de celles prévues aux articles 36 et 42, est décomptée. »

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 2 000 heures, sous la forme de cours magistraux et/ou enseignements à distance (794 heures) et de travaux dirigés (1 206 heures),

2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble, soit 5 148 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel et/ou en distanciel (hybride).

Des enseignements en e-learning seront proposés tout au long du cursus, ils font partie intégrante de la formation.

La répartition des semaines d'enseignement et de stage est fixée par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision du Conseil Pédagogique, conformément au référentiel de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux IV et V pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Article 13 de l'arrêté du 5 juillet 2010 :

« Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue ».

La note obtenue en 2^{ème} session se substitue donc à celle obtenue en 1^{ère} session.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés au bureau de scolarité entrainera une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

Les dossiers d'épreuves terminales sont remis en main propre contre signature au Bureau de scolarité, ou en dépôt sur l'ENT dans le délai imparti.

Les dossiers dans le cadre du contrôle continu sont à remettre en main propre à l'enseignant coordinateur de l'UE, contre signature, ou en dépôt sur l'ENT.

« *En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité* » et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage pourra entrainer une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre (lorsqu'elle est prévue dans l'arrêté) en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. En cas de non-validation à la 1^{ère} session d'unités d'enseignements pouvant se compenser, la note attribuée en 2^{ème} session à l'unité d'enseignement concernée est la meilleure des deux notes de cette unité d'enseignement entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session.

A l'intérieur d'une UE, dont la validation des connaissances est composée de deux épreuves, toute note inférieure ou égale à 8/20 ne permet pas de valider l'UE concernée par compensation.

En cas d'absence de l'étudiant à un contrôle continu, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note du contrôle continu.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 1.1 S5 « Législation, déontologie, éthique » et UE 1.4 S5 « Santé publique » ;

UE 4.8 S5 « Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie » et UE 1.6 S5 « Pédagogie ».

6° Au semestre 6, les unités d'enseignements :

UE 5.1 S « Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité » et UE 5.4 S6 « Initiation à la démarche de recherche ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Compte tenu de la spécificité des études en ergothérapie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants sur présentation de justificatif.

IV - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.
Les formateurs ont la responsabilité du suivi personnalisé des 3 promotions d'étudiants.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Le suivi pédagogique est privilégié en groupes TD

Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et les expériences de chacun, groupes d'analyse de pratique animés par un psychologue.

Le suivi pédagogique individuel

- Des entretiens individuels avec les formateurs référents sont proposés à l'étudiant tout au long des 3 années de formation. Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé par le formateur référent.

- En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Différents indicateurs pouvant perturber le suivi des études sont analysés à partir des éléments relevés dans le dossier : dossiers sociaux, signalements spécifiques concernant le comportement, l'assiduité, l'organisation du travail personnel...

- Un parcours individualisé est proposé avec les étudiants ayant des UE non validées lors des semestres des années antérieures.

« Les situations individuelles d'étudiants éventuellement problématiques quant à leur poursuite d'étude font l'objet de discussions lors des réunions d'un collège pédagogique (formateurs permanents, conseiller scientifique, enseignants vacataires). Si besoin le collège sollicite la présence de toute personne habilitée à contribuer à l'ajustement du suivi individuel des étudiants (conseiller pédagogique de l'ARS, universitaires, responsable administratif...). »

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les trois derniers semestres de la formation avec une combinaison de cours théoriques, de séances d'accompagnement et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinateurs des mémoires.

L'étudiant a la charge de se trouver un professionnel qui assurera la fonction de directeur de mémoire durant toute la fin du parcours. Le sujet du mémoire est choisi en concertation avec l'équipe pédagogique et l'étudiant. Les directeurs de mémoires participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

Aux semestres 5 et 6, chaque étudiant commence sa troisième année d'étude avec le projet de réaliser sa recherche accompagné d'un maître de mémoire. Deux formatrices de l'IUFE se partagent la promotion afin d'assurer la coordination méthodologique de ce travail.

Les cours théoriques « initiation de la démarche de recherche », et les TD en groupes de régulation, se poursuivent tout le long de l'année. L'accompagnement cible le déroulement du projet de recherche, la rédaction du mémoire, ainsi que l'entraînement oral à la préparation de la soutenance.

Une fiche de suivi des mémoires est renseignée et co-signée par le maître de mémoire et l'étudiant.

Chaque sujet de recherche est encadré par un référent pédagogique au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie tout au long du projet. En octobre (S5), il fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu. D'autres étapes de validation de l'avancée des travaux se déroulent en groupes entre septembre (S5) et juin (S6), pour offrir des opportunités de pair-émulation entre étudiants.

Les étudiants peuvent prendre des rendez-vous individuels à leur demande auprès de leur coordonnatrice référente des mémoires à l'IUFE.

V – SESSIONS DE RATTRAPAGE

« En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les compétences non validées au niveau 3 en stage. Les modalités de leur reprise sont organisées par l'équipe pédagogique, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée. Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007. »

VI – INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018

Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La directrice de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VII – CÉSURE

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VIII - STAGES

Le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;
- 2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- 3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 ;
- 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;
- 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;
- 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la Commission d'Attribution des Crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits ou à défaut par l'équipe pédagogique.

Pour un stage de rattrapage, il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même les démarches pour se trouver un terrain de stage selon les modalités demandées par le responsable de stage concerné.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation selon l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute article 23.

IX- COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

Les crédits de formation sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits. Elle est mise en place sous la responsabilité du Directeur de l'Institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants ergothérapeutes, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

En 3^{ème} année, les étudiants qui n'ont pas validé le semestre 5 en session 1, passent les sessions 2 organisées début mai. Une CAC de validation sera organisée fin mai pour leur permettre d'être présentés devant le Jury d'Attribution des Diplômes (JAD) session 1, organisé par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS).

Le JAD valide le semestre 6 et le diplôme d'Etat. En cas de non validation en session 1, un JAD 2 est proposé courant septembre.

En cas de stage de rattrapage effectué sur la période juillet-août, une CAC de validation aura lieu avant la rentrée universitaire de l'année concernée afin que l'étudiant puisse se réinscrire le cas échéant.

X - ATTRIBUTION DU DIPLÔME - JURY

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a constitué les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes en une seule et même région, la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette réforme qui s'applique pleinement au 1er janvier 2016, affecte l'organisation territoriale de l'administration : création de la DREETS Auvergne Rhône Alpes.

La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un pôle Service des Métiers Paramédicaux et du Social.

Dans le cadre de cette nouvelle configuration, il a été procédé à une répartition du suivi des diplômes entre le site de Clermont-Ferrand et celui de Lyon.

Concernant le diplôme d'État d'Ergothérapeute, il sera désormais suivi et géré par le site de Lyon pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- 1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

Le jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute est nommé par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, en application de l'Arrêté du 5 juillet 2010 modifié.

Il comprend :

1. Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant, Président ;
2. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
3. La Directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie¹ si elle est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou, le cas échéant, le responsable de la formation en ergothérapie dans l'Institut titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
4. Un Directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
5. Deux enseignants d'Instituts de Formation en Ergothérapie ;
6. Deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
7. Deux médecins de spécialité différente ;
8. Un enseignant chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le Préfet de Région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

XI - REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de présentation au JAD en 1^{ère} et 2^{ème} session (non validation des semestres 3, 4 ou 5) ou qui ne sont pas reçus au Jury d'Attribution du Diplôme en 1^{ère} et 2^{ème} session, et qui ont acquis 30 crédits européens et plus, sont autorisés à redoubler après avis de la Commission d'Attribution des Crédits ou du Jury d'Attribution du diplôme.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens en 3^{ème} année peuvent être autorisés à redoubler par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

3^{ème} année : 2 x 8 semaines (soit 16 semaines au total)

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

¹ Les directeurs des 2 instituts de la région Auvergne – Rhône - Alpes seront présents

TABLEAU I

**1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 1
2022/2023**

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef. UE	
<u>UE 2.1 Ergothérapie et sciences de l'occupation</u>	2,5	25	CM	14	Epreuve terminale QCM (Durée 30min)	Epreuve terminale QCM et/ou QROC (Durée 20min)	2,5	Marie GRILLON
			TD	11				
<u>UE 2.2 Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie</u>	0,5	8	CM	6	Epreuve Terminale : QCM (Durée 15min)	Epreuve Terminale : QCM et/ou QROC (Durée 15min)	0,5	Marie GRILLON
			TD	2				
<u>UE 2.3 Anatomie</u>	1	12	CM	12	Epreuve Terminale : QCM (Durée 15min)	Epreuve Terminale : QCM et/ou QROC (Durée 15min)	1	Charlotte LANHERS
			TD	0				
<u>UE 4.1 Simulation situation de handicap</u>	2	20	CM	0	Contrôle continu	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Marie GRILLON
			TD	20				
<u>UE 4.2 Ergonomie</u>	2	23	CM	19	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Stéphanie ROUSSET
			TD	4				
<u>UE 5.1 Méthodes de travail et TIC</u>	2	28	CM	10	Contrôle continu	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	2	Elodie DEAT
			TD	18				
<u>UE 5.2 Sciences de l'éducation</u>	4	32	CM	20	Contrôle continu	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 45min)	4	Elodie DEAT
			TD	12				
<u>UE 5.3 Psychologie</u>	4	36	CM	33	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	4	Florie MONIER
			TD	3				
<u>UE Anglais</u>	1,5	20	CM	0	Epreuve Terminale QCM (Durée 30 min)	Epreuve Terminale QCM (Durée 30 min)	1,5	Laure Line RIBAUD
			TD	20				
<u>Bloc mutualisé réadaptation</u> <u>_voir maquette LSPS - PSPortail Réadaptation</u>	10,5	113	CM	113	Epreuves Terminales	Epreuves Terminales	10,5	
			TD	0				
TOTAL	30	361						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABEAU II

1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 2* 2022/2023

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coefficient UE	
UE 2.4 Dysfonctionnements de l'appareil squelettique et des systèmes nerveux, sensoriels et tégumentaires	4	43	CM	43	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ ou QROC (durée 30min)	4	Charlotte LANHERS
			TD	0				
UE 2.5 Méthodes et techniques d'évaluation	5	53,5	CM	14	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Marie GRILLON
			TD	39,5				
UE 2.6 Techniques de rééducation et de réadaptation et Aides Techniques de compensation	6	70	CM	38	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 1h)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	6	Marie GRILLON
			TD	32				
UE 2.7 cycles de vie et occupations	5	45	CM	8	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Marie GRILLON
			TD	37				
UE 4.3 Modèles conceptuels	1	6	CM	0	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 20 min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 15 min)	1	Anne Cécile LARRICQ
			TD	6				
UE 4.4 Anatomie et sciences du mouvement	5	47	CM	39	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Charlotte LANHERS
			TD	8				
UE Stage Professionnel	4	4 semaines			Cf. pages 7 & 8			Marie Grillon
TOTAL	30	409						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU III

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 3*
2022/2023

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE	
<u>UE 1 Dysfonctionnements cognitif et psychique</u>	7	70	CM	69	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 1h30)	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM (durée 1h)	7	Formatrice IUFE
			TD	1				
<u>UE 2 Dysfonctionnement de l'appareil musculo squelettique et des systèmes nerveux</u>	2	26	CM	26	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 45min)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 30min)	2	Formatrice IUFE
			TD	0				
<u>UE 3 Psychologie et développement psychomoteur</u>	2	30.5	CM	24.5	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 45min)	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM (durée 30min)	2	Formatrice IUFE / Maxime GROLIER
			TD	6				
<u>UE 4 Outils du projet d'intervention</u>	5	50	CM	30	Contrôle continu	Epreuve terminale Dossier à rendre	5	Formatrice IUFE
			TD	20				
<u>UE 5 Techniques et outils d'aménagement de l'environnement</u>	3	25	CM	9	Contrôle Continu	Epreuve terminale	3	Formatrice IUFE
			TD	16				
<u>UE 6 d'intégration</u>	2	17.5	TD	17.5	Epreuve terminale	Epreuve terminale	2	Formatrice IUFE
<u>UE 7 Anglais professionnel</u>	1	10	TD	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale	1	Bana SAKR
<u>UE STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	8 semaines			Cf. pages 15			Marie GRILLON
TOTAL	30	235,5						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU IV

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 4*
2022/2023

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE	
<u>UE 8 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique</u>	1,5	19	CM	17	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 1h)	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 30min)	1,5	Maxime GROLIER
			TD	2				
<u>UE 9 Techniques de rééducation et de réadaptation</u>	8	85	CM	35	Epreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 2h)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 1h)	8	Formatrice IUFE
			TD	50				
<u>UE 10 Techniques de positionnement</u>	2	25	CM	8	Contrôle Continu	Epreuve terminale	2	Formatrice IUFE
			TD	17				
<u>UE 11 Traitement orthétique</u>	3	35	CM	3	Contrôle continu	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 30min)	3	Formatrice IUFE
			TD	32				
<u>UE 12 Cycle de vie et occupations</u>	2	33	TD	33	Contrôle Continu	Épreuve terminale Dossier à rendre	2	Formatrice IUFE
<u>UE 13 Méthodologie de projet en interprofessionnalité</u>	1,5	18	CM	8	Contrôle Continu	Épreuve terminale Dossier à rendre	1.5	Camille CHEZE
			TD	10				
<u>UE 14 Unité d'intégration</u>	1,5	24,5	TD	24.5	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Épreuve terminale Dossier à rendre	1.5	Formatrice IUFE
<u>UE 15 Méthodes de recherche</u>	1,5	21	CM	4	Épreuve terminale Dossier à rendre	Épreuve terminale Dossier à rendre	1,5	Formatrice IUFE
			TD	17				
<u>UE 16 Anglais professionnel</u>	1	18	TD	18	Contrôle Continu	Epreuve Terminale	1	Bana SAKR
<u>UE STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	8 semaines			Cf. pages 15			Marie GRILLON
TOTAL	30	294,5						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU V

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE 2022/2023- SEMESTRE 5*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef. UE	
<u>UE 1.1 Législation, déontologie et éthique</u>	3	44	CM	32	Epreuve Terminale Durée 1h30	Epreuve Terminale Durée 30min	3	Elodie DEAT
			TD	12				
<u>UE 1.4 Santé publique</u>	2	32	CM	16	Epreuve Terminale Durée 2h	Epreuve Terminale Durée 30min	2	Frank PIZON
			TD	16				
<u>UE 1.6 Pédagogie</u>	2	34	CM	16	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Elodie DEAT
			TD	18				
<u>UE 4.8 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie</u>	2	40	CM	20	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Elodie DEAT
			TD	20				
<u>UE 4.9 Gestes et soins d'Urgence</u>	1	21	CM	6	CC : épreuves pratiques	CC : épreuves pratiques	1	Alexandre LAUTRETTE
			TD	15				
<u>UE 4.10 Organisation, gestion du travail et inter professionnalité</u>	2	24	CM	10	Contrôle Continu		2	Elodie DEAT
			TD	14				
<u>UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche</u>	2	28	CM	14	Contrôle Continu	Epreuve Terminale	2	Elodie DEAT
			TD	14				
<u>UE 5.6 Anglais professionnel</u>	3	18	TD	18	Contrôle Continu		3	Marlène BARROSSO-FONTANEL
<u>UE 6.4 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information</u>	5	40	TD	40	Epreuve terminale	Epreuve terminale Dossier à rendre	3	Elodie DEAT
<u>UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	8 semaines			Cf. pages 25 & 26			Elodie DEAT
TOTAL	30	281						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VI

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE 2021/2022 - SEMESTRE 6*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE	
<u>UE 5.1 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité</u>	2	30	CM	18	Épreuve Terminale Dossier à rendre	Épreuve Terminale Dossier à rendre	2	Elodie DEAT
			TD	12				
<u>UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche</u>	2	28	CM	10	Épreuve Terminale : Dossier à rendre (Poster du mémoire)	Épreuve Terminale Dossier à rendre	2	Elodie DEAT
			TD	18				
<u>UE 5.6 Anglais professionnel</u>	2	20	TD	20	Contrôle Continu		2	Marlène BARROSSO-FONTANEL
<u>UE 6.5 Evaluation de la pratique professionnelle et recherche</u>	12	54	TD	54	Épreuve Terminale : Mémoire et Soutenance du mémoire (15min de présentation – 15min d'échanges)	Épreuve Terminale	12	Elodie DEAT
<u>UE 6.6 Unité optionnelle</u>	4	46	TD	46	Épreuve Terminale Présentation Orale	Épreuve Terminale Dossier à rendre	4	Elodie DEAT
<u>UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	8 semaines			Cf. pages 25 & 26		8	Elodie DEAT
TOTAL	30	178						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VII

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE
2022/2023**

Formation et année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	01/09/2022	03/01/2023	Semaines 49 et 50	Semaines 17 et 18	Semaines 24 et 25	Semaines 24 et 25
2 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	29/08/2022	30/01/2023	Semaine 3	Semaine 15	Semaine 27	Semaine 27
3 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	29/08/2022	30/01/2023	Semaine 3	Semaine 23	Semaine 18	Semaine 35

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2022-2023

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE
1^{ER} CYCLE
1^{ère} année
2^{ème} année
3^{ème} année

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 20/06/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

I - PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

I - Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013

La formation a pour objectifs :

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;
- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

II - Organisation des enseignements

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV, V, VI.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
3. Des TD d'observation en consultation au CHU ;
4. Des visites d'observation (CHU par exemple) ;

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation du 1^{er} cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année- Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année – Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve finale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de rattrapage. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectués, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année du 1^{er} cycle :

Toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1.1.1 S1 « Introduction aux sciences du langage », UE 1.2.1 S1 « Psychologie générale et psychologie du développement » et UE 1.3.1 « Sciences de l'éducation ».

UE 2.1 S1 « Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique »,

UE 2.2.1 S1 « Neurosciences 1 » ; UE 2.3.1 « Etude de l'audition » et UE 3.1 « Physique générale et acoustique ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

1.2.2 « Psychologie sociale et théories de la communication » et UE 1.4 « Sensibilisation aux sciences de la société ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 1.2.3 « Psychologie cognitive et neuropsychologie » et UE 2.5 « Gériatrie ».

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 2.7 « Notions de pharmacologie » et UE 9.2 « Intervention et promotion de la santé ».

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 2.6 « Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant » ; UE 5.2.2 « Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme » et UE 5.3.2 : « Troubles de la cognition mathématique ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

- Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.
- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

Les Travaux Personnels Encadrés (TPE) doivent être rendus obligatoirement aux dates indiquées par les intervenants.

La présence aux enseignements théoriques, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service Scolarité de la Formation. Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la Direction Pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session (seconde chance) où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées. Il gardera néanmoins le bénéfice des notes obtenues dans les UE où il n'a pas présenté d'absences injustifiées.

Pour les épreuves terminales, les modalités en seconde session seront les mêmes qu'en première session.

Pour les épreuves en contrôle continu ou mixte (EvT et EvC), la seconde session consistera en une épreuve écrite d'une durée d'une heure maximum.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectuées par l'intervenant concerné.

V - REDOUBLEMENT

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Néanmoins, le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée au cours de la 2^{ème} année pour passer en 3^{ème} année. Aucune dette ne sera possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année, entre deux cycles d'études (3^{ème} et 4^{ème} année), et entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année. En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

Deux redoublements au maximum sont autorisés par étudiant sur l'ensemble du cursus de premier cycle.

VI – TRANSFERT :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie postale courant juin.

- L'avis favorable du CFUO ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant.

VII - STAGES

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du premier cycle :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.
- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (semestres 5 et 6) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en charge thérapeutique des patients sous supervision du maître de stage. La supervision vise l'autonomie progressive des stagiaires.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un portfolio contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce portfolio apparaît les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par le Responsable de stage, lors du TD, pré-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage et/ou la Responsable des stages.

La validation des stages est prononcée, au vu du portfolio, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le jury d'examen.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Stages à l'étranger :

En raison de la courte durée des stages, les stages à l'étranger ne sont pas autorisés au cours du Cycle 1.

VIII- Dispenses partielles de scolarité

Il existe des dispenses partielles de scolarité (cours, examens et stages) auxquelles un étudiant ayant validé des unités d'enseignement dans un précédent cursus peut prétendre.

Pour ce faire, l'étudiant demandeur devra fournir un dossier argumenté, comprenant au minimum les notes obtenues à/aux UE concernées, ainsi que le détail des enseignements suivis.

Le responsable de l'UE se prononcera en faveur ou non d'une dispense partielle après examen dudit dossier et en avisera l'étudiant demandeur.

IX- Aménagements pédagogiques spécifiques

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps : choix du groupe de TD) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

X – Césure**Décret du 18 mai 2018**

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XII – COURS ET EXAMENS A DISTANCE

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

TABLEAU I
2022/2023

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN					RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée	Coefficient	Coefficient UE	
			Période normale Session 1	Période normale Session 2	Ecrit/Oral					
UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage	4	58	CM	48	50 % Contrôle Continu (minimum 2) + 50 % QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	2h		4	Damien CHABANAL
			TD	10						
UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement	4	40	CM	34	Epreuve Terminale : QR	Epreuve Terminale : QR	2h	4	4	Auréli DELAVEAU - GUITTARD
			TD	6						
UE 1.3.1 Sciences de l'éducation	3	30	CM	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	3	3	Mickaël JURY
			TD	10						
UE 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h	3	3	Isabelle CREVEAUX
			TD	8						
UE 2.2.1 Neurosciences 1	3	32	CM	24	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Aziz HAFIDI
			TD	8						
UE 2.3.1 Etude de l'audition	3	28	CM	16	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		3	Mathilde PUECHMAILLE
			TD	12						
UE 3.1 Physique générale et acoustique	3	30	CM	22	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	A définir
			TD	8						
UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	3	17	CM	12	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Elsa FERRY LOCATI
			TD	5						
UE 8.4 Langues 1	2	20	CM	0	Contrôle Continu 50 % épreuve écrite 50 % Présentation orale	Epreuve terminale 10min oral + 1h50 écrit	1h00		2	Marlène BARROSO
			TD	20						
UE 9.1 Concept et savoirs de base en santé publique	2	12	CM	10	Epreuve terminale QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h00		2	Frank PIZON
			TD	2						
TOTAL	30	299								

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 2

2022/2023

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN					RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée Ecrit/Ora I	Coefficient	Coefficient UE	
					Période normale Session 1	Période normale Session 2				
<u>UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexic, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique</u>	4	58	CM	48	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Ecrit : 2h		4	Damien CHABANAL
			TD	10						
<u>UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication</u>	3	24	CM	16	Contrôle continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h			3	MARIE-CHRISTINE TOCZEK
			TD	8						
<u>UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société</u>	3	25	CM	15	Contrôle continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h			3	Marianne WOOLLVEN
			TD	10						
<u>UE 2.3.1 Etude de l'audition</u>	1	4	CM	0	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	15 min		1	Mathilde PUECHMAILLE
			TD	4						
<u>UE 2.2.2 Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération</u>	4	24	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Aziz HAFIDI
			TD	8						
<u>UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation</u>	4	28	CM	10	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Justine BECAUD
			TD	18						
<u>UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement</u>	4	26	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		4	Catherine SARRET
			TD	4						

<u>UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations</u>	3	30	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		3	Louis BOYER
			TD	8						
<u>UE 6.1 stage découverte 1 : stage en milieu scolaire*</u>	3	3.3 0	CM		Rapport de stage	Rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	3.30						
<u>UE 8.7 Initiation aux outils informatiques</u>	1	20	CM		Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM			1	David CIA
			TD	20						
TOTAL	30	242								

TABLEAU III
2022/2023

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE -SEMESTRE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS		
					Type de contrôle		Durée	Coefficient	Coefficient UE	
					Période normale Session 1	Période normale Session 2				
UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	4	50	CM	20	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	30						
UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	4	40	CM	30	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h		4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	10						
UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	40	CM	30	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		4	Florie MONIER
			TD	10						
UE 2.5 Gériatrie	3	18	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		3	Jérôme BOHATIER
			TD	2						
UE 6.2 Stage Découverte : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3	5,30	CM		Rapport de stage	Rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	5,30						
UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	4	28	CM	18	Epreuve Terminale	Epreuve Terminale	30min		4	Mathilde PUECHMAILLE
			TD	10						
UE 7.2 Statistiques 1	2	28	CM	12	50 % Contrôle Continu et 50 % Epreuve Terminale QCM	50 % Contrôle Continu et 50 % Epreuve Terminale QCM	1h30		2	Cristina ALBA DELGADO
			TD	16						
UE 8.5 : Langues	2	20	CM		Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Fiona CRISTIN
			TD	20						
UE 9.3 : Ethique et déontologie	3	32	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	50min		3	Jennifer MERIGAUD
			TD	16						

U.E 8.1 : Infectiologie et hygiène	1	16	CM	12	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		1	Claire AUMERAN
			TD	4						
TOTAL	30	277,30								

TABLEAU IV
2022/2023

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN					RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
					Période normale Session 1	Période normale Session 2				
UE 1.2.4 Psychologie Clinique, Psychanalyse et psychopathologie	4	36	CM	30	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h		4	Pierre-Michel LLORCA
			TD	6						
UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	4	40	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Thierry MOM
			TD	20						
UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	4	38	CM	30	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			4	Caroline LEROY-FARGEIX
			TD	8						
UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h30		4	Marylène CHALARD
			TD	10						
UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QROC ou QCM	Epreuve Terminale : QROC ou QCM	45mn		4	Guy CHAZOULE
			TD	10						
UE 6.3 Stage découverte : milieux d'exercice, en libéral et en structure de soins	3	3	CM		Rapport de stage	Rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	3						
UE 2.7 Notions de pharmacologie (e-learning)	2	10	CM	10 EAD	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		2	Nicolas AUTHIER
			TD	0						
UE 7.1 Bibliographie et documentation	2	12	CM	3	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Nathalie PINOL-DOMENECH
			TD	9						

UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	3	32	CM	24	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Didier JOURDAN
			TD	8						
TOTAL	30	231								

TABLEAU V
2022/2023

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 5

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
					Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Coefficient		Coefficient UE
					Période normale Session 1	Période normale Session 2				
<u>UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique</u>	3	35	CM	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Claire MARGOLINAS
			TD	15						
<u>UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation</u>	4	40	TD	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30mn		4	Mathilde PUECHMAILLE
			20	20						
<u>UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant</u>	3	48	CM	32	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min 30mn	1.5 1.5	3	Isabelle JALENQUES à définir
			TD	16						
<u>UE 4.2 : bilan et évaluation en orthophonie</u>	4	43	CM	18	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			4	Audrey CARMONA
			TD	25						
<u>UE 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme</u>	4	30	CM	15	Contrôle Continu (50%) Epreuve terminale (50%) : QR et (ou) QROC	Contrôle Continu (50%) Epreuve terminale (50%) : QR et (ou) QROC	1 heure	1.5 1.5	4	Jérémy PERICHON
			TD	15						
<u>UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique</u>	4	30	CM	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h30		4	A définir
			TD	10						
<u>UE 6.4 : Stage d'observation auprès des orthophonistes</u>	5	3	CM	3	Rapport de stage	Rapport de stage			5	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD							
<u>UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles</u>	3	22	CM	12	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Eric WERSINGER
			TD	10						
TOTAL :	30	251								

TABLEAU VI
2022/2023

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 6

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN					RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
					Période normale Session 1	Période normale Session 2				
<u>UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique</u>	3	40	CM	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Jennifer MERIGAUD
			TD	30						
<u>UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication</u>	4	35	CM	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Caroline LEROY FARGEIX
			TD	25						
<u>UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales</u>	3	31	CM	11	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Nicolas KEMPA
			TD	20						
<u>UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition</u>	4	40	CM	20	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			4	Jennifer MERIGAUD
			TD	20						
<u>UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation</u>	3	35	CM	15	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Marie-Noëlle HAYEK
			TD	20						
<u>UE 5.7.1 : Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie</u>	4	52	CM	32	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			4	Elsa FERRY LOCATI
			TD	20						
<u>UE 6.5 : Stage Clinique 1</u>	6	7	CM		Rapport de stage	Rapport de stage			6	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	7						
<u>7,1Bibliographie et documentation</u>	1	8	CM	2	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			1	Nathalie PINOL-DOMENECH
			TD	6						

UE 8.6 : Langues	2	20	CM		Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Darragh GREANEY
			TD	20						
<u>TOTAL :</u>	30	268								

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ANNEE 2022 / 2023

Formation et Année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Mercredi 31 août 2022	Mercredi 11 janvier 2023	Cycle 1 : Semaine 1 et 2 (mercredi 4 janvier au mardi 10 janvier 2023) Cycle 2 : Semaine 1 et 2 (mercredi 4 janvier au mardi 10 janvier 2023)	Cycle 1 : Semaine 22 Cycle 2 : Semaine 23	Semaine 27	Semaine 27
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
5 ^{ème} année Certificat de Capacité						

DATES DE STAGES EN ORTHOPHONIE ANNEE 2022 / 2023

Formation et Année de formation	Périodes de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie		Du 06 au 24 mars 2023
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 28 novembre au 16 décembre 2022	Du 02 au 26 mai 2023
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 03 au 21 octobre 2022 Du 14 novembre au 02 décembre 2022	Du 27 février au 07 avril 2023
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 26 septembre au 14 octobre 2022 (stage recherche) Du 05 au 16 décembre 2022	Du 16 janvier au 10 février 2023 Du 24 avril au 26 mai 2023
5 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 02 novembre au 16 décembre 2022	Du 13 février au 07 avril 2023

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2022-2023

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE
2^{ème} CYCLE
4^{ème} année
5^{ème} année

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 20/06/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

I - PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

I - Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013

La formation a pour objectifs :

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;
- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à

l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

II - Organisation des enseignements

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV, V, VI.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
3. Des TD d'observation en consultation au CHU ;
4. Des visites d'observation (CHU par exemple) ;

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation du 2^{ème} cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 4^{ème} année et III et IV pour la 5^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

En cas d'échec au Contrôle Continu de la session 1, la 2^{ème} sera organisée en une épreuve écrite d'une heure maximum.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve finale évaluant une unité d'enseignement, l'étudiant est admis à se présenter à la session de rattrapage. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement. L'étudiant ne valide pas son semestre.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectués, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année :

Les Unités d'Enseignement (UE) ne sont pas compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Toute note ou moyenne inférieure à 10/20 à une UE est éliminatoire.

Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.

- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service Scolarité de la Formation. Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la Direction Pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session (seconde chance) où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées. Il gardera néanmoins le bénéfice des notes obtenues dans les UE où il n'a pas présenté d'absences injustifiées.

Le CFUO de Clermont-Ferrand peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les épreuves terminales, les modalités en seconde session seront les mêmes qu'en première session.

Pour les épreuves en contrôle continu ou mixte (EVT et EvC), la seconde session consistera en une épreuve écrite d'une durée d'une heure maximum.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par l'intervenant concerné.

Pour valider la 5^{ème} année, les étudiants doivent :

- Avoir obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement en première ou deuxième session.
- Avoir validé les stages de cette année d'études.
- Avoir obtenu le certificat de compétences cliniques en première ou deuxième session.
- Avoir validé et soutenu avec succès leur mémoire de fin d'études en première ou deuxième session.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve les UE acquises et il lui est conseillé de refaire son année M2 intégralement (stages et enseignements). Si l'étudiant a validé et soutenu avec succès son mémoire de fin d'études, il en conserve le bénéfice.

V - REDOUBLEMENT

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Aucune dette ne sera possible entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année sur l'ensemble du cursus dans la limite de 1 redoublement par cycle.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

Un redoublement au maximum est autorisé par étudiant sur l'ensemble du cursus de second cycle.

VI – TRANSFERT :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie postale courant juin.

Documents nécessaires à l'examen de la demande de transfert :

- L'avis favorable du CFUO ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant.

VII - STAGES

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du deuxième cycle :

- Le stage de sensibilisation à la recherche (Semestre 7) qui a pour objectif de sensibiliser l'étudiant au contexte de la recherche scientifique et de participer à des activités de recherche. Il doit être effectué au sein des structures de recherche associées à l'Université de rattachement de l'étudiant. (UCA)
- Le stage clinique 2 et 3 (Semestre 7 et 8) qui est une poursuite de l'expérience de soins. Il a pour objectif d'adapter les connaissances théoriques à la pratique, réfléchir à l'autonomie et au positionnement en tant que soignant. Les activités réalisées sont en lien avec les compétences à acquérir concernant le bilan, l'évaluation et la pose du diagnostic orthophonique. La posture de

l'étudiant est une posture préprofessionnelle sous la supervision du maître de stage. Cette supervision vise l'acquisition progressive de l'autonomie de l'étudiant dans sa pratique clinique.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un portfolio contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce portfolio apparaît les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par la Responsable de stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage et/ou la Responsable des stages.

La validation des stages est prononcée, au vu du portfolio, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le jury d'examen.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Stages à l'étranger :

Les stages cliniques à l'étranger sont autorisés au Cycle 2, sous réserve de l'avis favorable de la commission des stages après présentation orale du projet motivé par l'étudiant. (cf charte des stages).

VIII- Aménagements pédagogiques spécifiques

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps : choix du groupe de TD) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

IX – Certificat de Compétences Cliniques :

L'épreuve du Certificat de Compétences Cliniques consiste en première et deuxième session en un examen oral de 15 minutes après tirage au sort d'un cas clinique (avec un temps de préparation de 15 minutes).

Cette épreuve a lieu au S10 (UE13).

X – Mémoire :

La validation du Cycle 2 des études d'Orthophonie est conditionnée par l'obtention de Mémoire de fin d'études.

A la fin du dernier semestre (S10), les étudiants soutiennent un Mémoire sous la responsabilité d'un Directeur de Mémoire. En fonction de leur projet professionnel, ce Mémoire est :

- Soit à orientation professionnelle, dans ce cas, le Directeur de Mémoire peut être un Orthophoniste ou un autre professionnel qui soit au fait de la méthodologie (titulaire d'un Master au minimum).
- Soit à orientation recherche dans le cadre du parcours recherche ; dans ce dernier cas, le Directeur du Mémoire est un Enseignant-chercheur, un Chercheur ou un Orthophoniste titulaire d'un doctorat.

La rédaction du Mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

L'objectif est également de confronter les étudiants à une démarche scientifique utile pour fonder sa pratique sur des données probantes.

Les étudiants seront accompagnés dans le cadre de l'UE 7.5 à partir du Semestre 8 et un guide du Mémoire recensant les types de mémoire possibles leur sera délivré ainsi que les modalités de rédaction attendues.

Le projet de Mémoire sera présenté oralement devant un jury constitué d'au moins 3 personnes dont deux orthophonistes au cours du Semestre 8, afin que le jury se prononce sur la pertinence et la faisabilité du sujet. Le cas échéant, ledit jury pourra demander un complément d'informations et/ou une réorientation du sujet.

Cette présentation orale s'intégrera dans le cadre de l'examen de l'UE 7.5.

En fin de Semestre 8, les étudiants devront réaliser un projet de Mémoire écrit faisant part du projet, des connaissances bibliographiques et de la méthodologie envisagée. Ce projet sera noté dans le cadre remis à l'enseignant référent de l'UE 7.5.

Ce dossier comprendra :

- Un résumé du Mémoire avec titre, mots-clés et bibliographie. Ce résumé devra inclure un aperçu de toutes les différentes étapes du travail (état des lieux – méthode – résultats – discussion – conclusion) et ne pourra pas excéder deux pages A4, hors bibliographie.
- L'avis argumenté du Directeur de Mémoire qui comprendra une évaluation de la qualité et de la quantité de travail fourni, ainsi que, le cas échéant, son accord pour la soutenance.

Si le travail ne peut pas être soutenu en fin de la 5^{ème} année, l'étudiant peut être autorisé à le soutenir lors d'une deuxième session qui aura lieu fin Août de l'année en cours. En cas de nouvel échec, le candidat devra alors s'inscrire à nouveau pour une 5^{ème} année complète, en conservant le bénéfice des UE validées.

En fin de Semestre 10, les étudiants ayant obtenu l'autorisation de se présenter à la soutenance par le Directeur de Mémoire et validée par la Commission des Mémoires, soutiennent leur Mémoire de fin d'études.

La soutenance se déroule à l'oral sur support Power Point devant un jury composé du Directeur de Mémoire, de l'Enseignant référent de l'UE 7.5, et d'un Orthophoniste de l'Equipe Pédagogique.

Pour l'encadrement des Mémoires, des ateliers seront organisés dans l'UE 7.5.

Enfin, des autorisations d'absence de cours exceptionnelles pour rencontre avec les maîtres de Mémoire pourront être demandées au cours de la 5^{ème} année par les étudiants dans la limite de deux par étudiant. Les étudiants seront tenus d'en informer le service de Scolarité au moins 15 jours avant la rencontre et sous couvert d'une autorisation spéciale d'absence qui sera donnée au regard d'un justificatif de demande du Directeur de Mémoire.

**** PLAGIAT :**

Il est de jurisprudence constante qu'en s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article L.335.1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle). Ce délit est dès lors constitué d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 Septembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics.

En application de l'article R712-10 du Code de l'Education, cette sanction s'applique à toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen, ou d'un concours.

Aussi, en cas de plagiat, le Président du jury saisira immédiatement le Président de son Université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad hoc.

XI – CESURE :**Décret du 18 Mai 2018**

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet.

La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la Commission Institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'Institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure.

Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduits. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XII – COURS ET EXAMENS A DISTANCE

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

**TABLEAU I
2022/2023**

4ème ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 7

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN					RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Période normale Session 2	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	
			Période normale Session 1							
			CM	TD						
UE 5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	3	44	10	34	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Caroline LEROY FARGEIX
UE 5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	30	6	24	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	A définir
UE 5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique	3	28	10	18	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00		3	3	Delphine BLACHE
UE 5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	23	8	15	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00		3	3	Nicolas KEMPA
UE 5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie	3	40	20	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Véronique LEBRETON
UE 5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des troubles développementaux	4	32	16	16	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou)			4	Louise ROBACZYNSKI

						QROC et (ou)QCM 1h00				
UE 6.6 : Stage clinique 2 **	3	4		4	Rapport de stage	Rapport de stage			3	Elsa FERRY LOCATI
UE 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche ***	3	6		6	Rapport de stage	Rapport de stage			3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	1	12	4	8	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			1	A définir
UE 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels *	2	24	6	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Jennifer MERIGAUD
UE 12 Optionnelles obligatoires Médiation et bien être du soignant	2	20		20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Jennifer MERIGAUD
TOTAL :	30	263								

* une journée d'observation de 6h chez un professionnel de santé le 3/12/2022 (autorisation de déplacement)

** 90 heures ou 22 demi-journées

*** 120 heures ou 30 demi-journées

4ème ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 8

TABLEAU II 2022 / 2023

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN					RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient t	Coefficient t UE		
					Période normale Session 1				Période normale Session 2	
UE 5.1.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	3	29	10	19	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC	1H		3	Aurélie GUITTARD
UE 5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	40	10	30	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	A définir
UE 5.5.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	3	45	26	19	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition	3	40	15	25	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Marie-Noëlle HAYEK
UE 5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	3	27	11	16	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.8.1 : Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication	2	23	10	13	Contrôle Continu	Epreuve terminale :			2	A définir

						QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			
UE 5.8.2 : Interventions spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap	3	21	10	11	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	QR : 1h30	3	A définir
UE 6.7 : Stage clinique 3 *	6	8		8	Rapport de stage	Rapport de stage		6	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.5 : Mémoire **	2	8	6	2**	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00		2	Mathilde PUECHMAILLE
UE 12 : Optionnelle obligatoire : Neurobiologie du langage	2	20	16	4	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00		2	Norbert MAIONCHI-PINO
TOTAL :	30	261							

* 300 heures ou 75 demi-journées

** 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

Les contrôles continus pour l' UE 7.5 Mémoire consistent en rendus de travaux intermédiaires

TABLEAU III
2022 / 2023

5ème ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 9

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN					RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Période normale Session 2	Durée	Coefficient	Coefficient UE	
UE 4.4 : Education thérapeutique du patient en orthophonie	2	12	8	4	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Frank PIZON
UE 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités classiques	3	30	15	15	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.6.3 : Bilan évaluation et intervention ortho dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	4	50	25	25	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou)			4	Caroline LEROY FARGEIX

						QROC et (ou)QCM 1h00				
UE 5.7.4 : Bilan évaluation et intervention dans le cadre des syndrômes démentiels	2	20	10	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Marie IRTHUM
UE 5.7.5 : Troubles cognitivo - linguistiques acquis	3	20	10	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Marie IRTHUM
UE 6.8 : Stage clinique 4 *	11	2		2	Rapport de stage	Rapport de stage			11	Elsa FERRY LOCATI
7.3 : Statistiques 2	2	20	8	12	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Cristina ALBA DELGADO
UE 7.5 : Mémoire **	2	6	4***	2**	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Mathilde PUECHMAILLE
UE 8.2 : Formation aux gestes et aux soins d'urgence	1	16		16	Validation présence	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			1	Alexandre LAUTRETTE
TOTAL :	30	176								

** 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

*** Séminaire maîtres de mémoire

Mutualisés avec Orthoptie et Ergothérapie

*** 750 heures ou 188 demi-journées (525 heures stage + 225 heures pour le mémoire)**

TABLEAU IV

5ème ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 10

2022 / 2023

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN					RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE		
					Période normale Session 1				Période normale Session 2	
UE 4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	2	14	4	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Audrey CARMORA
UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	3	30	5	25	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Delphine BLACHE
UE 5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo - linguistiques acquis	3	25	15	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			3	Marie IRTHUM
UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	2	20	10	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			2	Marie IRTHUM
UE 6.8 : Stage clinique 4 *	13	9		9	Rapport de stage	Rapport de stage			13	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.5 : Mémoire ***	3	3	1	2*	SOUTENANCE	SOUTENANCE	20 min		3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 10 : Evaluation des pratiques professionnelles	2	15	5	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM			2	Amélie MALBEC-PETITJEAN

						1h00				
UE 11 : Séminaires professionnels **	1	60		60	Validation présence	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1h00			1	Jennifer MERIGAUD
UE 13 : Certificat de Compétence Cliniques	1	1		1	Examen terminal	Examen terminal	Préparation 15min Oral 15 min		1	Jennifer MERIGAUD
TOTAL :	30	177								

* 750 heures ou 188 demi-journées (525 heures de stage et 25 heures de mémoire)

** présence obligatoire AVEC ATTESTATION DE PRESENCE

** 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont données à titre indicatif.

1 – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022/2023

Formation et Année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Mercredi 31 août 2022	Mercredi 11 janvier 2023	Cycle 1 : Semaine 1 et 2 (mercredi 4 janvier au mardi 10 janvier 2023) Cycle 2 : Semaine 1 et 2 (mercredi 4 janvier au mardi 10 janvier 2023)	Cycle 1 : Semaine 22 Cycle 2 : Semaine 23	Semaine 27	Semaine 27
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
5 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						

2 – DATES DE STAGE ORTHOPHONIE 2022/2023

Formation et Année de formation	Périodes de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 28 novembre au 16 décembre 2022	Du 02 au 26 mai 2023
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 03 au 21 octobre 2022 Du 14 novembre au 02 décembre 2022	Du 27 février au 07 avril 2023
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	26 septembre au 14 octobre 2022 (stage recherche) Du 05 au 16 décembre 2022	Du 16 janvier au 10 février 2023 Du 24 avril au 26 mai 2023
5 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 02 novembre au 16 décembre 2022	Du 13 février au 7 avril 2023

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2022 - 2023

Diplôme d'Etat
d'infirmier en pratique avancée

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 20/06/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

Introduction

Le métier d'infirmier en Pratique Avancée (IPA) constitue un « métier intermédiaire », en référence à la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (Titre III, article 119). L'IPA dispose de compétences élargies relevant du champ médical et d'une expertise dans le métier socle, dans les rôles suivants : la clinique, le conseil, la consultation, l'éducation, le leadership, la recherche. Il exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en établissement de santé ou en maison de santé et participe à la coordination des parcours de soins ; il suit des patients qui lui ont été confiés par un médecin, avec l'accord du patient, dans le cadre d'un protocole d'organisation. Il est autorisé à exercer en pratique avancée dans le domaine de mention pour lequel il est qualifié. Les domaines de mentions possibles sont : Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires ; Maladies rénales-Dialyse-Transplantation ; Oncologie et hémato-oncologie ; Psychiatrie et santé mentale. Une cinquième mention – Urgences – sera ouverte en septembre 2022, en réponse à l'évolution des mentions validées dans le JO, sous réserve de l'accréditation par le Ministère. La formation a été ouverte à l'UCA en octobre 2019, à l'UFR de Médecine et des professions paramédicales. Elle est sanctionnée par un diplôme d'Etat conférant le grade Master.

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques de la formation :

- Pr Pierre Michel LLORCA, Pierre.LLORCA@uca.fr
- Florence POLICARD, PhD., Florence.POLICARD@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année*
- Contact référent : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année – Mention Psychiatrie santé mentale*
- Contact référent : Dieuwertje BORDAT-TEEUWEN Dieuwertje.BORDAT_TEEUWEN@uca.fr

Contact en scolarité :

de-ipa.medecine@uca.fr

Pauline VIALLETEL-GRANSEIGNE Pauline Pauline.VIALLETEL_GRANSEIGNE@uca.fr

Sonia ZINCK Sonia.ZINCK@uca.fr

Assiduité aux enseignements

- L'assiduité à toutes les activités pédagogiques en séminaire régional et local est obligatoire. La présence est contrôlée par émargement de l'étudiant sur une feuille de présence au début de chaque cours (que l'étudiant soit ou non stagiaire de la Formation Continue)
- La composante ne distingue pas les absences justifiées des absences non justifiées. Un pourcentage d'absence aux séminaires régionaux et locaux supérieur à 60% du temps total

d'enseignement présentiel ne permet pas à l'étudiant de se présenter aux épreuves de l'examen terminal. L'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

- En cas de non rendu d'un travail demandé, l'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

Stages

En première année (DE1), l'étudiant réalise un stage d'une durée de deux mois (huit semaines ou deux fois quatre semaines), soit 280 heures. Le stage se déroule du 6 au 31 mars et du 10 avril au 5 mai 2023.

En deuxième année (DE2), l'étudiant réalise un stage d'une durée de quatre mois, soit 560 heures. Ce stage peut être réalisé sur un seul site sur seize semaines, ou bien découpé en deux périodes (2 x 8 semaines, ou bien 4 semaines + 12 semaines). Dans ce cas, il est réalisé sur deux terrains de stage différents, dont l'un peut être l'établissement d'origine de l'étudiant ou celui de l'implantation future de son exercice en pratique avancée. Le stage se déroule du 30 janvier au 24 mars et du 3 avril au 26 mai 2023.

Absence en stage : L'étudiant informe le maître de stage, le service scolarité et le référent pédagogique de la durée de son absence. Il n'y a pas de distinction entre absence justifiée et absence non justifiée. La durée totale des absences est renseignée par le maître de stage sur le document d'évaluation. L'absence en stage est tolérée dans la limite de 10% du temps total du stage. Au-delà, l'étudiant devra réaliser un complément de stage dont la durée sera déterminée par l'équipe pédagogique. Si le complément de stage ne peut être réalisé avant le jury de session 1, l'étudiant sera déclaré défaillant ; le complément de stage devra être réalisé avant la session 2. Si la durée de stage de complément ne permet pas sa réalisation avant la date du jury de session 2, l'étudiant devra redoubler son année.

Référents stages : Pr Pierre-Michel LLORCA et Mme Florence POLICARD

Évaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est accordé au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-Directeur décidera de la suite à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Conformément à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, il n'y a pas de compensation entre UE, ni de compensation entre UE et stage.

Les évaluations comprennent :

- des évaluations continues (EvC) au S1, S2 et S3 s'appuyant sur des QCM, des dossiers progressifs, des exercices en ligne, des travaux personnels individuels ou collectifs écrits ou oraux, etc...
- une évaluation terminale (EvT) sur table et/ou s'appuyant sur un travail personnel ou collectif écrit ou oral.
- en semestre 4, l'UE mémoire est sanctionnée par le mémoire de fin d'étude et sa soutenance orale.
- L'UE Stage (S2 et S4) est validée par un travail écrit et le bilan des compétences acquises.

Les EvC comptent pour 40% et l'EvT pour 60% de l'évaluation finale.

Une unité d'enseignement est acquise :

- Dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ; elle est alors définitivement acquise et capitalisée.
- Chaque UE comporte deux sessions d'examen.

Un semestre est validé :

- Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.
- La validation du stage du semestre 2 doit être obtenue pour valider l'année du DE1.
- La validation du stage du semestre 4 doit être effective pour l'obtention du Diplôme d'Etat.

Passage en DE2 :

- L'admission en DE2 est de droit après validation des deux semestres de la première année.
- Si un apprenant a obtenu au moins 48 ECTS, le jury peut l'autoriser à passer en DE2. Il devra valider les UE manquantes en DE2.
- En dessous de 48 ECTS, il doit redoubler, les ECTS acquis étant capitalisés.
- Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la première année après avis de l'équipe pédagogique.

Commission du Diplôme d'Etat :

« Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des enseignements, des stages et soutenu avec succès le mémoire de fin de formation » (cf. Code de l'éducation, Art. D. 636-81). Le Jury du Diplôme d'Etat délibère à la fin de l'année DE2 pour l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. En cas d'ajournement, l'étudiant peut représenter les UE manquantes ou refaire le stage S4.

Maquettes de la formation :

Il s'agit d'un dispositif impliquant les quatre UFR de Médecine de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La coordination générale de la formation est assurée par l'Université Jean Monnet, à Saint-Etienne. Cette organisation mutualisée permet de proposer une offre de formation pour les cinq mentions. Les étudiants s'inscrivent administrativement dans la composante de leur choix et se déterminent sur leur choix de mention en fin de première année. Ils rejoignent alors la composante qui enseigne la mention choisie pour la deuxième année (DE2) :

UFR Médecine	UCA	UJM St-Etienne	Université de Lyon	UGA
Mention enseignée en DE2 IPA	Psychiatrie et Santé mentale	Maladies rénales-Dialyse-Transplantation	Oncologie et Hémato-oncologie	Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires
		Urgences (2022)	Urgences (2022)	

La formation a été ouverte en octobre 2019, en référence à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Les UE et le nombre de crédits affecté à chaque UE est conforme au cadre réglementaire :

DE 1 Tronc commun	Semestre 1	ECTS	Semestre 2	ECTS
	UE 1-Clinique	15	UE 6-Clinique	6
	UE 2-Sciences infirmières et pratiques avancées	6	UE 7-Santé publique	6
	UE 3-Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie	3	UE 8-Formation et analyse des pratiques professionnelles	6
	UE 4-Anglais	3	UE 9-Recherche	6
	UE 5-Méthodes de travail	3	UE 10-Stage	6

DE 2 Mention	Semestre 3	ECTS	Semestre 4	ECTS
	UE 1-Clinique	14	UE 6-Mémoire	6
	UE 2-Bases fondamentales	6	UE 7-Stage	24
	UE 3-Parcours de santé	4		
	UE 4-Anglais	3		
UE 5-Recherche	3			

- SR1 : Université Clermont Auvergne (*semaine 38*) : UE Clinique *mention Psychiatrie-Santé mentale (PSM)* et UE Sciences infirmières et pratique avancée ;
- SR2 : Université Jean Monnet (Saint-Etienne) (*semaine 47*) : UE Clinique *mention Maladies rénales-Dialyse-Transplantation (MRDT)* et UE Responsabilité-Législation-Ethique-Déontologie ;
- SR3 : Université de Lyon (*semaine 1*) : UE Clinique *mention Oncologie-Hématologie (OH)* et UE Formation et analyse des pratiques professionnelles ;
- SR4 : Université Grenoble Alpes (*semaine 5*) : UE Clinique *mention Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires (PCSSP)* et UE Santé publique.

A partir de 2022, des enseignements relatifs à la 5^{ème} mention « Urgences » seront dispensés dans le cadre de l'UE Clinique sur les quatre séminaires, à hauteur d'une demi-journée de cours. La mention « Urgences » est co-pilotée au niveau régional par les universités de Saint-Etienne et Lyon.

Outre le pilotage par une composante, toutes les UE sont cogérées dans chaque faculté par un binôme local médecin-infirmière, travaillant en collaboration avec ses homologues des autres sites universitaires.

Les séminaires régionaux représentent 5 jours de présentiel.

La maquette prévoit des **séminaires locaux (SL)**, en alternance avec les séminaires régionaux.

Concernant les UE Clinique et les UE « mutualisées », des enseignements complémentaires en présentiel sont réalisés dans le cadre des séminaires locaux. Ainsi, des cours magistraux, des séances de travaux dirigés et de travaux pratiques, des tables rondes avec des professionnels, etc., sont organisés par chaque binôme référent local de l'UE, à partir des recommandations pédagogiques de la composante pilote de l'UE concernée.

Les séminaires locaux comportent en outre les enseignements présentiels des UE « non mutualisées » :

- En semestre 1 : l'UE Méthodes de travail et l'UE Anglais ;
- En semestre 2 : l'UE Recherche.

Les séminaires locaux représentent 5 jours de présentiel.

Enseignements à distance

Des enseignements sont dispensés, à distance et dans les périodes inter-séminaires, dans un format « capsule³ » : ces ressources sont accessibles aux étudiants *via* la plateforme SIDES NG, lorsqu'il s'agit de cours mutualisés pour les quatre promotions, ou *via* la plateforme Moodle lorsqu'il s'agit de cours produits et dispensés par la composante UCA et destinés aux seuls étudiants clermontois.

Des activités pédagogiques complémentaires de type quizz, wiki, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants via ces plateformes. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants. Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion.

³ Une capsule est production orale ou audiovisuelle qui traite, de manière condensée et structurée, d'un sujet, d'une notion ou d'un thème donné. Sa durée est généralement d'une trentaine de minutes.

Le stage :

La maquette prévoit deux mois de stage en première année, au cours du semestre 2. Le stage est réalisé dans une structure différente de celle d'origine de l'étudiant. Le stage dure huit semaines. Il peut être divisé en deux périodes de quatre semaines ; il est alors réalisé dans deux structures ou unités de soins différentes. Le terrain de stage est choisi par l'étudiant dans une liste de terrains partenaires, établie par l'UCA, ou démarché personnellement, avec l'accord de l'équipe pédagogique.

La période de stage est séparée par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences et projection en pratique avancée ; analyse des pratiques professionnelles ; méthodologie de projet ; démarche qualité ; développement du leadership clinique).

Les modalités pédagogiques dans les différentes UE :

Nous présentons ici les modalités pédagogiques pour l'année 2022-2023⁴. Pour rappel, le dispositif de formation DE1 entre dans sa quatrième année de mise en œuvre, il est toujours en cours d'ajustement et de consolidation, du fait notamment de l'ajout d'une cinquième mention.

La formation conduisant au métier d'infirmier en pratique avancée vise à outiller l'étudiant pour qu'il soit en mesure :

- de promouvoir la santé des personnes et des communautés dans une perspective d'autonomie et d'*empowerment* pour la personne soignée,
- de comprendre les enjeux du développement et de l'implantation de la pratique avancée infirmière,
- d'assumer une prise de responsabilités élargies,
- de développer un leadership clinique infirmier dans un mode d'exercice interprofessionnel,
- de prendre des décisions éclairées et argumentées,
- de favoriser le développement de pratiques fondées sur des données probantes et de participer à la construction de la discipline Sciences infirmières.

Dans cette perspective, l'équipe pédagogique prône une pédagogie active, visant l'acquisition et le renforcement de connaissances théoriques, la consolidation et le développement des savoirs méthodologiques, la construction d'une posture réflexive et éthique et le développement du leadership. Les compétences visées sont des compétences cliniques, des compétences pédagogiques, des compétences organisationnelles et collaboratives, et des compétences méthodologiques.

Les modalités pédagogiques se présentent sous différents formats, impliquant la participation d'un ou de plusieurs enseignants, dans une approche résolument pluridisciplinaire, ce qui implique des coanimations de séances en binôme d'experts (médecin-IDE ou IPA, ou psychologue, etc.) et des tables rondes avec différents experts invités. D'autres modalités pédagogiques s'appuient sur l'implication des étudiants eux-mêmes dans la production d'exposés oraux ou de ressources pédagogiques (Wiki) qui auront valeur d'enseignement pour la promotion ; ces productions bénéficient d'un encadrement et/ou d'un feedback de la part des enseignants. Le tableau 1 ci-après présente les différentes modalités pédagogiques mises en œuvre :

⁴ Voir en annexe, la répartition des différentes modalités pédagogiques et l'estimation de leur volume horaire

Nature des modalités pédagogiques		Commentaires
Cours magistraux	Cours <i>ex-cathedra</i>	Essentiellement lors du séminaire régional (n°1 pour UCA) Ponctuellement lors des séminaires locaux
	Capsules (ressources numériques)	Production destinée à l'ensemble des promotions : déposée sur SIDES NG, assortie d'un syllabus Production destinée à la promotion clermontoise : déposée sur Moodle assortie d'objectifs d'apprentissage et/ou d'un syllabus
Travaux dirigés	Format « traditionnel »	Animation par un enseignant
	Classe inversée	Présentation de synthèse d'un sujet par les étudiants à partir de cours en ligne dispensés via la plateforme ; interactions à partir d'études de cas et apports complémentaires par l'enseignant
	Etudes de cas cliniques ou concertations entre pairs	Animation par un enseignant ou coanimation par un binôme d'expert (médecin et infirmière ou IPA ou psychologue, etc.), avec ou sans sous-groupes
	Analyse des pratiques	Groupe d'analyse de pratiques professionnelles animé par un psychologue (en 1/2 ou 1/3 de promotion) ; Retour d'expériences de stage (en 1/2 ou 1/3 de promotion)
	Simulation de consultation patient avec débriefing	Nécessite la coanimation par un binôme enseignant médecin-infirmier, ainsi que la participation d'un comédien formé ; en 1/2 ou 1/3 de promotion)
Travaux pratiques	TP	Examen clinique ; auscultation (coanimation médecin-IPA) ;
Travaux personnels et collaboratifs guidés (TPG)	Soutien méthodologique ; feedback formatif	Accompagnement méthodologique par un enseignant ou un intervenant extérieur Régulation Wikipa (sur SIDES NG) : feedback formatif Feedback formatif sur Activités via Moodle (tests, quizz, conception de guide d'entretien, etc.)
Encadrement et suivi des stages		Accompagnement projet de stage ; feedback formatif sur les productions ; visite de stage
Direction de mémoire		Accompagnement pédagogique individuel par un infirmier titulaire d'un master ou d'un doctorat, ou d'un IPA, ou d'un infirmier cadre de santé ou cadre supérieur de santé ayant une expérience en recherche ; guidances collectives en sous-groupe
Tables rondes		Séances thématiques regroupant différents acteurs de santé qui viennent témoigner de leur expérience et échanger avec les étudiants

Tableau 1 : Modalités pédagogiques et leurs caractéristiques

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : CLINIQUE	15	5	EvC EvT	40 60	2 1	E ; A E	**	1	E	***	1	E	**
UE 2 : SCIENCES INFIRMIERES ET PRATIQUES AVANCEES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	A ; O* M	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 3 : RESPONSABILITE-ETHIQUE-LEGISLATION-DEONTOLOGIE	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	E E	**	1	E	***	1	E	**
UE 4 : METHODES DE TRAVAIL	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A E	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	O E	1h	1	E	***	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu des différentes UE, l'évaluation porte sur la participation active aux travaux en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint

- ** Chaque épreuve écrite de contrôle continu des connaissances (QCM, QROC) dure entre 20 minutes et 1 heure pour chacune des UE concernées. L'examen terminal est commun aux UE « mutualisées » et dure 3 heures. Il concerne les UE Clinique S1 et S2, l'UE Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie, l'UE Santé publique et l'UE Formation & Analyse des pratiques.
- ***RSE : même durée que l'épreuve initiale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : CLINIQUE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E E	**	1	E	***	1	E	**
UE 7 : SANTE PUBLIQUE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E E	**	1	E	***	1	E	**
UE 8 : FORMATION ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	A* E	**	1	E	***	1	E	**
UE 9 : RECHERCHE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h Dossier	1	E	*** Dossier	1	E	1h
UE 10 : STAGE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E M**						E M**	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : idem semestre 1
- * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint
- ** ET des UE mutualisées : voir page précédente
- ***RSE : même durée que l'épreuve initiale.

- M** Le stage DE1 donne lieu à un rapport de stage écrit, présenté par l'étudiant. La validation du stage comprend l'évaluation du rapport de stage (40%) et le bilan du maître de stage (60%).

N.B. Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

visent aussi l'apprentissage de la coordination des parcours de soins, l'élaboration de projets d'éducation à la santé mentale et d'éducation thérapeutique, la formation des pairs et l'évaluation des pratiques professionnelles, et l'intégration des données issues de la recherche dans les pratiques de soins.

Deux autres UE, s'inscrivant dans le prolongement des enseignements dispensés en première année, complètent le dispositif en s'articulant aux enseignements ciblés sur le domaine de la mention : UE Recherche et UE Anglais.

Le semestre 4 comprend l'UE stage et l'UE Mémoire. Ce dernier répond au cahier des charges de l'Arrêté du 18 juillet 2018. Le mémoire porte sur une problématique reflétant un aspect de l'exercice professionnel en pratique avancée, en lien avec les compétences de l'IPA et son champ d'activité. L'étudiant bénéficie d'un accompagnement par un directeur de mémoire.

Enseignements à distance

Les ressources numériques sont déposées sur la plateforme Moodle UCA. Les capsules de cours sont, soit des productions locales, soit des ressources produites par le Collège National des Universitaires en Psychiatrie (CNU), à destination des formations IPA mention PSM sur le territoire national, selon un principe de contribution-mutualisation. Plusieurs membres de l'équipe pédagogique DE2 IPA AuRA contribuent à ces productions.

Comme en première année, des activités pédagogiques complémentaires de type quizz, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants *via* Moodle. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants et faire l'objet de feedback formatifs. Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion ; ils sont aussi valorisés au titre du contrôle continu des connaissances.

Le stage :

La maquette prévoit quatre mois de stage en deuxième année, au cours du semestre 4. Le stage de fin de formation a une visée professionnalisante. Il doit notamment permettre à l'étudiant d'approfondir le développement de ses compétences cliniques et de son leadership. Le stage est divisé en deux périodes de 8 semaines (période 1 et 2). Si c'est possible, le stage est réalisé pour moitié dans la structure d'exercice futur, afin de construire les fondements de l'implantation de la pratique avancée et de développer un réseau intra et extrahospitalier. L'autre partie du stage est réalisée dans un établissement de soins différent de celui d'origine de l'étudiant, en santé mentale et/ou psychiatrie. L'un des maîtres de stage ou tuteur, pour chaque période, est nécessairement un médecin psychiatre. Le terrain de stage est démarché par l'étudiant en fonction de son projet professionnel ; le choix du stage est soumis à validation de l'équipe pédagogique sur la base d'un projet de stage rédigé. Compte-tenu des travaux à réaliser dans le cadre de l'évaluation continue du stage, il est souhaitable – mais non imposé – de réaliser le stage dans la structure d'implantation future sur la période 2.

Les deux périodes de stage sont séparées par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences ; analyse des pratiques professionnelles ; coordination des parcours de soins ; démarche qualité ; développement du leadership clinique). A la fin du stage, un autre temps de retours d'expériences et d'analyse des pratiques est programmé. Un

entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique est organisé afin d'évaluer les acquisitions et la réflexivité de l'étudiant.

Jury du diplôme d'Etat :

Le jury final du Diplôme d'Etat se réunit en juillet 2023.

Un deuxième jury a lieu début octobre 2023 pour la session 2.

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : CLINIQUE	14	5	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h	1	E	***	1	E	1h
UE 2 : BASES FONDAMENTALES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	O* A	20' Dossier	1	M	Dossier	1	M	20' Dossier
UE 3 : PARCOURS DE SANTE	4	1	EvC EvT	40 60	2 1	A ; O* O/A	Remise dossier	1	O	***	1	O*/A	20'
UE 4 : RECHERCHE	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A A	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	O E	20'	1	E	20'	1	E	20'

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu des différentes UE, l'évaluation porte sur la participation active aux travaux en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve en binôme ou en groupe restreint
- ***RSE : même durée que l'épreuve initiale

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : MEMOIRE	6	4	EvT		1 1	M O	1h	1	M O	1h	1	M O	1h
UE 10 : STAGE	24	6	EvC EvT	40 60	2 1	A* M**	Remise dossier					A M**	Remise dossier

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- L'UE Mémoire comprend la rédaction d'un mémoire de fin d'études (M) et sa soutenance orale (O) ; pas d'épreuve de contrôle continu.
- A* : La note de contrôle continu du stage porte un écrit réflexif en lien avec une projection dans l'exercice professionnel.
- M** La note de stage se fonde sur l'examen du bilan des maîtres de stage, des productions de l'étudiant réalisées au cours du stage à la demande de ses tuteurs ou de sa propre initiative, et de l'entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique. Les bilans de stage des deux périodes sont examinés et une note globale est attribuée par le jury.

N.B. : Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

ANNEXE : Prévisionnel 2022-23 – Modalités et volume horaire des enseignements

I. DE1 (Tronc commun)

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire⁵.

Semestre 1

1. UE 1. Clinique⁶ :

UE CLINIQUE S1 – 15 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1⁷, SR2 et SR3 + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention Psychiatrie santé mentale ; sur la mention Maladie rénales ; sur la mention Oncologie-Hémato-oncologie ; et sur la mention Urgences : enseignements de contenus transverses (pharmacologie, raisonnement clinique, douleur, ...)	140 h
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PSM, en MRDT, en oncologie ; études de cas en pharmacologie ; études de cas douleur ; simulation de consultation patient	43h
Travaux pratiques (SL) : examen clinique et auscultation	5h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none"> • CC : écrit sur tablette via SIDES (QCM) • ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM) 	1h x 2
Total volume horaire	190 heures

2. UE 2. Sciences infirmières et pratiques avancées

UE SI & PA – 6 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage UCA)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1 et e-learning) : Origines de la pratique avancée ; Epistémologie des sciences infirmières ; Science et Discipline ; Ethiques du care ; Ecoles de pensée infirmière ; Modèle PEPPA et recommandations pour l'implantation de la PA ; Approche sociologique des relations interprofessionnelles ; sociologie des professions de santé ; les concepts en sciences infirmières ;	30h
Travaux Dirigés : étude des représentations sociales de l'IPA chez les professionnels de santé ; Jeu de rôle IPA et acteurs de santé ; enjeux de la pratique avancée ; Analyse d'une situation à l'aune d'une école de pensée infirmière ; projet professions-écologie-care accompagné par un sociologue des professions (en présentiel et à distance)	25h
Travaux pratiques : Etude de documents (à distance) ; conception d'un WIK'IPA (à distance) ;	13h
Autres : table ronde acteurs de l'implantation de la pratique avancée (SR1)	2h30
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none"> • CC : exposé oral en binôme 	30' par binôme

⁵ En plus de ces temps de travail collaboratifs, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation ne sont pas comptabilisés ici.

⁶ Pour rappel, pilotage partagé, chaque composante étant responsable de la production de ressources et de l'organisation des cours d'intervenants pour la mention qu'il enseigne ; pilotage UCA pour le séminaire de rentrée, orientation PSM.

⁷ Pour les contenus pris en charge par l'UCA (mention PSM et certains contenus transverses), la charge des frais d'intervenants est supportée par l'UCA.

<ul style="list-style-type: none"> ET : écrit individuel : remise projet d'implantation de la pratique avancée 	
Total volume horaire	70 heures
Travaux collaboratifs guidés : co-conception exposé analyse de situation (CC) et projet profession-écologie-care (en binôme ou groupes restreints, à distance ; projet implantation (ET))	20 à 30h (estimation)

3. UE 3. Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie

UE RELD – 3 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage St-Etienne)	Volume d'heures
Cours magistraux : (cf. SR2 Université St-Etienne) + SL : Responsabilité autour de la prescription médicale, Modalités d'installation IPA, Relation avec les instances, Législation ; Droit public, droit privé ; Ordre infirmier + capsules St Etienne : principes généraux, instances, comité d'éthique, législation, secret professionnel, démarche éthique, pluridisciplinarité, interdisciplinarité, déontologie, responsabilité	7 h (SR2) + 18h (capsule + TD) 2h en capsules
Travaux Dirigés : référentiel activités et compétences de l'IPA ; IPA et prescription ; responsabilité professionnelle de l'IPA ; études de cas et éthique ; ...	12h
Modalités d'évaluation : (<i>épreuves communes aux 4 UFR</i>) <ul style="list-style-type: none"> CC : écrit sur tablette via SIDES (QCM) ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM) 	20' x 2
Total volume horaire	40 heures

4. UE 4. Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : cours et exercices en présentiel et à distance	18h30
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> CC : oral ET : écrit 	20' + 1h
Total volume horaire	20 heures
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	20h (estimation)

5. UE 5. Méthodes de travail

UE Méthodes de travail – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux : Apprentissage et mémoire ; Cartes conceptuelles ; E-santé ; Protection des données sensibles ; Les compétences informationnelles ; outils connectés en santé ; télémédecine	8h
Travaux Dirigés : Recherche avancée sur les BDD ; PubMed ; Zotero ; Méthodologie recherche documentaire (e-learning et présentiel)	20h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> CC : QCM ET : écrit (bibliographie avec Zotero) 	20' + 1h
Total volume horaire	30h
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents, bibliographie (ET)	15 à 20 h (estim.)

Semestre 2

1. UE 6. Clinique

UE CLINIQUE S2 – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR4 + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention PCSSP et Urgences ; enseignements de contenus transverses (pharmacologie, ...)	60 h
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PCSSP, simulation de consultation patient	15h
Travaux pratiques (SL) : examen clinique (suite)	3h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none">• CC : écrit sur tablette via SIDES (QCM)• ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM)	1h x 2
Total volume horaire	80 heures

2. UE 7. Formation et analyse des pratiques professionnelles

UE F&APP – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Lyon)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : EPP, méthodes d'évaluation ; Théories et modèles pédagogiques ; ingénierie pédagogique et ingénierie de formation ; le DPC ; cahier des charges en FPC ; Protocoles et référentiels ; Méthodes d'analyses des causes ; concertations pluridisciplinaires ; expériences d'EPP en cancérologie	30h + capsules
Travaux Dirigés (SL) : conduite d'action de formation ; élaboration d'un cahier des charges ; méthodes pédagogiques ; analyse d'un incident critique	10h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none">• CC : écrit en groupe restreint• ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM)	1h + dossier collectif remis
Total volume horaire	40 heures
Travail personnel et collaboratif guidé : Quiz et exercices en ligne avec feedback ; dossier collectif (CC)	5 à 10h (estimation)

3. UE 8. Santé publique (pilotage Grenoble)

UE Santé publique – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Grenoble)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : Grands principes de santé publique ; grands principes d'épidémiologie ; parcours de santé ; éducation à la santé ; ETP ; usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé	7h + 30h
Travaux Dirigés (SL) : bilan éducatif ; ETP ; Déterminants de santé ; outils pédagogiques et techniques d'animation d'ateliers d'ETP	12h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none">• CC : écrit sur tablette via SIDES (QCM)• ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM)	20' x 2
Total volume horaire	50 heures
Travail personnel préparatoire au TD : entretien patient (bilan éducatif) ; en stage ou en exercice	10h

4. UE 9. Recherche

UE Recherche – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (SL + e-learning) : Généralités ; Méthodologie de démarche de recherche ; la preuve en recherche ; EBN ; approches quanti, quali et mixtes ; le pragmatisme ; Les méthodes qualitatives ; les méthodes quantitatives ; la recherche clinique ; aspects éthiques et réglementaires de la recherche sur l'homme ; Techniques d'investigation ; Méthodologie de la LCA ; LCA commentées ; la recherche infirmière	36h
Travaux Dirigés (SL) : Lecture critique d'article ; Méthodologie appliquée	6h
Autres : table ronde expériences de recherche infirmière et acteurs de la recherche	3h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : écrit sur Moodle (QCM et QROC) • ET : remise d'un écrit (Analyse critique d'article scientifique) 	1h + Dossier
Total volume horaire	50 heures
Travail personnel guidé : Quizz et exercices en ligne avec feedback ;	10h (estimation)

5. UE 10. Stage

Le stage représente 8 semaines sur le terrain, soit **280 heures**.

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie de projet ;	14h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : rapport écrit • ET : bilan de stage 	1h par étudiant
Total volume horaire (en séminaire)	15h
Travail individuel en vue du rapport écrit et présentation	15 à 20 h (estimation)

Total du volume d'heures en DE1

Semestre 1	Volume d'heures enseignées (tous formats)	350 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés⁸</i>	55 à 70h

Semestre 2	Volume d'heures enseignées (tous formats)	235 heures
	<i>Stage</i>	280 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés⁹</i>	40 à 50h

⁸ NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 1 et 2) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

⁹ Ne comprend pas le temps de production des travaux demandés par les tuteurs de stage.

II. DE2 (mention PSM)

Semestre 3

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire¹⁰.

1. UE Clinique S3

UE Clinique – 14 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaires + e-learning) : Cours et Capsules CNUP relatives aux processus psychopathologiques, aux pathologies, à la pharmacologie spécifique, aux psychothérapies, aux approches non médicamenteuses, aux examens complémentaires ; ECT ; échelles d'évaluation ; Bonnes pratiques de la prescription médicale ; Risques psychosociaux ; santé mentale au travail ; Droits des patients en psychiatrie ; Contrôle des lieux de privation de liberté ; évaluation fonctionnelle ; TCA ; Psychiatrie de la personne âgée ; Pédopsychiatrie ; ...	25h + Capsules 75h
Travaux Dirigés : études de cas ; raisonnement et examen clinique en psychiatrie ; orientation clinique ; évaluation de la gravité du trouble en addictologie ; évaluation du risque suicidaire et gestion de crise ; Leadership infirmier ; traitements de substitution ...	16h
Autres : études de documents : plan santé mentale, ... (à distance)	2h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : Ecrit (QCM - QROC) • ET : Ecrit (QCM et cas cliniques) 	1h x 2
Total volume horaire	120 heures

2. UE Bases fondamentales

UE Bases fondamentales – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Histoire et organisation de la psychiatrie ; Histoire des pratiques des infirmiers en psychiatrie dans le mouvement des idées ; Raisonnement clinique : approche croisée médicale et infirmière ; Entretien motivationnel ; relation de soins en psychiatrie ; Leadership clinique ; Moindre recours ; alternatives à l'isolement ; plan de crise conjoint et directives anticipées ; intervention précoce ;	16h + capsules 15h
Travaux Dirigés : études de cas ; évaluation fonctionnelle ; entraînement aux habiletés cliniques (jeux de rôle, simulation) ; Technique de l'entretien motivationnel ; Psychoéducation ; conduite de groupe d'entraînement des compétences sociales et remédiation cognitive ; formuler un dilemme éthique ; pratique avancée en PSM ; Analyse de situation et école de pensée infirmière ; Collaboration IPA-Pair aidant ; Case management ;	20h
Autres : Tables ronde équipes de soins et autres acteurs de santé ; associations patients et familles ;	8h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : Evaluation fonctionnelle ; oral en groupe restreint • ET : écrit individuel 	30' oral par groupe + remise dossier
Total volume horaire	70 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : conception d'un guide d'entretien clinique (avec feedback) ; conception collective de l'exposé (CC)	15 h (estimation)

¹⁰ En plus de ces temps de travail collaboratif, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation n'est pas comptabilisé ici.

3. UE Parcours de santé

UE Parcours de santé – 4 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : parcours de soins en gérontopsychiatrie ; parcours de soins en pédopsychiatrie ; parcours de soins en addictologie ; parcours de soins en psychiatrie adultes ; parcours de soins et TCA ; prise en charge somatique des patients psychiatriques ; coordination des parcours de soins ; interprofessionnalité en psychiatrie ; Précarité ; Pédopsychiatrie et réseaux ; PEC à domicile ;	20h
Travaux Dirigés : élaboration de projets de soins coordonnés en psychiatrie	8h
Autres : Tables ronde équipes de soins pluridisciplinaires et autres acteurs du parcours patient ; coordination des parcours de soins et interprofessionnalité	10h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : Projet d'éducation à la santé (orientation addictologie) dans une approche populationnelle ; en binôme ; exposé oral • ET : Dossier projet de parcours de soin et sa présentation orale 	30' + 2h
Total volume horaire	40 heures
Travaux collaboratifs guidés : élaboration collective des projets en vue de CC et ET	20h (estimation)

4. UE Recherche

UE Recherche S3 – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Rappels méthodologiques ; Problématisation et énoncé d'une question de recherche ; Construire un devis d'étude ; échantillonnage ; choisir un outil d'investigation ; méthodes de traitement et d'analyse des données ; devis de recherche clinique ; communication et valorisation de la recherche ; PHRIP et lettre d'intention ;	9h + 15h capsules
Travaux Dirigés : Méthodologie de la revue de littérature ; construction d'une problématique de recherche ; régulation des travaux étudiants	8h
Autres : Table ronde Recherche paramédicale en psychiatrie et santé mentale	3h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : Ecrit individuel • ET : Ecrit individuel 	Dossiers personnels à remettre
Total volume horaire	40 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : quizz (avec feedback formatif) ; guidance projet de recherche (à distance) ; élaboration individuelle des travaux en vue de CC et ET	30h (estimation)

5. UE Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : exercices en présentiel	8h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : oral • ET : écrit 	20' + 1h
Total volume horaire	10h
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	10h (estimation)

Semestre 4

6. UE Mémoire

UE Mémoire - 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
TD : méthodologie ; guidances collectives (en sous-groupes) ; soutenance	10h
Direction de mémoire : le directeur de mémoire est un infirmier titulaire d'un master ou un IPA ou un infirmier cadre de santé ayant une expérience en recherche ; forfait de 10 heures par étudiant	10h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">• Mémoire et sa soutenance orale	Oral : 1h par étudiant
Total volume horaire	21 heures
Travail personnel de réalisation du mémoire	60 à 100h (estimation)

7. UE Stage

Le stage représente 16 semaines sur le terrain, **soit 560 heures**.

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie fiche de poste et protocole d'organisation ;	14h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">• CC : Fiche de poste et protocole d'organisation argumentés• ET : bilan de stage ; travaux et activités réalisés au cours du stage (portfolio)	
Total volume horaire (en séminaire)	14h

Total du volume d'heures en DE2

Semestre 3	Volume d'heures enseignées (tous formats)	280 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹¹</i>	<i>65h</i>

Semestre 4	Volume d'heures enseignées (tous formats)	35 heures
	<i>Stage</i>	<i>560 h</i>
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹²</i>	<i>60 à 100h</i>

¹¹ NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 3 et 4) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

¹² Ne comprend pas le temps de production de travaux demandés par les tuteurs de stage.

Références

Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée

Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Décret n°2019-836 du 12 août 2019 relatif au DE d'IPA mention psychiatrie et santé mentale

Décret n°2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique

Arrêté du 12 août 2019 modifiant les annexes de l'arrêté du 18/07/18 fixant les listes permettant l'exercice infirmier...

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18/07/18 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'IPA

Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des IPA auprès de l'ordre des infirmiers

Décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière

Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044293333>

Décret n° 2021-1384 du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=C4x5V1QKoFB9BhIPt0DxvcWwPPGh_VcZldM8nhzT4n8

Arrêté du 25 octobre 2021 fixant la liste des motifs de recours et des situations cliniques mentionnés à l'article R. 4301-3-1 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044250143>

Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045358705>

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Master Santé Publique

Parcours 1 : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)

Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)

Parcours 3 : Sciences du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)

Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 05/09/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Laurent GERBAUD** lgerbaud@chu-clermontferrand.fr

Parcours, Niveau ...	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours 1 : Education à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)	SIMAR Carine	carine.simar@uca.fr
Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)	Laurent GERBAUD	lgerbaud@chu-clermontferrand.fr
Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)	Marie Pierre SAUVANT-ROCHAT	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)	Emmanuel COUDEYRE	ecoudeyre@chu-clermontferrand.fr

Contact en scolarité :

Parcours 1 : scolarite.inspe@uca.fr

Parcours 2/3/4 : scolarite.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité est contrôlée par l'émergence de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TD	L'assiduité est contrôlée par l'émergence de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TP	L'assiduité est contrôlée par l'émergence de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Accès à la salle d'examen	<p>L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves pour le parcours 1. Pour les parcours 2, 3, 4, en cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.</p> <p>La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.</p> <p>En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.</p> <p>Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 parcours 1	308h	Semaine 44 31 Octobre 2022 à Semaine 25 20 Juin 2023
M1 parcours 2,3,4	200h	entre fin octobre et fin juin
M2 parcours 1	400h	Semaine 44 31 Octobre 2022 à Semaine 27 9 Juillet 2023
M2 parcours 2, 4	400h	entre mi-octobre et mi- juillet
M2 parcours 3	400 à 600h	à partir de février

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Référent stage pour la formation :

Parcours 1 : stages.inspe@uca.fr

Parcours 2/3/4 : scolarite.master.medpha@uca.fr

- Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)

GERBAUD Laurent, lgerbaud@chu-clermontferrand.fr

- Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)

SAUVANT-ROCHAT Marie Pierre, m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr

- Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)

COUDEYRE Emmanuel, ecoudeyre@chu-clermontferrand.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 11 UE 12	15	X	
B	UE 19	9		X
C	UE 16 UE17 UE20	12	X	
D	UE13 UE 14 UE 15 UE18	24	X	

Master 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE121 UE122	12	X	
B	UE125 UE126	9	X	
C	UE127 UE128	6		X
D	UE 1210 UE 1211	18		X
E	UE 129 UE1212	6	X	
F	UE123 UE124	9	X	

Master 2 - Parcours 2 : Evaluation en santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 221 - UE 222 - UE223 - UE 224 - UE 225 - UE 226	30	X	
B	UE 227 - UE 228 - UE 229 - UE 2212	15	X	
C	UE 2210	15		X

Master 2 - Parcours 3 : Sciences du risque en santé environnementale et santé au travail

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 321 - UE 322 - UE 323 - UE 324 - UE 325 - UE 326 - UE327	30	X	
B	UE 328 - UE 329	12	X	
C	UE 3210	18		X

Master 2 - Parcours 4 : Education thérapeutique du patient

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 421 - UE 422 - UE 423 - UE 424 - UE 425 - UE 426	30	X	
B	UE 427 - UE428 - UE 429 - UE 4210 - UE 4213	21	X	
C	UE 4211	9		X

MASTER 1 - Parcours 1-2-3-4

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 11 : Introduction à la santé publique	6	x	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EC DEFINITION ET CONCEPTS DE BASE													
		EC ENJEUX ACTUELS ET SANTE PUBLIQUE													
		EC SYSTEME DE SANTE													
		EC PROMOUVOIR LA SANTE A L'HEURE ACTUELLE													
		UE 12 : Eduquer et former en santé publique	9	x	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EC DEFINITIONS DES CONCEPTS FONDAMENTAUX : EDUCATION ET ANDRAGOGIQUES													
		EC GRANDS COURANTS PEDAGOGIQUES ET ANDRAGOGIQUES													
		EC OUTILS ET METHODES EDUCATIVES ET ANDRAGOGIQUES													
		EC DE LA CONCEPTION A L'ANALYSE DES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE													
		UE 13 : Etat de santé et organisation	6	x	EvT		1	M				1	E	2H	

		EC Etat de santé et organisation												
		UE 14 : Outils et méthodes statistiques et épidémiologie	9	x	EvT		1	A				1	E	2H
		EC Outils et méthodes statistiques et épidémiologie												
	D		30											
		UE 15 : Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	3	x	EvT		1	E	2H			1	E	2H
		EC Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail												
		UE 16 : Initiation à la recherche et au mémoire	3	x	EvC	100%	2	A				2	A	
		EC Initiation à la recherche et au mémoire												
		UE 17 : Prévention et promotion de la santé	6	x	EvT		1	E	3H			1	E	2h
		EC PROMOTION DE LA SANTE : EDUCATION, PREVENTION ET PROTECTION												
		EC MODELES CONCEPTUELS EN PROMOTION DE LA SANTE												
		EC MILIEUX PROMOTEURS DE SANTE												
		EC AGIR EN PROMOTION DE LA SANTE												
		UE 18 : Méthodes en évaluation	6	x	EvT		1	A				1	E	2H
		EC 1 : Méthodes en évaluation												
		UE 19 : Stage	9	x	EvT		2	A+S	45 min			2	A+S	45 min
		EC 1 : Stage												
		UE 20 : Anglais	3	x	EvT		1	A				1	E	2H
		EC 1 : Anglais												
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

En cas de nécessité, les évaluations des UE 11, 12, 16, 17, 19 et 20 pourront être organisées à distance

REMARQUES :

UE 13 : enseignements mutualisés avec UE 10 du M1 Economie du développement

UE 14 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)

UE 16 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Synthèse bibliographique, problématisation, analyse d'articles et analyses statistiques - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 18 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)

UE 19 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Parcours 1 : extraits de pages eportfolio et évaluations bilans stage étudiant

UE 20 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Synthèse d'articles dépôt exclusivement sur MOODLE

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

En cas de nécessité, les évaluations des UE 16, 17, 19 et 20 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

A : UE 16 : Synthèse bibliographique et problématisation

A : UE18 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

A : UE19 : Extrait de pages e portfolio dépôt exclusivement sur MOODLE

A : UE20 : Synthèse d'articles dépôt exclusivement sur MOODLE

MASTER 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 121 : Gérer des projets en éducation et en promotion de la santé	6	x	EvT		1	A					1	E	2H
		UE 122 : Politiques d'éducation et promotion de la santé	6	x	EvT		1	A				2H	1	E	2H
	F	UE 123 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3	X	EvT		1	M					1	E	2H
		UE 124 : De l'éducation à la santé à l'ETP	6	X	EvT		1	M					1	E	2H
B	UE 125 : Intersectorialité, territoires et éthique en santé	3	X	EvT		2	A					1	E	2h	
		UE 126 : Former et accompagner en promotion de la santé	6	x	EvT		2	A				1	E	2h	
			30												

4	C	UE 127 : Promouvoir la santé dès la petite enfance	3	x	EvT		1	A				1	E	2H
		UE 128 : Promouvoir la santé en milieu scolaire et universitaire	3	x	EvT		1	A				1	E	2h
	E	UE 129 : Promouvoir la santé de tous les jeunes : inclusion et équité	3	x	EvT		1	A				1	E	2H
	D	UE 1210 : Stage	9	x	EvC	100%	2	A		2	A	2	A+S	30 min
		EC STAGE AVEC RAPPORT DE STAGE												
		UE 1211 : Mémoire	9	x	EvT		2	M+S	1H			2	M+S	1H
		EC MEMOIRE AVEC SOUTENANCE ORALE												
	E	UE 1212 : Anglais	3	x	EvC	100%	2	A		2	A	1	E	2H
		EC ANGLAIS LANGUE ETRANGERE												
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 121 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Démarche de projet - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 122 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Analyse de politiques / plaidoyer - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 125 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Analyse éthique / analyse de territoires (dimensions géographiques, de compétences et lien avec les inégalités) - dépôt

UE126 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier - Ingénierie de module de formation et analyse de compétences - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 127 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Etude de cas et plaidoyer en lien avec la prise en compte des BFE et la lutte des ISS dès la petite enfance - dépôt

UE 128 : nature de l'épreuve "Autre" : Etude de cas et plaidoyer en matière d'école et d'université promotrice de santé - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 129 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Pratiques professionnelles inclusives en promotion de la santé - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 1210 : nature de l'épreuve "Autre" : Extraits de pages eportfolio + évaluation bilan tuteur / étudiant

UE 1212 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Compréhensions en langue anglaise dans le domaine de la promotion de la santé

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 - Parcours évaluation en santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 221 : Concepts en évaluation à la santé, de la qualité aux politiques et des nouvelles technologies	6		EVT		1	M					1	E	2H	
		UE 222 : Outils épidémiologiques en évaluation	6		EVT		1	E M	2H				1	E	2H	
		UE 223 : Gestion des risques	3		EVT		1	M					1	E	2H	
		UE 224 : Evaluation médico économique	6		EVT		1	M					1	E	2H	
		UE 225 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 1	6		EVT		1	M					1	E	2H	
		UE 226 : Statistiques niveau 2 - mesures et techniques quantitatives en évaluation	3		EVT		1	A						1	E	2H
				30												

4	B	UE 227 : Accréditation, certification et EPP	3		EVT	1	M				1	E	2H
		UE 228 : Contractualisation en qualité, relations d'agence, évaluation de la prévention et audit	3		EVT	1	M				1	E	2H
		UE 229 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 2	6		EVT	1	M				1	E	2H
	C	UE 2210 : Stage	15										
		EC1 STAGE		3	EVT	1	M				1	M	
		EC2 MÉMOIRE		12		2	M+S	20 mn			2	M+S	20mn
	B	UE 2212 : Anglais	3		EVT	1	M				1	M	
			30										

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 224 : enseignements mutualisés avec UE 1 du M2 Economie du développement

UE 226 : nature de l'épreuve "Autre" : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

MASTER 2 - Parcours sciences du risque en santé environnementale et santé au travail

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 6 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 321 : Perception et communication sur le risque	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 322 : Outils épidémiologiques en évaluation	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 323 : Outils toxicologiques	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 324 : Evaluation quantitative et qualitative du risque sanitaire	3		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 325 : Environnement et santé : 1/ fondamentaux – 2/ Risques environnementaux et milieux – 3/ Territoires et santé	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 326 : Statistiques – niveau 2 (analyses multivariées et de projection)	3		EvT		1	A					1	E	2H

		UE 327 : Santé au travail : 1/Fondamentaux - 2/Ergonomie et métrologie- 3/Risques psychosociaux	6	EvT	1	E	2H				1	E	2H
			30										
4	B	UE 328 : Anglais	6	EvC	2	O+E					2	O+E	
		UE 329 : Projet Filière	6	EvT	2	M+S					2	M+S	
	C	UE 3210 : Stage	18	EvT	2	M+S					2	M+S	
			30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 322 mutualisée avec UE 222 du parcours 2

UE 326 mutualisée avec UE 226 du parcours 2 - UE226 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

A : UE 326 mutualisée avec UE 226 du parcours 2 - UE226 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

MASTER 2 - Parcours éducation thérapeutique du patient

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 421 : Education et promotion de la santé	6		EvT		1	A					1	E	2H	
		UE 422 : Politiques d'éducation à la santé et de promotion de la santé	6		EvT		1	E	2H				1	E	2H	
		UE 423 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3		EvT		1	M					1	E	2H	
		UE 424 : De l'éducation à la santé à l'ETP- pédagogie appliquée, représentation et déterminants	6		EvT		1	M					1	E	2H	
		UE 425 : Formation des acteurs en ETP et ETP en cancérologie	6		EvT		1	M					1	E	2H	
		UE 426 : ETP, activité physique et vie quotidienne	3		EvT		1	M					1	E	2H	
				30												

4	B	UE 427	3		EVT	1	M				1	E	2H
		UE 428 : ETP, inégalités sociales de santé, travail, handicap, vulnérabilité	6		EVT	1	M				1	E	2H
		UE 429 : ETP et parcours de soin, périnatalité	3		EVT	1	M				1	E	2H
		UE 4210 : ETP, psychoéducation et addictions	6		EVT	1	M				1	E	2H
	C	UE 4211 : Stage	9										
		EC1 STAGE		3		EVT	1	M			1	M	
		EC2 MÉMOIRE		6		EVT	2	M+S	20mn		2	M+S	20mn
	B	UE 4213 : Anglais / Langue étrangère	3		EVT	1	M				1	E	
			30										

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 421 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier



**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2022 - 2023

Master Ingénierie de la Santé

Parcours 1 Diagnostic Biomédical
Parcours 2 Diagnostic Biomédical International

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 20/06/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is positioned above the name of the Vice-President.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **BAMDAD Mahchid** mahchid.bamdad@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours 1 : Diagnostic Biomédical	BAMDAD Mahchid	mahchid.bamdad@uca.fr
Parcours 2 : Diagnostic Biomédical International	BAMDAD Mahchid	mahchid.bamdad@uca.fr

Contact en scolarité : scolarite.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours par un appel de liste et/ou le dénombrement des étudiants présents. Après trois absences non justifiées l'étudiant(e) sera décalrée défaillant.
Assiduité aux TD	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les TD. Elle est contrôlée par les enseignants au début des TD par un appel de liste et/ou le dénombrement des étudiants présents. Après trois absences non justifiées l'étudiant(e) sera décalrée défaillant.
Assiduité aux TP	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les TP. Elle est contrôlée par les enseignants au début des TP par un appel de liste et/ou le dénombrement des étudiants présents. Après trois absences non justifiées l'étudiant(e) sera décalrée défaillant.
Accès à la salle d'examen	En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée. La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite de 45 min après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen. En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de trois absences injustifiées.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
Parcours Diagnostic Biomédical - M1	2 mois	du début avril à fin mai
Parcours Diagnostic Biomédical - M2	6 mois	du début janvier à fin juin

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : **BAMDAD Mahchid** mahchid.bamdad@uca.fr

Stages dans le cadre des contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation :

Un calendrier de l'alternance déterminant les jours de formation et le stage en entreprise est communiqué à l'entreprise et à l'étudiant(e). Les examens sont programmés dans les créneaux où l'alternant(e) est en formation à l'UCA.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Diagnostic Biomédical				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 1	1, 2, 3, 4, 5, 6	30	X	
Semestre 2	7, 8, 9, 10, 11, 12	30	X	

Master 2 - Parcours Diagnostic Biomédical				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 3	1, 2, 3, 4, 5, 6	30	X	
Semestre 4	7, 8, 9	30	X	

La règle de la compensation intégrale s'applique :

- Compensation à l'intérieur du semestre (entre les UE)
- Compensation entre les 2 semestres

Master 1 - Parcours Diagnostic Biomédical International à l'UCA				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 1	M1 : 2, 3, 4, 6 et M2 : 6,7	30	X	
Semestre 2	M1 : 6, 7, 8, 9, 10, 12	30	X	

Master 2 - Parcours Diagnostic Biomédical International à l'INRS - Canada				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros/intitulés des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 3	IAF6060 OU SES9802 et projet de recherche 2	30	X	
Semestre 4	SES9911 OU SES9830 et projet de recherche 3	30	X	

La règle de la compensation intégrale s'applique :

- Compensation à l'intérieur du semestre (entre les UE)
- Compensation entre les 2 semestres

MASTER 1 - Parcours Diagnostic Biomédical

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 120 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		UE 1 : Anglais	3													
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3													
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6													
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6													
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 5 : Hématologie et pathologies associées	6													
					EvC		2	E	E : 2x1H30	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique	6													

				EvC		2	E + S	S : 30 min par étudiant E : 1h				1	E	1H
		30												
	UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées	6												
				EvC		2	E + S	E : 1H + 2H S : 3H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6												
				EvC		2	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6												
				EvC		4	E + S	E : 3x1H	1	E	1H	1	E	1H
2	UE 10 : Développement instrumental en analyses biomédicales	3												
				EvC		2	E	E : 2x1H + 2H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 11 : Reproduction humaine	3												
				EvC		2	E + S	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6												
				EvC		2	M + S	1H par étudiant				1	E	1H
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Responsables des UEs :

- **UE1 Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)**
- **UE 2 : Communication, management et projet professionnel : Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**
- **UE3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier : Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés : Vincent Sapin (PU-PH Médecine)**
- **UE5 : Hématologie et pathologies associées : Mahchid BAMDAD (PU IUT)**
- **UE6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- **UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées : Isabelle CREVEAUX (PU-PH Médecine) & Corinne AUBEL (MCU, Médecine)**
- **UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie : Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine), Clémence DUBOIS Vacataire**
- **UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic : Audrey MIRAND (MCU-PH Médecine)**
- **UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales : Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- **UE 11 : Reproduction humaine : Hanae PONS (MCU-PH Médecine) & Florence BRUGNON (PU-PH Médecine)**
- **UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

MASTER 2 - Parcours Diagnostic Biomédical

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 1 : Anglais	3												
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 2 : Qualité, procédure et application	6												
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie	6												
					EvC		2	E	2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 4 : Informatique appliquée à la biologie médicale	3												
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie	6												
					EvC		2	E + O	E : 2h + O : 3h	1	E	1H	1	E	1H
		UE 6 : Recherche clinique, communication et management	6												
					EvC		2	E + M	E : 2h	1	E	1H	1	E	1H
			30												
4		UE 7 : Entreprendre et innovation	6												
					EvC		2	E + M + S	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 8 : Projet en biotechnologie	3												
					EvC		2	M + S	30 mn / étudiant				1	E	1H

	UE 9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	21												
				EvC		2	M + S	1H / étudiant				1	E	1H
		30												

Responsables des UEs :

- **UE1 : Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)**
- **UE2 : Qualité, procédure et application: Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie : Vincent SAPIN (PU-PH Médecine)**
- **UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale : Yannick BIDET (MCU-HDR Médecine)**
- **UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie : Jacques Olivier BAY (PU-PH Médecine) & Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine)**
- **UE6 : Recherche clinique, communication et management: Xavier DURANDO (PU-PH Médecine) + Emilie THIVAT (cadre CJP) + Aurèlie CABRESPINE (cadre CHU) & Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**
- **UE7 : Entreprendre et innovation: Evelyne BERNARD (MCU IUT)**
- **UE8 : Projet en biotechnologie: Mahchid BAMDAD (PU IUT)**
- **UE9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

MASTER 1 - Parcours Diagnostic Biomédical International en double diplomation UCA/INRS-Institut Armand Frappier

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3	1											
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6	2											
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	2											
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 6 : Projet Génie Biologique	3	1											
		EC : Entrepreneuriat				EvC	2	E + O + M	1h				1	E	1H
		UE 6 M2 : Recherche clinique, communication et management	6	2											
					EvC		2	E + M	E : 2h	1	E	1H	1	E	1H
	UE 7 M2 : Entreprendre et innovation	6	2												
				EvC		2	E + M + S	1H	1	E	1H	1	E	1H	
			30												

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) à l'UCA en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	N at ur e de	Durée des épr.
2		UE 6 : Projet Génie Biologique	6	1											
		EC : Projet Génie Biologique			EvC		2	S	30 min par étudiant				1	E	1H
		UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	2											
					EvC		2	E + S	E : 1H + 2H S : 3H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6	2											
					EvC		2	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6	2											
					EvC		2	E + S	E : 3x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6	4											
					EvC		2	M + S	1H par étudiant				1	E	1H
			30												

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

Responsables des UEs :

- **UE 2 : Communication, management et projet professionnel : Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**
- **UE3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier : Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés : Vincent Sapin (PU-PH Médecine)**
- **UE6 M2 : Recherche clinique, communication et management: Xavier DURANDO (PU-PH Médecine) + Emilie THIVAT (cadre CJP) + Aurèlie CABRESPINE (cadre CHU) & Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**
- **UE7 M2 : Entreprendre et innovation: Evelyne BERNARD (MCU IUT)**
- **UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées : Isabelle CREVEAUX (PU-PH Médecine) & Corinne AUBEL (MCU, Médecine)**
- **UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie : Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine), Clémence DUBOIS Vacataire**
- **UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic : Audrey MIRAND (MCU-PH Médecine)**
- **UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

Programme Formation bidiplômante – Master 1 et 2 Diagnostic Biomédical International UCA & INRS Biotechnologie Santé Laval-Canada

Période	Semestre	Pays	Cours	Crédits INRS
Septembre à Août	S1	France	Communication, management et projet professionnel (M1)	1
			Normes et qualité en biomédical et en milieu hospitalier (M1)	2
			Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associées (M1)	2
			Recherche clinique, communication & management (M2)	2
			Entreprendre et innovation (M2)	2
			Entrepreneuriat (M1)	1
	TOTAL			10
	S2	France	Projet génie biologique (M1)	1
			Microbiologie, Immunologie appliquées au diagnostic (M1)	2
			Anatomie pathologique – Mécanistique – Cancérologie (M1)	2
			Génétique biologique et pathologies associées (M1)	2
Projet de recherche 1 (M1)			4	
TOTAL			11	
Septembre à Août	S3	Canada	IAF6060 : Bioinformatique 1 OU SES9802 : Principes en toxicologie de l'environnement	3
			Projet de recherche 2	9
	TOTAL			12
	S4	Canada	SES9911 : Système immunitaire (Hématologie) OU SES9830 : Cours dans les matières spécialisées	3
Projet de recherche 3			9	
TOTAL			12	
TOTAL			45	